



Numéro 26 - Juillet 2015

L'agriculture en montagne

Évolutions 1988-2010
d'après les recensements agricoles



Étude réalisée par **Laurent Dobremez** et **Dominique Borg**
Irstea centre de Grenoble

Unité de recherche Développement des territoires montagnards

Avec le concours de **Gisèle Giroux** et **Jérôme Lerbourg**
Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 700007

93555 Montreuil-sous-Bois cedex

Irstea centre de Grenoble
Domaine Universitaire
2 rue de la Papeterie – BP 76
F-38402 Saint-Martin d'Hères cedex



L'agriculture en montagne Évolutions 1988-2010 d'après les recensements agricoles

Page 7

Page 7

Page 8

Page 8

Page 8

Page 8

Page 8

Page 9

Page 9

Page 10

Page 11

Page 12

Page 12

Page 13

Page 14

Page 15

Page 15

Page 15

Page 16

Page 17

Page 17

Page 17

A - Cadrage de l'étude

1. Objectifs de l'étude

2. Avertissement méthodologique

2.1. Une étude où il est question de délimitations

- 2.1.1 Définitions et délimitation de la zone de haute montagne
- 2.1.2 La délimitation de la zone de haute montagne
- 2.1.3 Les différents massifs

2.2. Des données et des définitions issues des recensements agricoles (RA)

- 2.2.1 Les exploitations agricoles recensées
- 2.2.2 Les cultures
- 2.2.3 Le cheptel
- 2.2.4 Le chargement animal des surfaces fourragères
- 2.2.5 La dimension économique des exploitations
- 2.2.6 Système de production d'après l'orientation technico-économique de l'exploitation (Otex)
- 2.2.7 La main-d'œuvre sur les exploitations
- 2.2.8 Les types de ménages agricoles
- 2.2.9 Les combinaisons d'activités des ménages sur l'exploitation
- 2.2.10 Pérennité de l'exploitation
- 2.2.11 Modes de valorisation de la production agricole et activités diverses sur les exploitations

2.3. Les modalités de traitement des informations

- 2.3.1 La procédure
- 2.3.2 Les règles du secret statistique

Page 17	2.4. Croisement avec d'autres sources de données
Page 17	2.4.1 Les références laitières attribuées dans le cadre de la politique des quotas laitiers
Page 17	2.4.2 Les résultats issus de l'Enquête pastorale dans le massif alpin
Page 18	3. Des éléments de contexte sur la période étudiée
Page 19	B - Éléments de synthèse
Page 19	1. L'agriculture de montagne française en quelques lignes...
Page 22	2. L'agriculture en zone de haute montagne
Page 22	3. L'agriculture de montagne et ses différents massifs
Page 22	3.1. Les montagnes du Massif Central
Page 23	3.2. Les Alpes
Page 25	3.3. Les Pyrénées
Page 25	3.4. Le massif du Jura
Page 26	3.5. Le massif des Vosges
Page 26	3.6. La montagne corse
Page 27	C - Analyse détaillée
Page 27	1. Les exploitations agricoles
Page 27	1.1. Évolution du nombre d'exploitations agricoles
Page 29	1.2. Dimension des exploitations
Page 29	1.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU)
Page 34	1.2.2 Répartition par classes de SAU
Page 36	1.2.3 Dimension économique des exploitations
Page 38	1.3. Statut juridique
Page 41	1.4. Modes de faire-valoir
Page 42	2. Les agriculteurs, les ménages et la population agricole
Page 42	2.1. Population agricole active et main-d'œuvre
Page 46	2.2. Les agriculteurs et la population agricole familiale
Page 47	2.2.1 Les activités des personnes
Page 52	2.2.2 La place des femmes
Page 55	2.2.3 Âge des exploitants
Page 58	2.2.4 Les ménages agricoles
Page 60	2.2.5 Les combinaisons d'activités des ménages agricoles sur les exploitations
Page 63	2.2.6 Types de ménages et combinaisons d'activités
Page 65	2.3. Le travail non familial : salariés agricoles et recours aux ETA et Cuma
Page 67	2.4. Perspectives de succession
Page 70	3. Les cultures
Page 70	3.1. Les cultures et les surfaces
Page 70	3.1.1 Cultures non fourragères, annuelles et pérennes
Page 72	3.1.2 Surfaces fourragères, herbagères et pastorales
Page 80	3.2. Pratiques culturelles
Page 83	3.3. Pratiques d'entretien d'éléments du paysage
Page 84	4. L'élevage
Page 84	4.1. Le cheptel herbivore
Page 86	4.1.1 Évolution et taille des troupeaux en UGB Herbivores
Page 87	4.1.2 Chargement des surfaces fourragères (hors pacages collectifs)
Page 91	4.1.3 Évaluer l'intensification fourragère
Page 92	4.1.4 Utilisation des pacages collectifs
Page 93	4.1.5 Le cas particulier des structures collectives

Page 96	4.2. Le cheptel bovin
Page 96	4.2.1 Les vaches laitières
Page 100	4.2.2 Les quotas laitiers
Page 103	4.2.3 Les vaches allaitantes (ou nourrices)
Page 106	4.3. Le cheptel ovin
Page 107	4.3.1 Les brebis-mères
Page 110	4.3.2 Les brebis nourrices
Page 113	4.3.3 Les brebis laitières
Page 115	4.4. Les caprins
Page 119	4.5. Les équidés
Page 124	4.6. Autres cheptels
Page 124	4.6.1 Les porcins
Page 126	4.6.2 Les volailles
Page 128	4.6.3 Les lapins
Page 130	4.6.4 L'élevage apicole
Page 131	4.7. Autres élevages destinés à la commercialisation
Page 132	5. Les systèmes de production des exploitations
Page 132	5.1. Les principaux systèmes de production en montagne
Page 135	5.2. Zoom sur les principaux systèmes d'élevage en montagne
Page 135	5.2.1 Systèmes spécialisés bovins-lait (Otex 4500)
Page 138	5.2.2 Systèmes spécialisés bovins-élevage et viande (Otex 4600)
Page 140	5.2.3 Systèmes spécialisés ovins (Otex 4810)
Page 143	5.2.4 Systèmes spécialisés caprins (Otex 4830)
Page 144	6. Activités diverses sur les exploitations et modes de commercialisation
Page 144	6.1. Transformation à la ferme
Page 146	6.2. Circuits courts
Page 148	6.3. Les productions sous signe de qualité
Page 148	6.3.1 Signes officiels de qualité (SOQ)
Page 151	6.3.2 Agriculture biologique (AB)
Page 152	6.4. L'autoconsommation familiale
Page 152	6.5. Activités touristiques à la ferme et autres activités
Page 154	6.6. Production d'énergie renouvelable pour la vente
Page 155	6.7. Gestion de l'exploitation
Page 155	6.7.1 Tenue d'une comptabilité et utilisation d'internet
Page 156	6.7.2 Régime fiscal d'imposition
Page 156	6.7.3 Installations aidées
Page 157	7. Approche combinée multicritères : systèmes de production, dimension et activités des ménages
Page 157	7.1. Exemples d'analyse des évolutions 1988-2010 pour quelques types d'exploitations en montagne
Page 157	7.1.1 Exploitations de montagne en systèmes spécialisés bovins-lait
Page 159	7.1.2 Exploitations en systèmes spécialisés bovins-viande (et/ou élevage)
Page 160	7.1.3 Exploitations en systèmes spécialisés ovins (viande ou lait)
Page 160	7.1.4 Exploitations en systèmes apicoles
	7.2. Importance relative en 2010 des différents types d'exploitation dans les massifs

Page 162

Quelques références bibliographiques

Page 165

Annexes : Tableaux par zones et par massifs

Remerciements

Cette étude a bénéficié d'un soutien financier du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (convention du 4 novembre 2013 entre Irstea et MAAF-DGPAAT-BATDA).

Correspondant de cette étude pour le Ministère : **Sibylle Slattery**, Chargée de mission Montagne et littoral au Bureau Actions territoriales et services aux collectivités territoriales
Sous-direction Performance environnementale et valorisation des territoires
Direction Générale de la Performance économique et environnementale des entreprises

Cette étude n'aurait pu être réalisée sans l'appui du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) qui a effectué une partie des traitements et validé les demandes de sorties tenant compte des exigences du secret statistique. La PAO a été assurée par le SSP.

FranceAgriMer a donné son accord pour l'accès aux données relatives aux quotas laitiers.

L'étude a bénéficié de l'appui d'un comité de pilotage qui s'est réuni à deux reprises avec les contributions de :

Pierre Schwartz, Sibylle Slattery, Gisèle Giroux, Catherine Marcellin, Marine de Talhouet, Jean-Baptiste Faure, Marion Dominiak, Hélène Michaux (Groupement des DRAAF) pour le MAAF ; Xavier Chauvin (CGET), Valérie Gehle (APCA), Sandrine Guillé (CGET Alpes), Jean-Michel Noury (Suaci Alpes du Nord), Christophe Perrot (Institut de l'élevage).

Les analyses restent de la responsabilité des auteurs.

Ce travail a été effectué en ayant recours au Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) qui a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17.

Évolutions 1988-2010 d'après les recensements agricoles

Quelles sont les caractéristiques de l'agriculture de montagne et ses principales évolutions depuis une vingtaine d'années ? Peut-on mettre en évidence des spécificités par rapport à l'agriculture en plaine ? Quelle est la diversité des facettes de cette agriculture de montagne dans les différents massifs ? Telles sont les principales questions auxquelles cette étude vise à apporter des éléments de réponse à partir d'une caractérisation des exploitations agricoles issue des données des recensements agricoles.

A - Cadrage de l'étude

1. Objectifs de l'étude

Cette étude a été réalisée à la demande du ministère de l'agriculture (MAAF) qui a souhaité qu'Irstea apporte son expertise pour analyser, en partenariat avec le MAAF, les grands traits de l'agriculture de montagne à partir des résultats du recensement agricole 2010 et ses principales évolutions par rapport aux recensements agricoles précédents de 2000 et 1988.

Ce travail s'inscrit en prolongement de travaux antérieurs réalisés par le Cemagref sur l'agriculture de montagne vue au travers des recensements agricoles - étude sur le recensement agricole 1988 (Ernault et Sanchis, 1992), étude sur les évolutions 1988-2000 (Ernault *et al.*, 2005) - et aussi sur des travaux de typologies de fonctionnements d'exploitations agricoles basées notamment sur la valorisation des données individuelles des recensements agricoles

en Haute-Loire (Dobremez et Bousset, 1996), dans les Alpes du Sud (Dobremez *et al.*, 1999), dans le Parc national des Écrins (Dobremez et Borg, 2010) et plus récemment dans les parcs naturels régionaux du Vercors et de la Chartreuse.

Ces derniers travaux ont permis de mener dans cette étude des investigations plus approfondies que dans les études précédentes sur les recensements agricoles, notamment sur les systèmes de production, les ménages agricoles et leurs combinaisons d'activités. En outre, pour certaines variables-clés, une analyse historique sur 40 ans (1970-2010) a été entreprise.

Ces travaux n'auraient pas pu être réalisés sans recourir à l'analyse des données individuelles - ce qui a été permis grâce à l'habilitation accordée par le Comité du Secret Statistique du 5 juin 2013 - et sans la collaboration étroite avec le Service de la Statistique et de la Prospective du MAAF.

2. Avertissement méthodologique

Ce travail est réalisé à l'échelle de la **France métropolitaine**.

2.1. Une étude où il est question de délimitations

2.1.1 Définitions et délimitation de la zone de montagne

Les diverses zones défavorisées ont été reconnues par la Directive 75/268/CEE du 28 avril 1975 (carte 1). Parmi ces zones défavorisées figure la zone de montagne (ZM). La délimitation de la ZM correspond au zonage ICHN ¹. Cette délimitation est basée sur deux critères - l'altitude (altitude minimale de 700 m, 600 m dans les Vosges et 800 m pour les versants méditerranéens), la présence de pentes supérieures à 20 % sur au moins 80 % du territoire d'une commune - ou sur une combinaison de ces deux critères (handicap pente-altitude). Les classements en zone de montagne sont définis par arrêtés ministériels.

Dans cette étude la délimitation de la zone de montagne qui a été retenue correspond à celle qui a été arrêtée par le ministère de l'agriculture à la **date d'août 2013**. Ce zonage a été appliqué rétroactivement à tous les recensements étudiés. Il existe des situations où seules des portions de communes sont inscrites en ZM. Dans cette étude, nous avons considéré que l'ensemble de la commune était inscrit en ZM : le total des communes considérées en montagne est de 6 001 communes (dont 408 inscrites en zone de haute montagne).

2.1.2 La délimitation de la zone de haute montagne

La définition de la zone de haute montagne (ZHM) est propre à la France (décret n° 77/1281 du 22 novembre 1977).

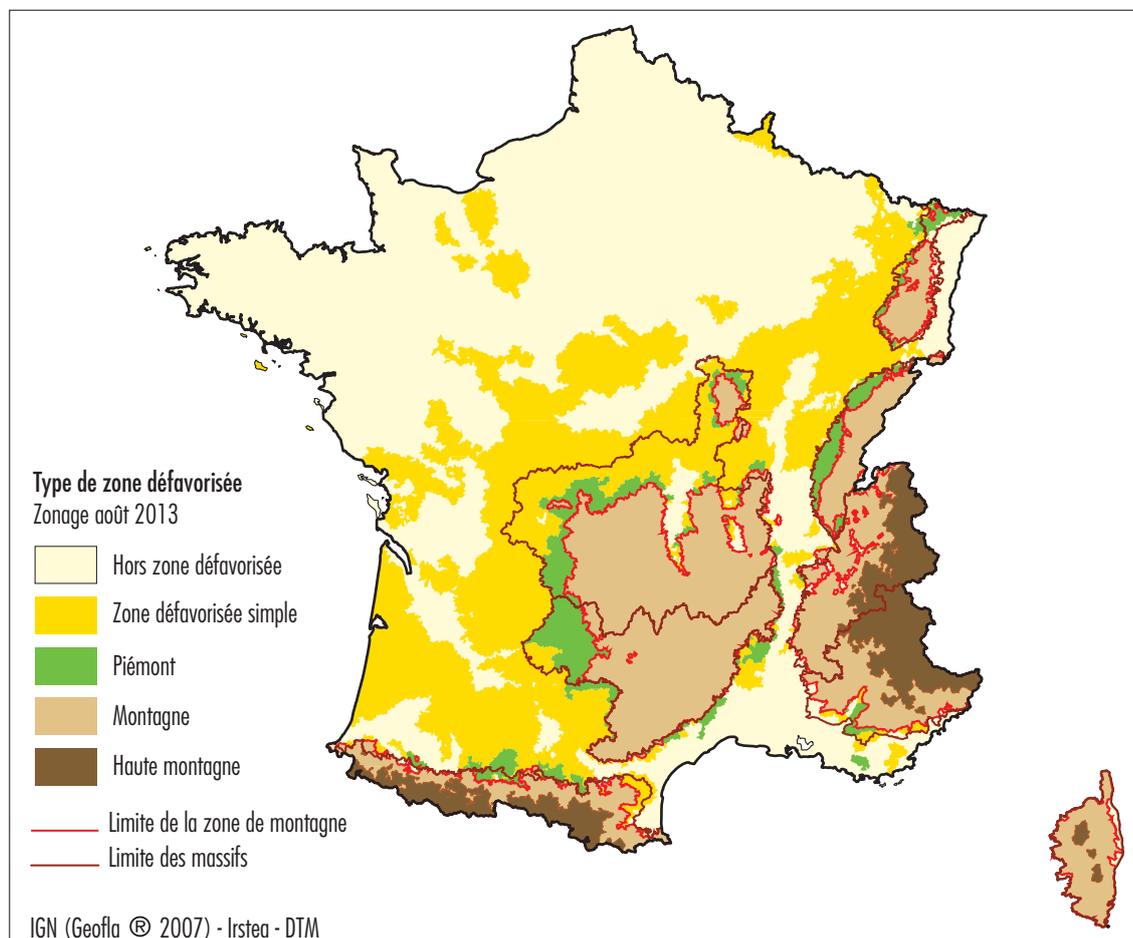
2.1.3 Les différents massifs

Les six massifs ont été délimités en application de la loi montagne du 9 janvier 1985 : Massif Central, Alpes, Pyrénées, Jura, Vosges, Corse.

¹ Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels.

Carte 1

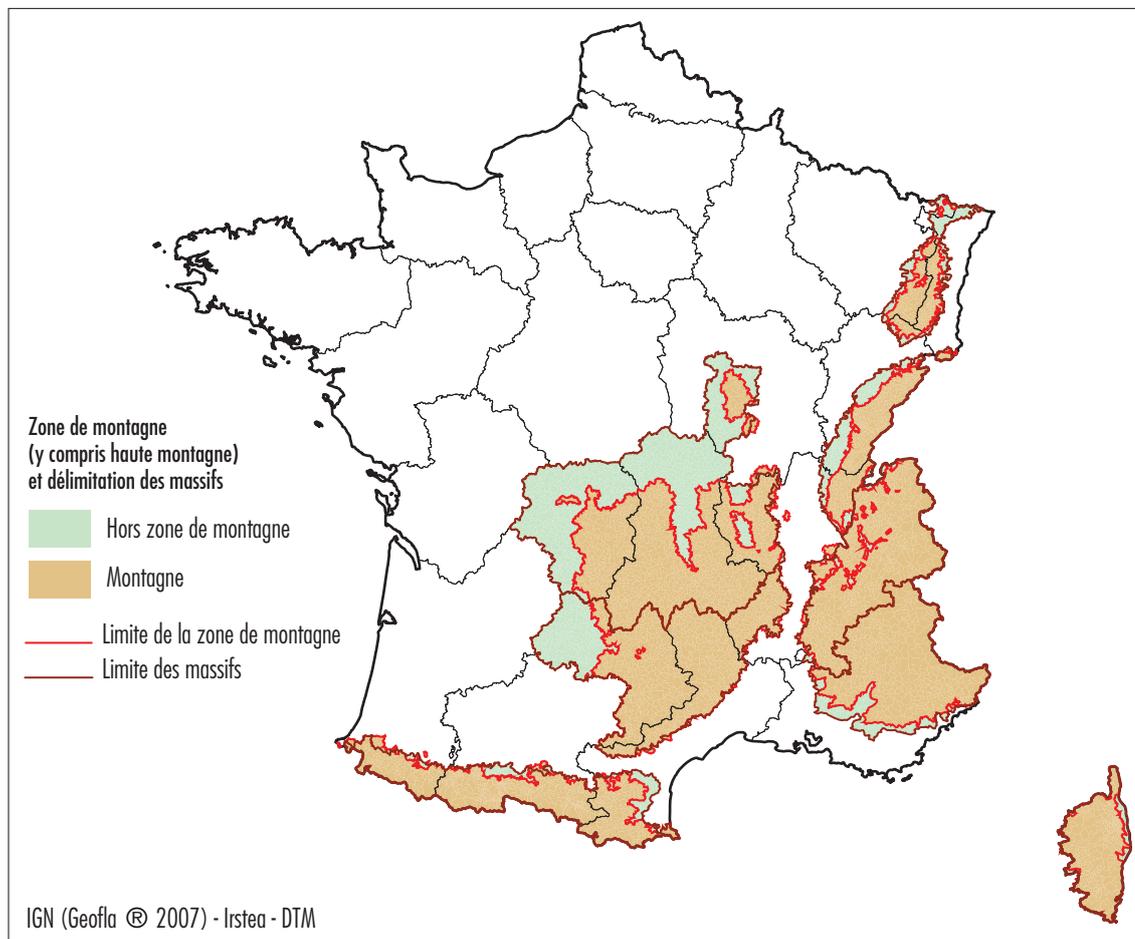
Les zones défavorisées et les massifs en France métropolitaine en août 2013



Source : MAAF - SSP

Carte 2

Délimitation de la zone de montagne (y compris zone de haute montagne) et des massifs : situation en août 2013



Source : MAAF - SSP

Pour rendre compte de la diversité des exploitations au sein d'un massif, nous avons procédé à un découpage des deux massifs les plus importants - le massif des Alpes et le Massif Central - en deux parties nord et sud (carte 1).

Comme le montre la carte 1, les différents massifs comprennent des communes qui ne sont pas en zone de montagne. **Les analyses dans cette étude relatives aux massifs portent exclusivement sur la partie inscrite en zone de montagne (y inclus, le cas échéant, la zone de haute montagne) de chaque massif** (carte 2).

Il apparaît en outre que 120 communes inscrites en zone de montagne ne sont pas rattachées à un massif. Ces 120 communes sont bien prises en compte dans les analyses réalisées sur la zone de montagne métropolitaine, mais elles ne feront pas l'objet d'une analyse spécifique.

2.2. Des données et des définitions issues des recensements agricoles (RA)

2.2.1 Les exploitations agricoles recensées

Qu'est-ce qu'une **exploitation agricole** au sens des RA ? L'exploitation agricole est définie comme une unité économique et de production répondant simultanément à trois conditions :

1. avoir une activité agricole, c'est-à-dire produire des produits agricoles ou maintenir des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ou mettre à disposition des superficies en pacage collectif ;
2. atteindre ou dépasser une certaine dimension : par exemple, au moins un hectare de surface agricole utilisée (SAU), 20 ares de cultures spécialisées, 10 ares de vignes produisant des vins AOP ou au moins 1 vache, 6 brebis mères, 1 truie-mère, 10 ruches en production... ;
3. avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité (SSP, 2010b).

Les données sont déclaratives et **les superficies utilisées sont rattachées à la commune du siège de l'exploitation** 2.

Une nouveauté dans le RA 2010 : sont également recensées les **structures collectives** mettant à disposition des éleveurs des terres pour y faire pacager leurs animaux à condition qu'elles aient déposé un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE). L'organisme gestionnaire (groupement pastoral, association foncière pastorale, collectivité territoriale...) est alors recensé.

2.2.2 Les cultures

Sont recensées les cultures en place sur la campagne du 1^{er} novembre au 31 octobre quel que soit le RA considéré (exemple : campagne agricole du 1.11.2009 au 31.10.2010 pour le RA 2010).

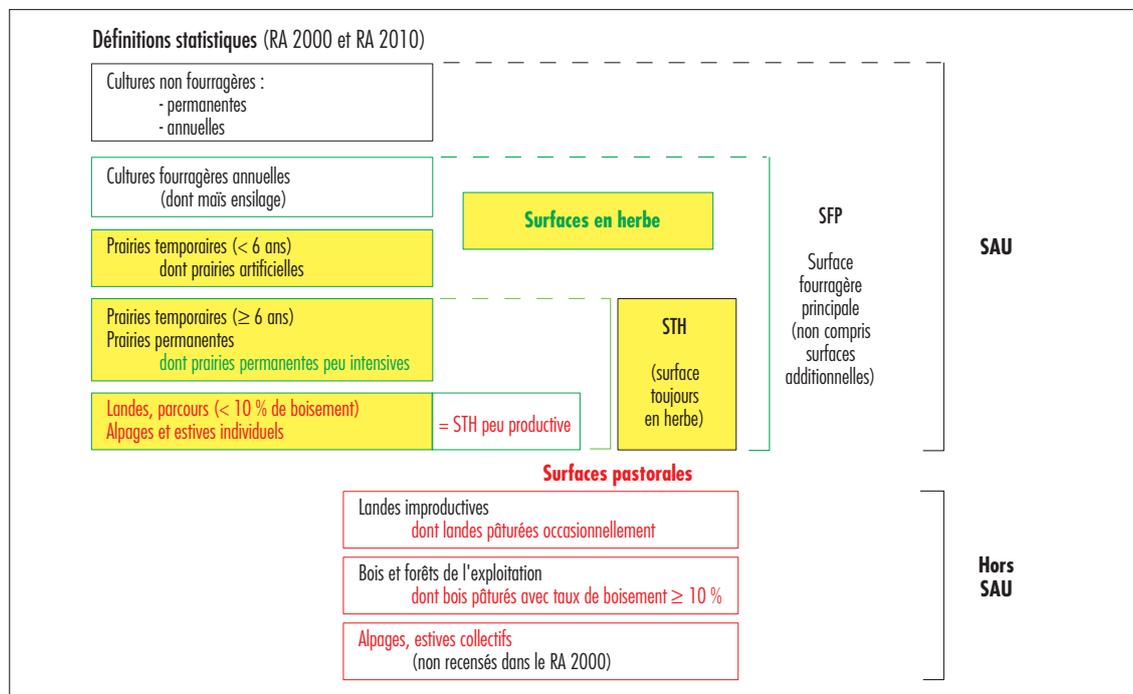
NB : il existe des ruptures de série sur quelques cultures, d'un RA à l'autre, dont il faut tenir compte si on analyse certaines évolutions. Ainsi les surfaces de racines d'endives sont comptabilisées dans « Légumes secs ou frais, fraises

et melons » pour les RA 1988 et 2000 et dans « autres cultures industrielles » pour le RA 2010 ; Arbres de Noël : la SAU et le poste « autres cultures permanentes » en 2010 comptabilisent les arbres de Noël (ils n'étaient pas comptabilisés en 1988 et 2000).

Superficie agricole utilisée (SAU) = ensemble des superficies cultivées (y compris jachères, jardins et vergers familiaux) et y compris les superficies toujours en herbe (STH) : prairies permanentes, parcours et estives utilisés à titre individuel. Les bois et forêts de l'exploitation (dont les bois pâturés et les landes pâturées avec plus de 10 % de couvert boisé) ainsi que les landes non productives et les superficies utilisées à titre collectif (estives et alpages collectifs par exemple) ne sont pas incluses dans la SAU.

La figure 1 précise ainsi la décomposition de la Superficie Agricole Utilisée (SAU), de la Superficie Fourragère Principale (SFP) et de la Superficie Toujours en Herbe (STH) dans les RA 2000 et 2010 3, ainsi que les notions de « surfaces en herbe » et de surfaces pastorales.

Figure 1
SAU, SFP, STH, « surfaces en herbe » (colorées en jaune) et surfaces pastorales (en rouge) dans les recensements agricoles (RA) 2000 et 2010



Source : MAAF - SSP

2. Cela peut poser problème, notamment dans le cas d'exploitations transhumantes de plaine qui vont estiver en alpage : si cet alpage est géré à titre individuel, sa superficie sera intégrée dans la SAU de l'exploitant et rattachée à la commune du siège de l'exploitation (donc hors montagne).

3. Dans le RA 1988, seules les landes non pacagées sont exclues de la STH. Si elles sont pacagées et si la végétation

ligneuse ou semi-ligneuse ne dépasse pas le taux de 25 % de la superficie, ces landes sont incluses dans la STH peu productive. Dans les RA 2000 et 2010, ce taux a été ramené à 10 % (au-delà, classement hors SAU dans les bois et forêts de l'exploitation et, si le pacage est occasionnel et pas régulier, les surfaces ne sont pas incluses dans la STH mais dans les landes improductives...).

Les surfaces utilisées par une exploitation sont ramenées au siège de l'exploitation (au sens de la définition statistique 4). En conséquence, cette étude est focalisée sur les surfaces utilisées par les exploitations de montagne mais nous n'avons pas connaissance avec cette étude des superficies utilisées en montagne par des exploitations de plaine.

2.2.3 Le cheptel

Pour le RA 2010, l'**effectif recensé** est celui présent à la date de référence du 1^{er} novembre 2010 (une autre date peut être éventuellement choisie par l'enquêteur). Cela permet d'avoir une date homogène en principe pour la grande majorité des exploitations. Mais pour les RA 1988 et 2000, l'effectif pris en compte est celui présent le jour du passage de l'enquêteur. Il peut donc y avoir des variations importantes d'effectifs entre exploitations liés à la période de passage de l'enquêteur (exemple : enquête juste après une période d'agnelage). Pour cette raison, nous

avons axé les analyses des cheptels sur les cheptels de souche (vaches, brebis, chèvres) et pas sur les totaux bovins, ovins, caprins.

Le cheptel herbivore et les **Unités Gros Bétail (UGB) Aliments Grossiers (ou UGB Herbivores)** : unités permettant de comparer différentes catégories de cheptel herbivore sur la base de leur consommation d'aliments grossiers (herbe et autres fourrages). Par exemple, une vache laitière = 1 UGB et une brebis = 0,15 UGB. Il existe quelques différences dans les barèmes utilisés dans le RA 1988 et ceux des deux autres RA (tableau 1). Il faut avoir ces différences à l'esprit quand on analyse les évolutions en nombre d'UGB entre 1988 et les autres dates, en particulier pour les ovins, les caprins et les équidés 5. En revanche, **dans cette étude, les mêmes coefficients ont été utilisés pour les trois RA 1988, 2000 et 2010** : ce sont les coefficients du RA 2010 qui ont été utilisés rétroactivement pour 1988 et 2000.

Tableau 1

Coefficients UGB utilisés dans les recensements 1988, 2000 et 2010

Catégorie d'animaux	RA 1988	RA 2000 et RA 2010 (UGB = « UGB aliments grossiers »)
Vache laitière	1,00	1,00
Vache allaitante	0,85	0,85
Génisse > 2 ans	0,80	0,80
Mâle > 2 ans	0,90	0,90
Génisse 1-2 ans	0,60	0,60
Mâle 1-2 ans	0,65	0,60
Veau de boucherie	0,45	0,00
Autre bovin < 1 an	0,45	femelle 0,32 mâle 0,44
Brebis nourrice	0,18	0,15
Brebis laitière	0,13	0,15
Agnelle	0,08	0,09
Autre ovin	0,08	0,04
Chèvre	0,16	0,17
Chevrette	0,08	0,09
Autre caprin	0,08	0,03
Jument de selle, course	1,00	0,80
Jument race lourde	1,00	1,00
Chevaux, poneys selle, course	0,60	0,60
Chevaux, poneys autre race	0,85	0,80
Âne, mulet...	0,40	0,40

Ces coefficients UGB « aliments grossiers » basés sur une approche zootechnique peuvent différer sensiblement des coefficients calculés dans le cadre des déclarations PAC : ainsi une génisse de plus de 2 ans est comptabilisée pour 1 UGB PAC (et 0,8 UGB zootechnique :

cf. tableau 1), une vache allaitante pour 1 UGB PAC (0,85 UGB zootechnique), une agnelle pour 0 UGB PAC... Ces « UGB PAC » sont celles qui sont déclarées dans le RA 2010 dans le cas des structures collectives...

4. Le siège de l'exploitation est, par convention, le bâtiment principal de l'exploitation, ou, lorsqu'il n'y a pas de bâtiment agricole, la parcelle agricole la plus importante qui se trouve sur le territoire de la commune où est située la majeure partie des terres agricoles de l'exploitation. Ce n'est pas le domicile du chef d'exploitation, sauf si ce domicile se confond avec le bâtiment principal d'exploitation (existence d'un corps de ferme) (SSP, 2010b).

5. En comparant 1988 par rapport à 2000 et 2010 : une brebis nourrice est surévaluée de +20 % en 1988 alors qu'une brebis laitière est sous-évaluée de -13 %, une chèvre de -6 %, une jument de selle de +25 %. Quant aux veaux de boucherie, ils ne sont pas considérés en 2000 et 2010 alors qu'ils comptent pour 0,45 UGB par veau en 1988.

2.2.4 Le chargement animal des surfaces fourragères

Le chargement animal est exprimé en UGB Herbivores/ha SFP (hors pâturages collectifs). La comparaison peut ainsi être faussée entre montagne et plaine car de nombreux éleveurs de montagne (mais aussi quelques transhumants de plaine) utilisent des alpages ou estives collectifs, ce qui diminue la pression de pâturage sur les surfaces individuelles. En outre, les systèmes pastoraux (notamment méditerranéens) ont souvent recours à des parcours boisés qui peuvent être exclus de la SAU, donc aussi de la SFP (cf. définition de la SAU) ⁶.

2.2.5 La dimension économique des exploitations

La dimension économique d'une exploitation est évaluée par sa Production brute standard (PBS) : à chaque donnée de structure (surface de culture, tête de cheptel), il est affecté un coefficient de PBS représentant le potentiel de production unitaire de chaque production (hors aides). Ces coefficients, exprimés en euros,

sont calculés sur une moyenne de plusieurs années (ainsi les coefficients utilisés pour le RA 2010 proviennent de la moyenne effectuée sur les années 2005 à 2009 = « PBS 2007 »). Pour les données des RA 1988, 2000 et 2010 traitées dans cette étude, **c'est la même base de PBS qui a été utilisée (« PBS 2007 »)**. Après multiplication des données de structure par les coefficients de PBS, on calcule la PBS totale de l'exploitation.

Les limites de la PBS : outre son caractère normatif et standardisé (pour une même production, les coefficients PBS peuvent cependant parfois varier selon les régions), la PBS ne prend pas en compte la transformation fermière ni les ventes directes et ventes en circuits courts. En outre, compte tenu de la conjoncture favorable des années 2007 et 2008 sur les céréales, la « PBS 2007 » des céréales a pu être favorisée.

On classe habituellement les exploitations en trois catégories selon les classes de PBS (tableau 2).

Tableau 2

Classement des exploitations en fonction de la production brute standard (PBS)

Valeur de la « PBS 2007 »	Intitulé
PBS < 25 000 €	« Petites exploitations »
PBS comprise entre 25 000 et 100 000 €	« Moyennes exploitations »
PBS ≥ 100 000 €	« Grandes exploitations »

Tableau 3

Équivalences entre seuils de PBS et niveaux de production pour la « PBS 2007 »

« PBS 2007 »	Blé tendre	Maïs (non irrigué)	Vignes pour vin de qualité	Vaches laitières	Vaches nourrices	Brebis	Ruches
25 000 €	22,9 ha en Île-de-France	22,6 ha en Rhône-Alpes	2,9 ha en Rhône-Alpes	16 VL en Auvergne	39 VN	126 brebis en Midi-Pyrénées (cf. bassin de Roquefort)	189 ruches
	32,9 ha en Rhône-Alpes		3,0 ha en Paca	14 VL en Rhône-Alpes 13 VL en Franche-Comté		269 brebis en Paca	
100 000 €	91,5 ha en Ile-de-France	90,6 ha en Rhône-Alpes	11,8 ha en Rhône-Alpes	63 VL en Auvergne	156 VN	503 brebis en Midi-Pyrénées (cf. bassin de Roquefort)	758 ruches
	131,8 ha en Rhône-Alpes		12,0 ha en Paca	57 VL en Rhône-Alpes 51 VL en Franche-Comté		1 075 brebis en Paca	

Source : note Agreste - Production brute standard et nouvelle classification des exploitations agricoles. MAAPRAT- SSP, non datée, 7 pages

6. De tels parcours, plus ou moins boisés, peuvent toutefois avoir été déclarés par l'exploitant au titre de la STH peu productive.

Le tableau 3 indique quelques niveaux de production (surfaces, cheptels) correspondant à ces seuils de 25 000 € et 100 000 € pour la « PBS 2007 ».

N.B. Dans les recensements antérieurs à 2010, la notion d'exploitation « professionnelle » était couramment employée. L'exploitation agricole « professionnelle » devait satisfaire à deux conditions : (1) une dimension économique supérieure à 8 unités de dimension européenne (UDE), soit l'équivalent de 12 hectares de blé ; (2) une quantité de travail agricole au moins égale à 0,75 unité de travail annuel (UTA), soit l'équivalent d'une personne travaillant au moins à trois-quarts de temps pendant une année. Désormais, c'est le seuil de 25 000 euros de PBS qui prime et qui constitue le nouveau champ du RICA (cf. note Agreste sur la PBS). On notera toutefois que cela correspond à un « saut » important : en effet, 12 hectares de blé équivalent à une « PBS 2007 » de 13 116 € en Île-de-France, 12 828 € en Picardie et 9 108 € en Rhône-Alpes. On ne peut donc pas comparer l'ancienne notion d'exploitation « professionnelle » et la notion actuelle de « moyenne ou grande exploitation » (« PBS 2007 » ³ 25 000 €) qui, en outre, n'implique pas de condition sur le nombre d'UTA par exploitation.

2.2.6 Système de production d'après l'orientation technico-économique de l'exploitation (Otex)

Le classement d'une exploitation dans une Otex se fait à partir de la PBS par production ramenée à la PBS totale de l'exploitation. Une exploitation est dite spécialisée dans une production si la PBS de cette production dépasse les 2/3 de la PBS totale de l'exploitation. La nomenclature est définie au plan européen avec quelques ajustements au plan national.

À partir de la classification en 64 classes (ote64f), nous avons procédé à un regroupement en 16 classes (tableau 4).

Carte des systèmes de production (Otex) dominants par canton (cf. carte 20 au chapitre C 5.)

On considère les Otex les plus fréquentes (en % du nombre d'exploitations) dans chaque canton

Tableau 4

Classification des exploitations en 16 classes (systèmes de production) selon l'Otex sur la base de la « PBS 2007 » et de la classification Otex ote64f

INTITULÉ	ABRÉGÉ	REGROUPEMENTS OPÉRÉS (BASE : OTEX EN 64 CLASSES)								
		1510	1520	1530	1610	1620	1630	1640	1650	1660
Exploitations spécialisées en grandes cultures	GCULT	1510	1520	1530	1610	1620	1630	1640	1650	1660
Expl. spécialisées en maraîchage et horticulture	MARAI	2811	2821	2831	2912	2913	2922	2923	2932	2933
Exploitations spécialisées en viticulture	VITI	3511	3512	3513	3520	3530	3540			
Expl. spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes	FRUIT	3610	3620	3630	3640	3650	3700	3800		
Expl. bovines spécialisées orientation lait	LAIT	4500								
Expl. bovines spécialisées orientation élevage et viande	VIAN	4600								
Expl. bovines - lait, élevage et viande combinés	LAIVI	4700								
Expl. ovines spécialisées	OVIN	4810								
Expl. caprines spécialisées	CAPR	4830								
Autres expl. d'herbivores	HERBIV	4820	4840							
Expl. d'élevage granivore	HSOL	5110	5120	5130	5210	5220	5230	5300	7410	7420
Expl. de polyculture	POLYC	6110	6120	6130	6140	6150	6160			
Expl. de polyélevage à orientation herbivores	POLYEH	7310	7320							
Exploitations POLYCE de polyculture-élevage		8310	8320	8330	8340	8410	8420	8440		
Expl. apicoles	APIC	8430								
Expl. non classées ⁷	NONCL	9000								

7. Exemples d'exploitations non classées (PBS = 0) : si une exploitation produit exclusivement des animaux à fourrure (visons...) ou des productions aquacoles et n'a pas de SAU.

et on appelle otex1 l'Otex de rang 1, otex2 l'Otex de rang 2, otex3 l'Otex de rang 3 et on teste les situations correspondant au graphique 1.

D'après ce graphique 1, trois types de situations sont définis :

- * « otex1 dominante » si $otex1 \geq 66,7\%$ ou si [otex1 compris entre 50 % et 66,7 % et $otex2 < 25\%$]
- * « association otex1 et otex2 » si [otex1 compris entre 50 % et 66,7 % et $otex2 \geq 25\%$ et $otex3 \leq (otex2 - 10\%)$] ou si [otex1 compris

entre 33 % et 50 % et $otex2 \geq 25\%$ et $otex3 \leq (otex2 - 10\%)$]

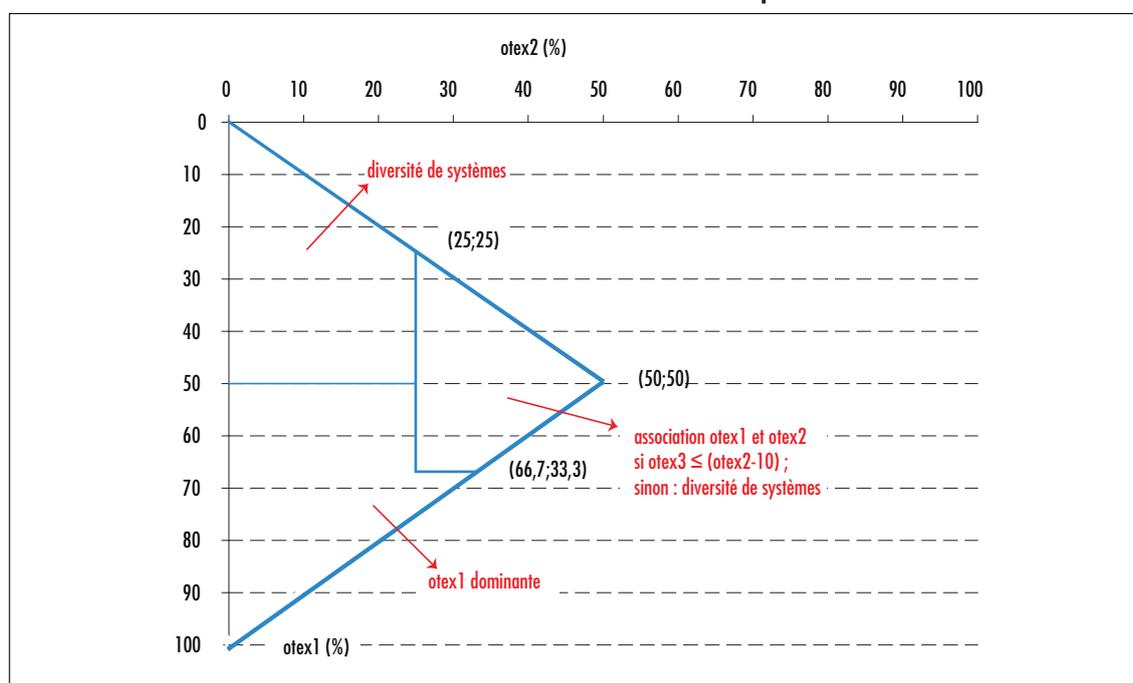
* « diversité de systèmes » dans les autres cas de figure.

Cas particuliers :

- * cantons avec secret statistique (1 à 2 exploitations) : ils ne sont pas étudiés et traités comme des cantons sans exploitation.
- * cantons ayant entre 3 et 5 exploitations : si la condition otex1 dominante n'est pas remplie, alors on classe le canton en « diversité de systèmes ».

Graphique 1

Modalités de classement des cantons en fonction de la fréquence des Otex



Source : Irstea UR DTM

2.2.7 La main-d'œuvre sur les exploitations

Elle est estimée en unités de travail annuel (UTA) : une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Dans le RA 2010, une personne est considérée à temps complet si elle travaille 35 heures et plus par semaine (en 1988 et 2000 : 39 heures et plus par semaine) et 20 jours et plus par mois.

Compte tenu des questions abordées lors du recensement, le calcul des UTA est effectué par tranches selon le barème suivant :

- < 1/4 temps : 0,125 UTA
- ≥ 1/4 temps et < 1/2 temps : 0,375 UTA
- ≥ 1/2 temps et < 3/4 temps : 0,625 UTA
- ≥ 3/4 temps et < temps complet : 0,875 UTA
- temps complet : 1 UTA.

La comparaison entre le RA 1988 et les deux autres RA est délicate car en 1988 les modes de calculs n'étaient pas les mêmes : ainsi, pour les chefs d'exploitation, les activités agricoles et para-agricoles (transformation à la ferme, activités d'accueil sur l'exploitation...) ont été comptabilisées sans plafonnement à 1 de leur quantité de travail en UTA, alors que dans les RA 2000 et 2010, une même personne ne peut pas avoir plus de 1 UTA⁸.

8. L'écart dû au non plafonnement, dans le RA 1988, de la quantité de travail agricole et para-agricole par rapport à une correction qui aurait borné à 1 UTA maximum par personne représente 8 998 UTA « supplémentaires » en France métropolitaine par rapport aux 797 866 UTA totales (sans correction) des chefs d'exploitation et coexploitants, soit un écart de 1,1 %.

2.2.8 Les types de ménages agricoles

Nous nous sommes intéressés au couple d'exploitants car des travaux ont montré qu'il y a généralement des flux financiers entre les différentes ressources du ménage (pot commun) et que les choix stratégiques se discutent au sein du couple (Bel, 1991). En outre, on ne peut

parfois pas comprendre le maintien de certaines exploitations marginales si on ne prend pas en compte l'apport d'un revenu extérieur provenant de l'activité du conjoint.

Nous avons distingué plusieurs types de ménages agricoles (tableau 5) (Madelrieux *et al.*, 2015).

Tableau 5
Typologie des ménages agricoles

Ménage(s) conduisant l'exploitation	Signification
Chef seul ⁹ chef seul exploitant, sans conjoint	1 seul ménage, 1 seul individu exploitant sans conjoint = pas de conjoint, ni de co-exploitant
Couple avec activité agricole réservée chef d'exploitation + conjoint (pas d'autre co-exploitant) avec activité agricole exercée exclusivement par le chef = domaine réservé du chef d'exploitation	1 seul ménage, 1 chef avec conjoint (co-exploitant ou non), pas d'autre co-exploitant ; le conjoint n'exerce pas d'activité agricole sur l'exploitation (il ne participe pas au travail agricole sur l'exploitation)
Couple avec activité agricole partagée chef d'exploitation + conjoint (pas d'autre co-exploitant) avec activité agricole exercée par le chef et son conjoint = travail partagé avec le conjoint	1 seul ménage, 1 chef avec conjoint (co-exploitant ou non), pas d'autre co-exploitant ; le conjoint exerce une activité agricole sur l'exploitation
Association familiale	plusieurs ménages ¹⁰ avec un (ou des) co-exploitant(s) autre(s) que le conjoint, tous sont apparenté(s) au chef d'exploitation
Association non familiale	plusieurs ménages avec un (ou des) co-exploitant(s), au moins un co-exploitant n'est pas apparenté au chef d'exploitation

2.2.9 Les combinaisons d'activités des ménages sur l'exploitation

On considère les activités des personnes retenues au titre des ménages (chef d'exploitation, co-exploitant et conjoint non co-exploitant¹¹). On considère indifféremment la profession principale et l'activité secondaire.

On ne prend pas en compte l'activité de la personne correspondant aux situations suivantes :

- (1) la personne est inactive (chômeur n'ayant jamais travaillé, femme au foyer, élève...)
- (2) l'activité déclarée est celle d'élu(e) (maire, responsable professionnel agricole...)
- (3) la personne est salariée de l'exploitation.

⇒ On procède selon une démarche incrémentale pour définir les catégories d'exploitation suivantes :

* exploitation où au moins une des personnes du (des) ménage(s) bénéficie d'une retraite

(en tant qu'ancien agriculteur exploitant ou autre retraité) ;

* exploitation où au moins une des personnes du (des) ménage(s) exerce une activité extérieure (ni exploitant agricole ni aide familial) et où aucune ne bénéficie d'une retraite ;

* exploitation avec activité agricole exclusive dans les autres cas (aucune personne des ménages considérés ne bénéficie d'une retraite ni n'exerce une activité extérieure).

2.2.10 Pérennité de l'exploitation

La question de la succession est posée si le chef d'exploitation ou le plus âgé des coexploitants est âgé de 50 ans ou plus. Cette question est analysée, dans le cadre de cette étude, pour les exploitations dont le plus jeune coexploitant (ou chef d'exploitation) est âgé d'au moins 55 ans.

9. Le chef est le seul membre de la cellule de base, ce qui ne signifie pas qu'il ne bénéficie d'aucune aide sur l'exploitation (bénévoles, salariés, ...).

10. Dans le RA 2010 ne sont pas recensés les Gaec entre conjoints qui ont été autorisés par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010.

11. Pour les conjoints non co-exploitants non actifs, il semble y avoir quelques incohérences sur les activités déclarées.

2.2.11 Modes de valorisation de la production agricole¹² et activités diverses sur les exploitations

Signes officiels de qualité - SOQ¹³ : en 2010, exploitations dont certaines de leurs productions sont sous signe de qualité : soit IGP, AOC-AOP, Label Rouge ou certificat de conformité¹⁴ pour les produits hors vin, soit superficies en vignes à raisin de cuve AOP ou IGP¹⁵ (et sans double compte).

En 2000, exploitations ayant des produits (y compris vin) avec AOC, label (Label Rouge ou six labels régionaux devant être transformés avant 2002 en IGP) ou certificat de conformité (cahier des charges validé par la Commission nationale des labels et certifications).

Les réponses aux recensements 2000 et 2010 sur les signes de qualité ne sont pas comparables : on noterait ainsi en France métropolitaine une baisse de - 52 % d'exploitations avec SOQ entre 2000 et 2010 alors que l'ensemble des exploitations a diminué de - 26 % sur cette même période. On se limitera donc à une analyse des productions sous SOQ en 2010.

Agriculture biologique : on comptabilise les exploitations ayant une certification agriculture biologique (AB) pour l'un des produits de leur exploitation (y compris le vin) et y compris les exploitations en cours de conversion. Les exploitations qui envisagent, en 2010, de commencer une conversion bio dans les cinq ans qui viennent sont exclues du décompte.

Transformation de produits de la ferme pour la vente : question non posée dans le RA 1988. Dans le RA 2000, cette question incluait le vin mais les activités n'ont pas été recensées si une entité juridique, distincte de l'exploitation agricole, a été constituée pour leur exercice. Dans le RA 2010, nous avons pris en considération la transformation fermière (huile d'olive, lait, cidre, jus de fruits, produits carnés, alcools

hors vin...) en nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que l'exploitation, ainsi que la vinification en cave particulière. Les données ne sont donc pas rigoureusement comparables entre les deux recensements.

Circuits courts¹⁶ : par circuits courts, on entend dans le RA 2010 une commercialisation de produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitation et le consommateur. La commercialisation peut être réalisée par le producteur en son nom propre ou par une autre entité juridique (exemple : magasin de producteurs). Nous avons pris en compte l'ensemble des produits de l'exploitation y compris le vin¹⁷.

Vente directe : dans le RA 2010, la vente directe peut être réalisée par le producteur en son nom propre ou par une autre entité juridique (exemple : magasin de producteurs) : nous avons pris en compte l'ensemble des produits de l'exploitation y compris le vin (quantités pour lesquelles l'exploitation assure elle-même les fonctions de producteur-expéditeur, y compris à l'export). En 1988 et 2000, la vente directe par le biais d'une autre entité juridique que l'exploitation est prise en compte s'il s'agit d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) : il n'est donc pas assuré que les définitions soient strictement équivalentes à celles de 2010.

Activités d'accueil à la ferme (restauration, hébergement) et autres activités agritouristiques (loisirs, artisanat) : dans le RA 2010, ces activités peuvent être réalisées par l'exploitation en son nom propre (activités mobilisant les moyens humains et matériels de l'exploitation) ou par le biais d'une autre entité juridique (à l'exception des formes coopératives et des sociétés anonymes) que celle de l'exploitation

12. Concernant les modes de valorisation de la production agricole, nous n'avons les données que pour 2000 et 2010.

13. Données non disponibles en 2000 car définition différente de 2010 : ainsi un producteur laitier qui respecte un cahier des charges d'une coopérative transformant son lait en fromage AOC sera recensé comme produisant sous signe de qualité en 2010 mais pas en 2000... Donc attention par rapport à l'analyse des évolutions ! En fait, il n'est pas sûr que les livreurs à une laiterie AOC des massifs du Jura et des Alpes nord n'aient pas été déclarés comme producteurs AOC en 2000 (en revanche, ils ne l'ont pas été dans le Massif Central).

14. Les certifications de conformité produits correspondent à une démarche de certification dont le cahier des charges est homologué par arrêté du ministère en charge de l'agriculture (cf. loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006).

15. Les superficies en vignes à raisin de cuve aptes à la production d'eau-de-vie (cognac et armagnac AOP), qui ne concernent pas la zone de montagne, n'ont pas été prises en compte.

16. Nous nous sommes limités au RA 2010. En effet, les données relatives aux circuits courts sont limitées à la seule vente directe dans les RA 1988 et 2000.

17. Nous n'avons pas pu prendre en compte la part de la commercialisation en circuits courts par rapport au chiffre d'affaires de l'exploitation car il existe de nombreux cas où la réponse à cette question n'a pas été renseignée.

(l'exploitant agricole ayant une participation financière dans cette entité). En revanche, en 2000 (et sans doute aussi en 1988), les activités exercées par le biais d'une autre entité juridique n'ont pas été recensées. La comparaison entre les recensements est donc délicate...

Production d'énergie renouvelable pour la vente : si les définitions sont les mêmes entre les RA 2000 et 2010, le champ est différent car le RA 2000 est plus restrictif (réalisation par l'exploitation en son nom propre) (cf. activités d'accueil à la ferme).

2.3. Les modalités de traitement des informations

2.3.1 La procédure

Les auteurs de l'étude ont eu un droit d'accès aux données individuelles anonymes des RA après avoir obtenu l'agrément du Comité du Secret Statistique du 5 juin 2013 (et récépissé de la CNIL du 12 septembre 2013).

La procédure d'accès aux données a été effectuée avec la procédure du Centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

Les traitements ont été réalisés pour partie directement par le SSP sur la base des demandes d'Irstea et, pour une autre partie, par Irstea. Dans le cas des traitements effectués par Irstea, nous avons ensuite appliqué les règles du secret statistique (cf. ci-dessous).

2.3.2 Les règles du secret statistique

Le secret statistique se décompose en deux types de secrets : le secret primaire et le secret induit.

Le secret primaire implique de respecter deux conditions dans un tableau de données :

- **Application de la règle de fréquence minimale** : il y a secret statistique s'il y a moins de trois exploitations agricoles (soit 1 ou 2 exploitations) ;
- **Application de la règle de dominance** : il y a secret statistique si une exploitation représente à elle seule plus de 85 % de la valeur d'une cellule du tableau.

Le secret induit (ou secret secondaire) consiste à effectuer des mises en secret supplémentaires

rendues nécessaires pour préserver le secret primaire (éviter de retrouver des nombres d'exploitations par des recoupements). Il peut conduire aussi à effectuer différents niveaux d'agrégation pour éviter des secrets statistiques primaires qui induiraient trop de secrets secondaires...

2.4. Croisement avec d'autres sources de données

2.4.1 Les références laitières attribuées dans le cadre de la politique des quotas laitiers

L'accès aux données relatives aux quotas laitiers via le SSP a été accordé par FranceAgriMer. Les informations transmises portent sur les campagnes laitières 2000-2001 et 2010-2011 (situation au 31 mars 2011). Le raccordement automatique avec les données des recensements agricoles via le numéro PACAGE n'est pas possible car ce numéro n'est pas disponible dans le RA 2010 (il n'a pas été mis à disposition par le SSP) et il n'existait pas dans le RA 2000, mais la commune du producteur étant identifiée, un classement des références laitières (y compris ventes directes) par zones a été effectué¹⁸.

Il existe une différence éventuelle entre le producteur détenteur d'un quota et la notion d'exploitation agricole dans les RA (regroupements ou scissions possibles dans les fichiers FranceAgriMer).

NB : Pour la campagne 1987-1988, il s'avère que les questions relatives à la production laitière dans le questionnaire RA 1988 ne figurent que dans les rubriques régionales. Il n'a donc pas été possible de mobiliser les informations relatives à cette année.

2.4.2 Les résultats issus de l'Enquête pastorale dans le massif alpin

Nous avons également tenté des comparaisons avec d'autres sources comme l'Enquête Pastorale réalisée en 2012/2014 dans le massif alpin¹⁹, de façon notamment à confronter ces données avec celles concernant les structures collectives, recensées pour la première fois en 2010.

18. Dans quelques cas cependant, ces informations sur la commune ne sont pas disponibles. Quand l'accès à des informations relatives au département étaient disponibles, nous avons pu récupérer certaines données, dans d'autres cas cela n'a pas été possible...

19. Enquête pastorale du Massif Alpin et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, 2012-2014. Enquête réalisée auprès de personnes

ressources des territoires concernés, sur la base d'une projection de fonds cartographiques IGN à une échelle maximum de 1/25 000ème. Ces travaux ont bénéficié de soutiens de l'Union Européenne (FEADER), l'État (DATAR), le Conseil Régional Rhône-Alpes, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Conseils Généraux (Alpes de Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Ain, Ardèche, Drôme), l'Assemblée des Pays de Savoie.

Remarque : En revanche, il n'a pas été possible d'obtenir l'accord de l'Agence de Services et de Paiements (ASP) pour accéder aux fichiers des bénéficiaires d'aides comme les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) et la prime herbagère agro-environnementale (PHAE), ce qui n'a pas permis d'évaluer l'impact (en nombre d'exploitations bénéficiaires par rapport au nombre d'exploitations éligibles) pour ces aides importantes pour l'agriculture de montagne.

3. Des éléments de contexte sur la période étudiée

La période étudiée plus particulièrement est 1988-2010 mais des investigations ont été également effectuées pour quelques données sur la période 1970-2010, ce qui invite à élargir l'approche du contexte.

La première délimitation de la zone de montagne a été officialisée dans le cadre d'une adaptation du régime d'assurance vieillesse agricole aux « exploitants montagnards » (décret du 23.6.1961). La loi du 8.6.1962, complémentaire à la loi d'orientation agricole du 5.8.1960, a instauré le principe d'une aide spécifique pour soutenir et « maintenir dans leurs exploitations, situées dans certaines zones déshéritées, des agriculteurs dont la présence est indispensable par l'octroi d'aides adaptées aux conditions exceptionnelles de ces exploitations » (Giroud, 1995). Il a cependant fallu attendre une dizaine d'années et la parution de la loi d'économie montagnarde de janvier 1972 pour que soient instituées l'indemnité spéciale montagne (ISM) ainsi qu'un certain nombre d'autres dispositions, dont la création des associations foncières pastorales et des groupes pastoraux.

L'ISM a été mise en œuvre pour la campagne 1972-1973, puis intégrée dans le cadre élargi des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN). L'indemnité spéciale haute montagne a été mise en œuvre à partir de la campagne 1977-1978. En 1992-1993, l'ICHN a été majorée pour les plus petits troupeaux (les 25 premières UGB). Puis, à partir de 2000, l'ICHN n'est plus versée au prorata du nombre d'UGB présentes mais en fonction de la superficie, tout en restant plafonnée à 50 ha primables par exploitation.

Parmi les autres faits marquants du contexte, on mentionnera notamment :

- le Règlement communautaire ovin (1980) dont on dit qu'il a cassé une dynamique favorable à l'élevage ovin en France.

- la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes créée en 1980. Le marché de la viande bovine a été fortement marqué par la crise de la « vache folle » (ESB) en 1996.

- l'instauration des quotas laitiers à partir de la campagne 1984-1985 et les programmes d'incitation à la cessation d'activité laitière dans les années quatre-vingt. Des ajustements ont été pris les premières années pour la zone de montagne (règles de gestion départementalisées des quotas, prélèvements supplémentaires en plaine, franchises plus importantes en montagne en cas de dépassements...). On estime généralement que les quotas laitiers ont contribué à préserver la production laitière en montagne (Trouvé et Kroll, 2013 ; Dervillé *et al.*, 2012).

- mise en place d'un régime de préretraite agricole à partir de 1992.

- la Réforme de la PAC à partir de 1992 : une partie des dépenses de soutien des marchés s'est transformée en aides directes aux exploitations agricoles. Ce mouvement s'est accentué avec l'Agenda 2000 jusqu'en 2005.

L'essentiel de ces aides directes a pris la forme de subventions liées aux surfaces et aux cheptels. Les aides compensatoires aux céréales (dont le maïs fourrage) ont largement profité aux systèmes grandes cultures et aux systèmes d'élevage ayant recours au maïs fourrage. La prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs (PMSEE dite « prime à l'herbe ») a été créée en 1993 à titre de mesure de compensation face au soutien du maïs fourrage. Elle a été classée parmi les mesures agri-environnementales mises en œuvre assez tardivement en France (à titre expérimental en 1989). On mentionnera aussi l'aide directe à la production laitière à partir de 2004. En 2006 a été instauré en France le régime de droit à paiement unique (DPU) issu du découplage d'une grande partie de ces aides (GraphAgri 2010). Seules sont maintenues non découplées la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, la prime à l'abattage des bovins et la partie ovine de la prime à la brebis et à la chèvre.

- au plan national, la loi d'orientation agricole de juillet 1999 créant les contrats territoriaux d'exploitation a institué des aides environnementales et soutenu des projets d'investissements dans les exploitations.

- plus récemment des effets de conjoncture ont pu orienter certaines évolutions : forte hausse du prix des céréales en 2007-2008, baisse du prix du lait dans les années 2001-2006 et forte chute en 2009 (après un sursaut en 2008...) (GraphAgri 2010).

B - Éléments de synthèse

L'agriculture de montagne française est marquée par une forte diversité liée à ses différents massifs, mais on peut cependant tenter d'en dresser une sorte de portrait-robot permettant d'en dégager certaines spécificités et traits marquants par rapport à la France hors zone montagne (= qu'on dénommera « plaine »).

1. L'agriculture de montagne française en quelques lignes...

Une exploitation sur six se trouve en montagne

Avec près de 82 000 exploitations agricoles et une force de travail évaluée à 112 000 équivalents temps plein en 2010, la zone de montagne représente 16,6 % des exploitations de la France métropolitaine et 15 % des emplois dans les exploitations agricoles.

L'agriculture de montagne est dominée par l'élevage

3 millions d'UGB, soit 20 % du cheptel herbivore en France, et plus des 2/3 des exploitations spécialisées en systèmes d'élevage herbivore (30 % en plaine). Les systèmes spécialisés bovins-lait ou bovins-viande et les systèmes spécialisés ovins regroupent plus de la moitié des exploitations de montagne.

Une situation démographique relativement favorable par rapport à la plaine

En proportion, on trouve davantage de jeunes agriculteurs qu'en plaine : 22 % ont moins de 40 ans en 2010 (19 % en plaine). De même, la proportion d'installations aidées – c'est-à-dire d'installations dont la viabilité a été reconnue officiellement par des commissions mixtes départementales présidées par le Préfet – est plus importante en montagne (16 % contre 12 %). En outre, seulement un agriculteur sur dix est retraité (13 % en plaine).

Si on considère l'évolution du nombre d'exploitations depuis 1988, la montagne résiste un peu mieux que la plaine, même si près d'une exploitation sur deux a disparu au cours de la période 1988-2010.

Mais des contraintes importantes pour l'organisation du travail

Ainsi, pour les exploitations d'élevage, la taille moyenne du troupeau par travailleur a presque doublé entre 1988 et 2010 en montagne, passant de 17 à 33 UGB/UTA (+ 97 %). Même si cette taille moyenne par exploitation d'élevage

en montagne est inférieure de 22 % à celle de plaine, on sait que les charges de travail des exploitations d'élevage sont généralement plus lourdes en montagne qu'en plaine.

Et un handicap en termes de dimension économique qui s'accroît avec la plaine

Au plan économique, sur la base de l'indicateur Production brute standard (PBS), l'écart s'accroît depuis 1988 entre montagne et plaine : l'exploitation agricole de montagne a désormais une PBS moyenne égale à la moitié de l'exploitation de plaine. Toutefois, les exploitations conduites par des agriculteurs âgés de moins de 40 ans sont mieux représentées qu'en plaine dans les exploitations dites de moyenne et grande dimensions économiques (PBS \geq 25 000 €).

Une main-d'œuvre essentiellement familiale dans les exploitations de montagne

La main-d'œuvre familiale représente 88 % des UTA dans les exploitations de montagne alors que la main-d'œuvre salariée atteint 30 % en plaine. En moyenne, on compte 1,4 UTA par exploitation, soit un peu moins qu'en plaine.

Comme en plaine, le travail agricole partagé en couple n'est plus le modèle dominant, mais la part des chefs seuls y est plus importante qu'en plaine, tandis que les formes associatives progressent (en 2010 : 12 % des exploitations et 25 % des UTA) tout en gardant un caractère familial. Les formes d'associations non familiales sont encore juste émergentes (moins de 2 % des exploitations).

La place des femmes est semblable en montagne et en plaine : un exploitant sur quatre et près des 3/4 des conjoints non coexploitants sont des femmes. La pluriactivité s'accroît chez les exploitantes et surtout chez les conjointes non exploitantes.

La pluriactivité : de fortes similitudes entre montagne et plaine

En montagne comme en plaine, la pluriactivité des agriculteurs (chefs d'exploitation + coexploitants) est de l'ordre de 20 % et elle est relativement stable entre 1988 et 2010, tandis que la pluriactivité des conjoints non coexploitants s'accroît nettement et concerne désormais un sur deux en 2010.

Les exploitations avec activité agricole exclusive des ménages sont minoritaires en montagne comme en plaine

Si on considère les activités des ménages (chefs d'exploitation, coexploitants et leurs conjoints), des différenciations s'opèrent entre exploitations de montagne et de plaine alors que les

situations étaient semblables en 1988. Ainsi la part des exploitations où les ménages n'exercent qu'une activité agricole est désormais de 39 % en montagne et 34 % en plaine en 2010 contre 46 % en 1988. La part des exploitations où les ménages bénéficient d'une retraite étant également en baisse (passant de 25 % en 1988 à respectivement 20 % en montagne et 24 % en plaine), c'est la part des exploitations où les ménages ont au moins une activité extérieure (et pas de retraite) qui augmente, passant de 29 % en 1988 à 41 % en montagne et 43 % en plaine.

Les superficies des exploitations : une comparaison délicate entre montagne et plaine

La montagne représente 17 % de la SAU au plan national. La SAU moyenne par exploitation a triplé entre 1970 et 2010 mais reste en deçà des exploitations de plaine (48 ha contre 56 ha). Cependant, si on inclut les surfaces gérées par les structures collectives, la SAU moyenne devient équivalente (56,5 ha en montagne). Comme en plaine, les petites exploitations (moins de 5 ha SAU) résistent bien : il y en a (encore) une sur cinq en 2010. En montagne, les exploitations de moins de 50 ha SAU, majoritaires en nombre (62 %), n'utilisent plus que 22 % de la SAU en 2010 (elles représentaient 87 % des exploitations et 54 % de la SAU en 1988).

Mais l'analyse des évolutions est rendue compliquée en raison des statuts fonciers : si un tiers des surfaces sont en propriété en montagne (22 % en plaine), de nombreuses superficies « échappent » au statut du fermage et sont utilisées en location verbale voire sans autorisation explicite. Sous l'effet des mesures liées à la PAC, et en particulier de la « prime à l'herbe », des accroissements de SAU ont été constatés entre 1988 et 2000, notamment en haute montagne et en montagne sous influence méditerranéenne. Ils ont un caractère relativement fictif dans la mesure où ces surfaces étaient déjà utilisées auparavant mais non déclarées et non recensées.

En outre, et surtout, la nature même des cultures composant la SAU est très différente entre montagne et plaine : essentiellement composée de surfaces fourragères en montagne (89 % de la SAU sans compter les espaces pastoraux à usage collectif), la SAU est majoritairement constituée de cultures non fourragères en plaine (61 % de la SAU). Il n'est pas évident de mettre sur le même plan un hectare de SAU, s'il s'agit de maïs grain en plaine et de parcours en montagne...

De fortes restructurations en élevage

Globalement, le cheptel herbivore s'est maintenu en montagne en nombre d'UGB depuis 1988 (alors qu'il a baissé en plaine de - 17 %). Mais cette évolution globale masque de très fortes évolutions.

Certes, les petites exploitations d'élevage (23 % ont moins de 10 UGB) résistent, en montagne comme en plaine, mais leur poids économique est désormais marginal, tandis que les 21 % d'exploitations de plus de 75 UGB regroupent désormais plus de la moitié du cheptel en montagne.

Les restructurations ont été très fortes, en particulier pour la production laitière : en 40 ans (de 1970 à 2010), le nombre d'exploitations laitières en montagne a été divisé par 6,5 et près de deux exploitations laitières sur trois ont disparu entre 1988 et 2010. Pourtant, la production laitière reste importante en montagne avec 22 % des exploitations françaises en 2010 et 17 % du cheptel laitier, dont la réduction a été moindre qu'en plaine grâce aux mesures prises dans le cadre des quotas laitiers. Mais l'écart s'accroît avec la plaine en taille de troupeau par exploitation : 35 vaches laitières par exploitation en moyenne soit 13 vaches de moins qu'en plaine.

Un million de vaches allaitantes en montagne, soit près du quart du cheptel national. Le cheptel a profité des quotas laitiers (+ 28 % entre 1988 et 2010) mais il se tasse depuis 2000. Les tailles de cheptel par exploitation sont assez proches entre montagne et plaine. Près de la moitié du cheptel de brebis se trouve en montagne. Un cheptel en expansion de 1970 à 1980 (date du règlement communautaire ovin), qui se maintient ensuite en montagne jusqu'en 2000 alors qu'il périclète en plaine. La montagne regroupe en 2010 plus du quart des exploitations élevant des brebis nourrices et le tiers du cheptel de brebis nourrices, avec des tailles de troupeau nettement plus importantes en montagne (110 brebis nourrices en moyenne par exploitation, soit 35 de plus qu'en plaine). Quant aux brebis laitières en montagne, presque aussi nombreuses que les brebis nourrices, elles représentent 91 % du cheptel national ! En moyenne, 270 brebis laitières par exploitation en montagne soit 100 de plus qu'en plaine.

En progression depuis 2000, le cheptel caprin de montagne (24 % du cheptel national) n'a pas rattrapé le niveau de 1979 et l'effectif moyen de chèvres par exploitation caprine (40) est inférieur de moitié à celui de la plaine, ce qui est à relier aussi avec la pratique plus fréquente de la transformation fermière du lait de

chèvre en montagne couplée en général avec la commercialisation en circuits courts, activités exigeantes en travail.

Les restructurations ont affecté aussi les autres élevages : cheptel d'équidés en progression mais qui marque le pas depuis 2000, disparition de 86 % des exploitations ayant des porcs entre 1988 et 2010 et un effectif moyen multiplié par 5, progression du nombre de ruches entre 2000 et 2010 (près de 70 ruches par exploitation), tandis que les lapins sont toujours dominés par des élevages familiaux de très petite taille.

Les pacages collectifs : un trait spécifique de l'élevage de montagne

13 % des exploitations d'élevage de montagne utilisent des pacages collectifs (surtout des alpages ou estives et, plus rarement, des parcours en transhumance hivernale, comme le pâturage de pare-feux dans les forêts méditerranéennes).

Pour la première fois ont été recensées en 2010 les surfaces gérées par des structures collectives : 700 000 ha ont ainsi été dénombrés, essentiellement des espaces pastoraux (« STH peu productive »).

Une agriculture de montagne qui joue la carte de la qualité des produits

30 % des exploitations de montagne produisent sous signe officiel de qualité (SOQ). Si, en montagne comme en plaine, les systèmes viticoles produisent quasiment tous sous SOQ au moins pour une partie de leur récolte, l'importance des systèmes bovins-lait et des systèmes ovins (cf. fromages de brebis) sous SOQ est un des traits spécifiques de l'agriculture de montagne.

La progression du nombre d'exploitations en agriculture biologique est une tendance nationale, qui est encore plus marquée en montagne (5 % des exploitations en 2010) : maraîchage, lait de chèvre et cultures fruitières sont en tête des productions bio en montagne.

Diversification, circuits courts : l'agriculture de montagne est en avance par rapport à la plaine

Si la transformation à la ferme reste globalement du même ordre de grandeur en montagne et en plaine (11 % des exploitations), cela est dû essentiellement au poids de la viticulture en plaine. Ainsi, dans tous les autres systèmes de production, il y a plus de transformations fermières en montagne qu'en plaine.

Miel, fromages de chèvre, légumes et fruits : la commercialisation en circuits courts est davantage pratiquée en montagne (elle concerne un

quart des exploitations) et une exploitation de montagne sur cinq pratique la vente directe. On recense cependant encore relativement peu d'exploitations pratiquant l'accueil à la ferme en montagne (3,4 % contre 1,9 % en plaine) et cette activité semble même stagner depuis 1988.

Une agriculture de montagne favorable au plan environnemental

Les surfaces fourragères représentent 89 % de la SAU avec une place prépondérante des prairies permanentes (51 % de la SFP) et des espaces pastoraux (27 % de la SFP sans compter les alpages et estives utilisés collectivement) dont l'intérêt environnemental est largement reconnu. Si les prairies temporaires gagnent du terrain (+ 44 % entre 1988 et 2010), les surfaces en prairies permanentes productives résistent bien mieux en montagne (- 3,3 % entre 1988 et 2010) qu'en plaine (- 33,5 %) où l'ampleur de leur disparition est inquiétante.

Des systèmes d'élevage de type extensif : globalement, en 2010, le chargement moyen des surfaces fourragères est de 0,87 UGB/ha SFP en montagne (1,36 en plaine). Seules 18 % des exploitations (et 21 % du cheptel) ont un chargement supérieur à 1,4 (contre 43 % des exploitations et 57 % des UGB en plaine). Et ces ratios ne prennent pas en compte les surfaces collectives...

La majorité des surfaces agricoles n'ont reçu aucun engrais minéral en 2010 et 87 % de la SAU n'a reçu aucun traitement phytosanitaire (seulement 34 % en plaine). Les épandages des effluents d'origine animale (fumier, lisier, ...) portent en 2010 sur 42% de la SAU. C'est sans doute sur cette question des épandages d'origine animale que la vigilance doit porter, non pas en raison d'excédents structurels, mais en raison des difficultés d'épandage dans les pentes et dans un parcellaire souvent compliqué et en raison des contraintes climatiques, de voisinage et d'organisation du travail qui limitent les périodes d'épandage.

Les deux tiers des exploitations de montagne ont entretenu ou créé des éléments linéaires du paysage (haies, murets de pierre) au cours des trois dernières années.

Pour l'avenir, des aspects préoccupants

Les exploitations dont l'exploitant le plus jeune est âgé d'au moins 55 ans et sans succession assurée dans les années à venir représentent en 2010 une exploitation de montagne sur quatre. Même si cette situation est plus favorable qu'en 1988 (30 % des exploitations n'avaient pas de successeur identifié), on note

qu'elle se dégrade un peu par rapport à 2000 (20 % sans successeur identifié).

Le handicap en termes de dimension économique – à relativiser car la PBS intègre mal les démarches de valorisation en circuits courts et la valorisation des produits de qualité – est corroboré aussi par le fait que deux exploitations de montagne sur trois relèvent encore en 2010 du forfait collectif. Or on a constaté sur le terrain lors d'enquêtes en exploitation que la volonté de continuer à bénéficier de ce régime fiscal peut conduire certains exploitants à « lever le pied » et à diminuer leur production.

Mais l'agriculture de montagne est composée en fait d'une diversité de situations qu'on peut illustrer en soulignant certains traits spécifiques de la zone de haute montagne et des massifs.

2. L'agriculture en zone de haute montagne

Avec 6 000 exploitations, l'agriculture de haute montagne ²⁰ représente à peine 1 % des exploitations françaises. Le poids de la haute montagne s'érode progressivement : il est désormais en 2010 de 7,4 % des exploitations de montagne.

L'augmentation apparente de la SAU entre 1988 et 2010 est un effet en « trompe-l'œil » déjà signalé ci-dessus. Partie de très bas en 1970 (12 ha), la SAU moyenne par exploitation rejoint désormais la moyenne des exploitations de montagne (48 ha) et la dépasse même largement si on inclut les surfaces gérées par des structures collectives (126 ha).

L'importance des surfaces gérées par des structures collectives est en effet un trait caractéristique majeur de l'agriculture de haute montagne (63 % de ces surfaces au plan national sont exploitées par des structures collectives dont le siège est en haute montagne).

Les exploitations de petite dimension économique (PBS < 25 000 €) sont majoritaires en haute montagne.

Certains traits de l'agriculture de montagne sont ici encore plus accusés : ainsi 80 % des exploitations sont en systèmes d'élevage spécialisés, plus de la moitié des exploitations d'élevage utilisent des pâturages collectifs

(57 % en 2010) ; les surfaces fourragères représentent 97 % de la SAU (sans compter les espaces pastoraux à usage collectif) ; la pluriactivité des exploitants est plus fréquente (30 % en 2010) et elle est stable depuis 1988 ; 15 % des exploitations pratiquent la transformation à la ferme ; 38 % des exploitations commercialisent via des circuits courts une partie de leur production et l'accueil à la ferme y est un peu plus pratiqué (6 % des exploitations). Au plan environnemental, on soulignera notamment (i) le poids très important des espaces pastoraux (61 % de la SFP hors espaces pastoraux collectifs), (ii) que 86 % de la SAU n'a pas reçu d'engrais minéral et (iii) que 97 % de la SAU n'a reçu aucun traitement phytosanitaire.

Le très fort impact des aides à la cessation d'activité laitière juste après l'instauration des quotas s'est traduit par une réduction de – 26 % du cheptel de vaches laitières entre 1979 et 1988 (– 13 % en montagne), mais ce cheptel se défend bien mieux entre 1988 et 2010 (– 16 % contre – 31,5 % en montagne). La taille moyenne du troupeau laitier a été pratiquement multipliée par 2,5 entre 1988 et 2010, mais elle était très faible en 1988 (10 VL). Les ovins représentent environ 40 % des UGB herbivores et les tailles de troupeau de brebis nourrices sont importantes (166 brebis nourrices par exploitation).

3. L'agriculture de montagne et ses différents massifs ²¹

3.1. Les montagnes du Massif Central

Avec près de 46 000 exploitations, le Massif Central regroupe plus de la moitié (56 %) des exploitations et 62 % de la SAU ²² de la zone de montagne française. Il n'est donc pas étonnant que son portrait-robot cadre bien avec le portrait d'ensemble de l'agriculture de montagne française qui vient d'être dressé :

- une proportion relativement importante de jeunes agriculteurs : 22,5 % ont moins de 40 ans en 2010 ;
- un taux d'agriculteurs retraités faible (9 %) ;
- un taux de 23 % d'exploitations sans perspective de succession ;
- une main-d'œuvre de 1,4 UTA en moyenne par exploitation, essentiellement familiale (91 %

20. Localisée exclusivement dans les Alpes (58 % des exploitations en 2010), les Pyrénées (40 %) et la Corse (2 %).

21. Près de 3 000 exploitations, soit 3,5 % des exploitations de montagne, ont leur siège hors des massifs.

22. 53 % de la SAU de la montagne française si on inclut les espaces à usage collectif.

des UTA) pour un volume total de 53 000 UTA, soit 57 % des UTA en montagne ;

- une dimension économique (PBS de 53 000 € en moyenne par exploitation) semblable à la moyenne des exploitations de montagne ;
- une SAU moyenne de 53 ha par exploitation ;
- une prédominance des surfaces fourragères : 91 % de la SAU ;
- un élevage sur prairies au caractère extensif avec un chargement moyen de 0,9 UGB/ha SFP.

On peut cependant déceler quelques nuances :

- un taux de pluriactivité un peu plus faible chez les exploitants (17 % en 2010) et une proportion un peu plus élevée d'exploitations conduites par des ménages avec une activité agricole exclusive (42 % contre 39 % en moyenne en montagne) ;
- une proportion un peu plus faible d'exploitations produisant sous SOQ (26 %) ou en bio (4 %) ;
- un peu moins d'exploitations pratiquant la transformation à la ferme (8 %) et pratiquant la commercialisation en circuits courts (17 %) ;
- un peu moins d'exploitations pratiquant l'accueil à la ferme (2 %) ;
- une taille de cheptel de 52 UGB par exploitation un peu supérieure à la moyenne d'ensemble de la montagne (47,5 UGB). Avec 2 millions d'UGB, le Massif Central regroupe 68 % du cheptel herbivore de montagne et les 3/4 des exploitations sont spécialisées en systèmes d'élevage herbivore, en particulier en systèmes bovins : allaitants (32 %), laitiers (18 %) ou mixtes lait + viande (5 %).
- si les évolutions ont été semblables à la moyenne d'ensemble de la montagne française pour la production laitière bovine (disparition de 64 % des exploitations laitières entre 1988 et 2010 et effectif moyen de 34 VL par exploitation en 2010), l'augmentation un peu plus élevée du cheptel bovin allaitant (+ 34 % depuis 1988) se traduit par une taille un peu supérieure avec 35 vaches nourrices en moyenne par exploitation (31 VN en moyenne en montagne). La diminution du cheptel de brebis nourrices est plus marquée depuis 1988 (- 30 % contre - 20 % en montagne) et l'effectif moyen moindre (moins de 100 brebis nourrices par exploitation), quant au cheptel de brebis laitières son rythme de progression est semblable (+ 17 % entre 1988 et 2010) mais l'élevage caprin progresse plus vite (+ 21 % sur la même période contre + 8 % en moyenne pour la montagne).

D'autres traits sont plus spécifiques de ce massif :

- moins de 4 % des exploitations d'élevage ont recours à des packages collectifs et les

superficies gérées par des structures collectives représentent une très faible part de la surface agricole du Massif Central (à peine 1 %) alors qu'elles sont beaucoup plus importantes en moyenne pour l'ensemble de la montagne française (15 %).

- une forte régression des surfaces pastorales (ou « STH peu productive ») entre 1988 et 2010 (- 230 000 ha, soit - 37 %) que l'on ne retrouve guère que dans le massif du Jura.

La diversité s'affirme quand on subdivise le Massif Central entre Massif Central Nord et Massif Central Sud.

Ainsi le **Massif Central Nord**, qui rassemble 34 % des exploitations de montagne, est une montagne herbagère où la SFP est composée à 71 % par des prairies permanentes « productives » et à 20 % par des prairies temporaires et artificielles. L'élevage est presque exclusivement composé de bovins (93 % des UGB en 2010) avec coexistence de vaches nourrices (33 % des UGB) et de vaches laitières (24 % des UGB). À lui seul, le Massif Central Nord regroupe la moitié des vaches laitières et la moitié des vaches nourrices élevées en montagne.

Le **Massif Central Sud**, qui regroupe 22 % des exploitations de montagne, est une montagne un peu plus pastorale avec 34 % de la SFP en STH peu productive, mais aussi 35 % en fourrages cultivés. Si l'élevage bovin y domine, il est cependant moins exclusif (70 % des UGB) et les vaches laitières y sont moins présentes (13 % des UGB). Les brebis laitières y tiennent une place significative (15 % des UGB) : ainsi 58 % des brebis laitières de montagne sont élevées dans le Massif Central Sud (en moyenne 340 brebis laitières par exploitation).

3.2. Les Alpes

Avec 15 000 exploitations recensées en 2010, soit 18 % des exploitations de montagne, 20 % de la SAU (en incluant les surfaces gérées par des structures collectives) et 18 % des UTA, le massif alpin est le second massif par ordre d'importance.

Par de nombreux aspects, l'agriculture des Alpes rejoint les traits communs de l'agriculture de montagne au plan national : importance relative des jeunes agriculteurs (21 % ont moins de 40 ans), dimension économique moyenne (PBS de 50 000 € en moyenne par exploitation), force de travail par exploitation (1,4 UTA), superficie par exploitation (en moyenne 45 ha et 62,5 ha en incluant les surfaces gérées par

des structures collectives), production sous signe de qualité (28 % des exploitations).

Mais des nuances apparaissent :

- un peu plus d'exploitants retraités (13 %) et d'exploitations sans perspective de succession (26 %) ;
- davantage d'exploitants pluriactifs (25 % soit + 5 points par rapport à la moyenne d'ensemble de la montagne) et une proportion moindre d'exploitations conduites par des ménages ayant une activité exclusivement agricole (36 %) ;
- moins de main-d'œuvre familiale dans les exploitations (82 % des UTA) et en particulier moins de main-d'œuvre provenant des exploitants (66 % soit - 5 points) ;
- davantage d'exploitations en agriculture biologique : avec 8 % des exploitations en bio, le massif alpin est au premier rang pour l'agriculture biologique ;
- des exploitations un peu plus impliquées dans l'accueil à la ferme (4,5 % des exploitations) ;
- une surface agricole certes dominée par les surfaces fourragères (82 % sans compter les surfaces à usage collectif) mais qui laisse de la place aux cultures non fourragères : céréales mais aussi arboriculture, plantes à parfum...

Et des caractéristiques spécifiques peuvent être soulignées :

- à peine la moitié des exploitations (48 %) spécialisées en systèmes d'élevage herbivore : on trouve notamment 14 % d'exploitations en systèmes fruits et autres cultures permanentes (hors vignes) et 14 % en systèmes grandes cultures ;
- des élevages de petite taille : 37 UGB en moyenne par exploitation (soit 10 points de moins que la moyenne d'ensemble de la montagne française) ;
- une implication plus fréquente dans les pratiques de transformation à la ferme (18 %, soit + 7 points par rapport à la moyenne d'ensemble), de commercialisation en circuits courts (35 % des exploitations, soit + 11 points) ;
- l'importance des surfaces à usage collectif : 26 % des exploitations d'élevage utilisent des packages collectifs, soit le double par rapport à la moyenne d'ensemble en montagne, et 27 % de la SAU consolidée (individuelle + collective) est géré par des structures collectives (soit + 12 points par rapport à la moyenne d'ensemble de la montagne).

23. Toutes orientations confondues, 36 % des exploitations produisent sous SOQ au moins une partie de leur production.

- un caractère extensif de l'élevage très marqué : ainsi le chargement moyen (sans compter les espaces collectifs) est seulement de 0,6 UGB/ha SFP en moyenne par exploitation.

Les évolutions de l'élevage sont semblables à l'ensemble de la montagne française pour la production laitière (- 23 % de vaches laitières entre 1988 et 2010 et un effectif moyen de 34 VL par exploitation laitière), mais différent sensiblement pour d'autres productions : une progression plus marquée du cheptel de vaches nourrices (+ 55 % entre 1988 et 2010) mais un effectif moyen (16 VN) inférieur de moitié, le maintien du cheptel de brebis nourrices sur cette même période (- 2 %) et un effectif moyen bien supérieur (180 brebis nourrices par exploitation contre 110 en moyenne d'ensemble).

Peut-être plus encore que dans le Massif Central des différences marquées existent entre les parties nord et sud du massif.

Les **Alpes du Nord** (9 500 exploitations) se présentent comme une montagne herbagère (60 % de prairies dans la SFP) mais aussi pastorale (39 % d'espaces pastoraux individuels dans la SFP) et comme une montagne à vaches laitières (42 % des UGB des Alpes du Nord et 14 % des vaches laitières de montagne), notamment pour la production de fromages sous signe de qualité²³. Près d'un quart des exploitations est spécialisé en système bovin-lait, mais d'autres exploitations spécialisées en systèmes de cultures sont aussi présentes de façon significative : grandes cultures (12 %), arboriculture (9 %), viticulture (5 %). La période récente (2000-2010) a été marquée par une forte diminution du nombre d'exploitations (- 33 % alors que la moyenne est de - 23 % pour l'ensemble de la zone de montagne).

Les **Alpes du Sud** (5 500 exploitations) se présentent comme une montagne au caractère pastoral et extensif très affirmé : les espaces pastoraux représentent les deux tiers de la SFP et même plus de 80 % si on tient compte des espaces à usage collectif, le chargement moyen est de 0,5 UGB/ha SFP (hors espaces collectifs). L'élevage est dominé par les brebis nourrices dans ce massif (56 % des UGB). Les Alpes du Sud regroupent ainsi plus du quart du cheptel de brebis nourrices élevées en montagne. Au côté des exploitations spécialisées en systèmes d'élevage ovin (19 % des exploitations), on trouve des systèmes spécialisés en cultures fruitières (22 %) et en grandes cultures (18 %).

3.3. Les Pyrénées

Le massif des Pyrénées regroupe près de 10 000 exploitations, soit 12 % des exploitations de montagne, et représente 11 % des emplois agricoles dans les exploitations de montagne. On y retrouve les traits communs à l'agriculture de montagne avec quelques nuances : un agriculteur sur cinq est âgé de moins de 40 ans, une main-d'œuvre essentiellement familiale dans les exploitations (91 %), mais une force de travail par exploitation un peu plus faible (1,2 UTA) et une pluriactivité un peu plus fréquente chez les exploitants, semblable au niveau atteint dans les Alpes (25 %). La part des exploitants retraités (14 %) est un peu plus élevée que la moyenne d'ensemble, de même que celle des exploitations sans perspective de succession (26 %).

Ce qui distingue ce massif, c'est en particulier la petite taille des exploitations : au plan économique avec une PBS moyenne de 37 000 € par exploitation (53 % des exploitations ont une PBS inférieure à 25 000 €, soit + 9 points par rapport à la moyenne d'ensemble), au niveau des élevages avec une taille moyenne de 37 UGB (semblable à celle des Alpes) et au niveau de la SAU : 30 ha en moyenne par exploitation. Mais il faut relativiser ce dernier chiffre car une autre spécificité est à souligner : l'importance des surfaces gérées par des structures collectives qui représentent plus que les surfaces agricoles utilisées par les exploitations à titre individuel ! Si on prend en compte ces surfaces collectives, la SAU dépasse alors 70 ha de moyenne par exploitation... Avec 52 % des exploitations d'élevage utilisant des pacages collectifs, les Pyrénées se placent au premier rang des massifs pour l'importance du recours à ces surfaces.

Une des conséquences de ces spécificités structurelles est un chargement relativement élevé sur les surfaces fourragères de base de l'exploitation (en moyenne 1,03 UGB/ha SFP) qu'il faudrait nuancer en intégrant les surfaces collectives²⁴.

Comme dans les Alpes du Nord, les Pyrénées présentent un caractère mixte herbager (56 % de prairies dans la SFP) et pastoral (40 % de la SFP sans les espaces pastoraux collectifs).

L'élevage bovin domine avec 60 % des UGB (dont 31 % pour les vaches allaitantes) mais les brebis laitières (présentes à l'ouest du massif) représentent aussi 21 % des UGB. L'élevage bovin allaitant a relativement peu progressé entre 1988 et 2010 (+ 5 % pour les vaches nourrices) et l'effectif moyen (22 VN par exploitation) reste inférieur à la moyenne en montagne (31 VN). Quant au cheptel de brebis laitières, il s'accroît plus nettement (+ 14 % entre 1988 et 2010) tandis que celui des brebis nourrices décline (- 17 %). En moyenne, les exploitations ont un troupeau de brebis laitières (220 brebis laitières) nettement inférieur à celui atteint dans le Massif Central Sud (340). Plus de 70 % des exploitations sont spécialisées en système d'élevage herbivore : systèmes ovins (26 %), bovins viande (24 %) mais aussi « autres herbivores » (équins et/ou association de troupeaux herbivores) (16 %). On trouve aussi des exploitations spécialisées en viticulture (9 %) dans la partie orientale du massif. Les activités de valorisation des produits (SOQ, agriculture biologique) et de transformation fermière ont un niveau semblable à la moyenne d'ensemble de la montagne. La pratique des circuits courts (31 % des exploitations) et l'accueil à la ferme (5 % des exploitations) sont cependant un peu plus développés.

3.4. Le massif du Jura

Le massif du Jura regroupe un peu plus de 3 000 exploitations, soit 4 % des exploitations de montagne, et représente 5 % des UTA et 6 % des UGB en montagne.

Ce qui ressort d'emblée, c'est la singularité de ce massif : des exploitations d'élevage de grande dimension (relativement à l'ensemble de la montagne française) dans une montagne herbagère dédiée à la production laitière et valorisée en fromages de qualité certifiée.

Ainsi les exploitations ont en moyenne 1,6 UTA et une SAU de 67 ha (avec peu de surfaces collectives : à peine 3 % de la SAU consolidée, utilisée à titre individuel et collectif). Les exploitations d'élevage ont en moyenne 60 UGB et 28 % ont plus de 75 UGB. La dimension économique est également élevée : en moyenne, la PBS est de 75 000 € par exploitation et seulement un quart des exploitations ont une PBS

24. On reste tout de même assez loin du niveau atteint en plaine (en moyenne 1,36 UGB/ha SFP). Sur l'ensemble de la montagne française, le chargement moyen est de 0,87 et il est égal à 0,61 pour le massif alpin. Le calcul du charge-

ment, surfaces pastorales collectives incluses, n'est cependant pas possible à établir car on ne connaît pas les éventuels effectifs animaux transhumants provenant de la plaine.

inférieure à 25 000 € (44 % des exploitations sur l'ensemble de la zone de montagne).

Une montagne herbagère, puisque les prairies constituent 89 % des surfaces fourragères. Le chargement reste cependant assez modeste : 0,82 UGB/ha SFP, soit à peine la moyenne de la zone de montagne (0,87). La prédominance de l'élevage bovin, car les bovins représentent 96 % des UGB élevées dans ce massif et les vaches laitières, à elles seules, 53 % des UGB. C'est dans ce massif que le cheptel de vaches laitières a le mieux résisté depuis 1988 (- 19 %) après avoir progressé entre 1970 et 1988 (+ 5 %). En moyenne, les exploitations laitières élèvent 41 VL, soient près de 7 vaches de plus que la moyenne des exploitations laitières en montagne. Les systèmes d'élevage herbivore regroupent 84 % des exploitations et les systèmes spécialisés bovin-lait 63 %. C'est dans ce massif que la part des exploitations produisant sous SOQ est, de loin, la plus élevée : 64,5 % des exploitations. La transformation fermière est peu pratiquée : 5 % des exploitations (pour la production laitière, ce sont les laiteries (fruitières) qui transforment le lait en fromages).

Sur d'autres plans, on retrouve des similitudes avec l'ensemble de la zone de montagne avec des nuances plus favorables : 29 % d'agriculteurs âgés de moins de 40 ans, seulement 6 % d'exploitants retraités, 17 % d'exploitations sans perspective de succession. La part des exploitants pluriactifs est relativement faible (13 %) mais, en revanche, celle des conjoints non coexploitants est élevée (64 %), ce qui conduit à une proportion d'exploitations conduites par des ménages ayant une activité agricole exclusive semblable à la moyenne d'ensemble (38 %).

3.5. Le massif des Vosges

Le massif vosgien regroupe lui aussi, comme le précédent, un peu plus de 3 000 exploitations, soit 4 % des exploitations de montagne, et représente 4 % des UTA mais seulement 1,5 % des UGB en montagne.

Par certains aspects, il ressemble au massif du Jura : une montagne herbagère (73 % de prairies), un chargement moyen semblable (0,8 UGB/ha SFP) et l'importance de l'élevage bovin (près de 90 % des UGB) et en particulier des vaches laitières (38 % des UGB).

Mais les dimensions sont ici bien inférieures : une SAU moyenne de 22 ha seulement par exploitation (avec quasiment pas de pacages

collectifs) et 27 UGB par exploitation d'élevage. Les tailles de troupeaux sont faibles : 29 VL par exploitation laitière, seulement 10 vaches nourrices par exploitation. Le paradoxe apparent est d'obtenir une PBS moyenne relativement élevée (60 000 € par exploitation) malgré ces petites structures. C'est que le massif des Vosges est marqué par l'importance des exploitations en système viticole (32 % des exploitations, localisées sur le versant alsacien) qui explique que les systèmes spécialisés en élevage herbivore soient minoritaires (44 % des exploitations).

Une autre caractéristique est l'importance de la pluriactivité (34 % des exploitants) et la faible proportion des exploitations conduites par des ménages ayant une activité exclusivement agricole (18 %) en lien avec la pluriactivité et le poids des retraités (19 % des exploitants). La part des agriculteurs âgés de moins de 40 ans (18 %) est cependant assez proche de la moyenne de la montagne (22 %). La main-d'œuvre dans les exploitations (1,3 UTA) est à peine inférieure à la moyenne de la zone de montagne mais la part de la main-d'œuvre familiale est nettement plus faible (72 %) en raison du recours à de la main-d'œuvre salariée (cf. viticulture).

À côté des systèmes viticoles, on trouve une diversité de systèmes, notamment des systèmes spécialisés bovins-lait (14 %), bovins viande (11 %), des systèmes avec des équins ou des associations d'élevages herbivores (10 %), des systèmes apicoles (6 %), ...

La production sous SOQ concerne 37 % des exploitations et l'agriculture biologique tient une place significative (7 % des exploitations). L'accueil à la ferme est également relativement développé (7 % des exploitations, soit le premier rang parmi les massifs).

3.6. La montagne corse

La montagne corse regroupe un peu plus de 2 000 exploitations, soit près de 3 % des exploitations de montagne, 3 % des UTA et 2 % des UGB.

Avec son caractère typique de montagne pastorale méditerranéenne, on aurait pu s'attendre à la prédominance de l'élevage. De fait, la surface fourragère représente 94 % de la SAU et les espaces pastoraux sont largement dominants avec 80 % de la SFP (il y a ici très peu de pacages collectifs). La conduite est très extensive avec un chargement moyen de

0,45 UGB/ha SFP. Mais, à la différence des Alpes du Sud où les systèmes ovins viande dominant, ce sont les bovins qui sont largement majoritaires en Corse (70 % des UGB) et plus précisément les bovins viande (54 % des UGB sont des vaches nourrices) puisqu'il ne reste plus aucune vache laitière en 2010 ! Au côté des bovins viande, on trouve aussi des brebis laitières (15 % des UGB) et des chèvres (8 % des UGB du massif et 12 % du cheptel de chèvres en montagne).

Le cheptel de vaches nourrices régresse un peu depuis 1988 (- 20 %) mais l'effectif moyen par exploitation est élevé (41,5 VN) et a progressé de façon spectaculaire en 40 ans (moins de 8 VN en 1970). Le cheptel de brebis laitières marque aussi le pas (- 11 % entre 1988 et 2010) et la moyenne par exploitation est assez faible (180 brebis), comparée au Massif Central Sud (340 brebis). En revanche, pour les élevages de chèvres, dont l'effectif a diminué de - 19 % entre 1988 et 2010, la taille moyenne est élevée (120 chèvres par exploitation caprine, soit le triple par rapport à l'effectif moyen en montagne).

Si les systèmes bovins viande sont les plus fréquents (29 % des exploitations), on note une diversité d'autres systèmes présents de façon significative : spécialisation en cultures fruitières (18 % des exploitations), systèmes ovins (lait surtout) (11 %), systèmes caprins (7 %), systèmes d'élevages granivores (porcins notamment) (7 %), équins et/ou association d'élevages herbivores (8 %), viticulture (6 %), ...

La dimension économique des exploitations (PBS de 51 000 €) est proche de la moyenne de la zone de montagne. Pourtant, si les surfaces par exploitation sont assez importantes (66 ha SAU en moyenne), la taille moyenne des élevages reste assez faible (42 UGB par exploitation). Mais la Corse tire sans doute parti aussi de la fréquence d'exploitations spécialisées en arboriculture et viticulture (près d'un quart).

La main-d'œuvre par exploitation (1,3 UTA) est proche de la moyenne d'ensemble, mais la part de main-d'œuvre familiale (77 %) est plus faible, en lien notamment avec le recours aux salariés dans les systèmes arboriculture et viticulture. Avec 18 % d'agriculteurs âgés de moins de 40 ans, 8 % de retraités, 19 % d'exploitants pluriactifs et 23 % d'exploitations sans perspective de succession, l'agriculture de la montagne corse est proche des valeurs moyennes de l'ensemble de la zone de montagne. Elle se démarque par l'importance des exploitations

conduites par des ménages ayant une activité exclusivement agricole (58 % contre 39 % pour l'ensemble de la zone de montagne).

Elle se démarque aussi par l'importance des pratiques de transformation à la ferme qui concernent 35 % des exploitations (principalement en viticulture, arboriculture et élevage caprin) et par la commercialisation en circuits courts (62 % des exploitations). L'accueil à la ferme implique 6 % des exploitations, soit le niveau le plus élevé après le massif vosgien.

C - Analyse détaillée

Démarche adoptée : les principales données chiffrées figurent dans les tableaux standards en Annexe. Ces données chiffrées ne sont pas reprises dans les analyses du chapitre C où figurent plutôt des données en valeur relative et des graphiques utiles pour les analyses comparatives entre zones et entre massifs. Pour la comparaison entre zones, l'optique privilégiée a été de comparer la zone de montagne (haute montagne incluse) et la « plaine » (= France hors zone de montagne).

1. Les exploitations agricoles

1.1. Évolution du nombre d'exploitations agricoles

La montagne résiste un peu mieux que la plaine

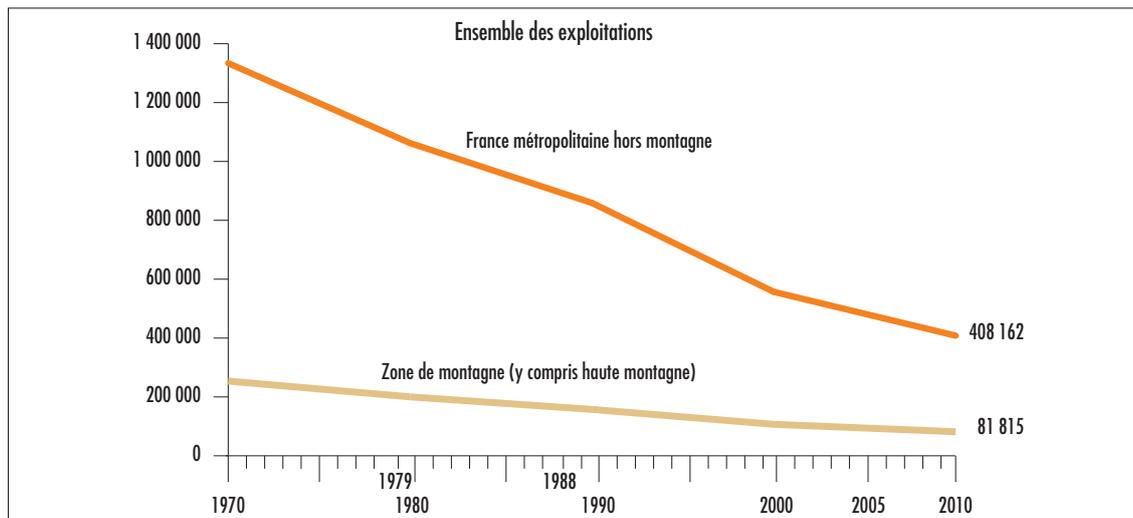
En 2010, on a recensé près de 490 000 exploitations agricoles en France métropolitaine (hors entités collectives) dont près de 82 000 en montagne.

En 40 ans (de 1970 à 2010), le nombre d'exploitations a été divisé par trois en France métropolitaine (graphique 2) et il a été divisé par deux entre 1988 et 2010 (- 51,8 %). Sur cette dernière période, la montagne a résisté un peu mieux (- 48,1 %, soit un taux annuel d'évolution de - 2,9 % en montagne et - 3,3 % hors montagne) (tableau 6 et graphique 3).

En conséquence, le poids des exploitations de montagne se renforce relativement : de 15,5 % en 1988 à 16,6 % en 2010. Désormais (en 2010), une exploitation sur six se trouve en montagne. Au sein de la montagne, le poids de la haute montagne s'érode progressivement (de 7,8 % en 1988 à 7,4 % en 2010).

Graphique 2

Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1970 et 2010 en montagne et en plaine



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

La majorité des exploitations de montagne sont situées dans le Massif Central, tandis que les Alpes du Nord perdent du terrain

Le Massif Central est prédominant : en 2010, plus de la moitié (56 %) des exploitations de montagne sont situées dans le Massif Central (34 % dans le Massif Central Nord et 21,5 % dans la partie sud). Puis viennent les Alpes (18 %) et les Pyrénées (12 %), tandis que les massifs du Jura et des Vosges ont un poids

équivalent (4 % chacun) et que la Corse atteint près de 3 % (graphique 4). On note que 3,5 % des exploitations de montagne ne sont rattachées à aucun massif.

Le graphique 4 montre une grande stabilité dans l'équilibre relatif interne des différents massifs entre 1970 et 2010. On note un léger effritement des Vosges et, surtout, des Alpes du Nord qui profite au Massif Central (Nord et

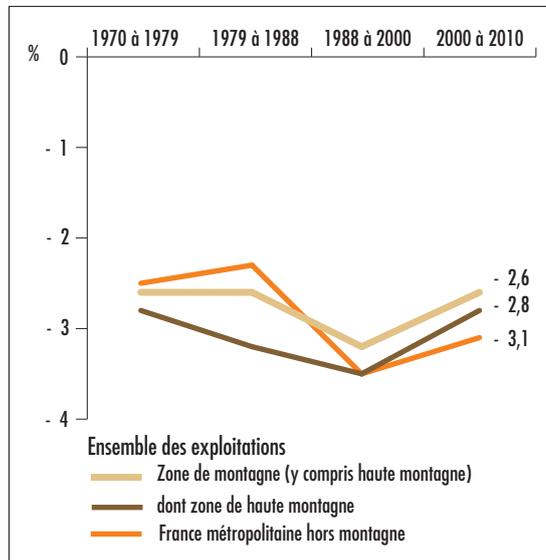
Tableau 6

Taux moyen annuel d'évolution du nombre d'exploitations entre 1970 et 2010 par zones et par massifs

Ensemble des exploitations	1970 à 1979	1979 à 1988	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010
	%						
France métropolitaine	-2,5	-2,4	-3,5	-3,0	-2,4	-3,3	-2,9
Zone de montagne (y compris haute montagne)	-2,6	-2,6	-3,2	-2,6	-2,6	-2,9	-2,8
dont zone de haute montagne	-2,8	-3,2	-3,5	-2,8	-3,0	-3,2	-3,1
France métropolitaine hors montagne	-2,5	-2,3	-3,5	-3,1	-2,4	-3,3	-2,9
Vosges	-3,8	-3,2	-3,5	-2,2	-3,5	-2,9	-3,2
Jura	-2,3	-2,3	-3,6	-2,8	-2,3	-3,2	-2,8
Alpes	-2,6	-2,8	-3,4	-3,4	-2,7	-3,4	-3,1
Alpes du Nord	-2,8	-3,1	-3,4	-4,0	-2,9	-3,6	-3,3
Alpes du Sud	-2,3	-2,2	-3,4	-2,4	-2,3	-2,9	-2,6
Massif Central	-2,6	-2,5	-3,2	-2,4	-2,6	-2,9	-2,7
Massif Central Nord	-2,5	-2,6	-3,2	-2,5	-2,6	-2,9	-2,7
Massif Central Sud	-2,7	-2,4	-3,3	-2,3	-2,5	-2,9	-2,7
Pyrénées	-2,4	-2,6	-2,8	-2,3	-2,5	-2,6	-2,6
Corse	-2,7	-3,4	-2,7	-2,6	-3,1	-2,6	-2,8

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 3
Taux annuel d'évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1970 et 2010 selon les zones



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Sud), aux Alpes du Sud et aux Pyrénées. En effet, c'est dans les Alpes du Nord que la disparition d'exploitations a été la plus forte (taux annuel d'évolution - 3,3 % entre 1970 et 2010, particulièrement marquée entre 2000 et 2010 : - 4,0 %). Quant au massif des Vosges (- 3,2 % par an entre 1970 et 2010), c'est surtout dans la période 1970-1979 que la disparition a été marquée (- 3,8 % par an) (tableau 6).

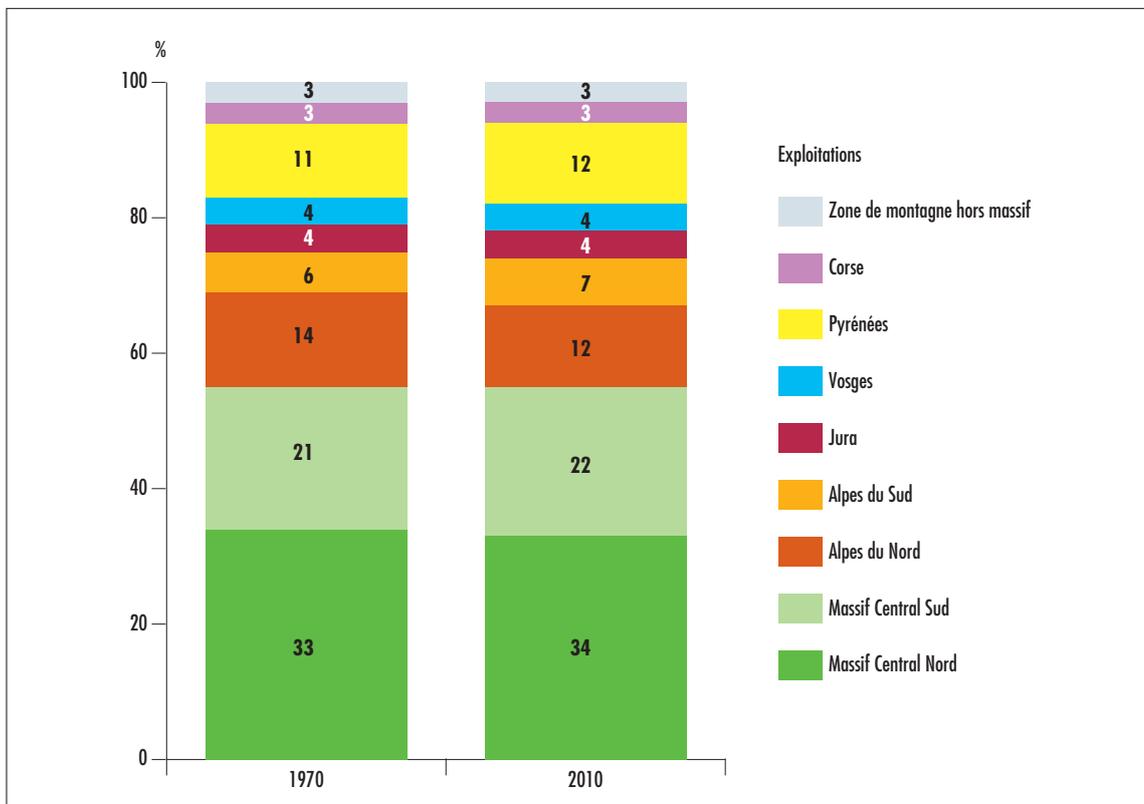
1.2. Dimension des exploitations

1.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU)

L'agriculture de montagne : 17 % des surfaces agricoles utilisées en France

Avec près de 4 millions d'hectares en 2010, la montagne représente 14,6 % de la SAU nationale. À cette superficie, il faudrait ajouter les surfaces utilisées collectivement et non intégrées dans la SAU des exploitations, soit près de 700 000 ha en 2010 gérés par des structures collectives en montagne²⁵. En tenant

Graphique 4
Répartition des exploitations de montagne par massif en 1970 et en 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

25. Et il faudrait également ajouter les superficies gérées par des structures collectives dont le siège est en plaine mais qui transhument en montagne. D'après le RA 2010, les structures collectives situées dans le massif alpin (et ayant déposé un dossier de demande de PHAE) utilisent 255 000 ha, chiffre à rapprocher des résultats de l'Enquête

Pastorale 2012-14 conduite dans les Alpes qui fait état de 357 000 ha gérés par des groupements pastoraux (+ 54 000 ha gérés par d'autres formes collectives) dont 82 000 ha gérés par des groupements pastoraux dont le siège est en dehors du département où sont localisés les alpages utilisés collectivement.

Tableau 7

Évolution de la SAU entre 1970 et 2010 par zones

SAU (ha)	Évolution des surfaces			Rythmes annuels d'évolution						
	1970-1988	1988-2010	1970-2010	1970 à 1979	1979 à 1988	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010
	%									
France métropolitaine	- 4,4	- 5,7	- 9,8	- 0,2	- 0,3	- 0,2	- 0,3	- 0,2	- 0,3	- 0,3
Montagne	- 2,4	- 3,3	- 5,6	+ 0,1	- 0,4	+ 0,1	- 0,5	- 0,1	- 0,2	- 0,1
dont haute montagne	+ 4,9	+ 5,5	+ 10,7	+ 0,5	+ 0,0	+ 1,0	- 0,6	+ 0,3	+ 0,2	+ 0,3
France hors montagne	- 4,7	- 6,1	- 10,5	- 0,2	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,3

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

compte de ces surfaces collectives, le ratio SAU montagne/SAU France métropolitaine s'établirait alors à 16,7 % en 2010.

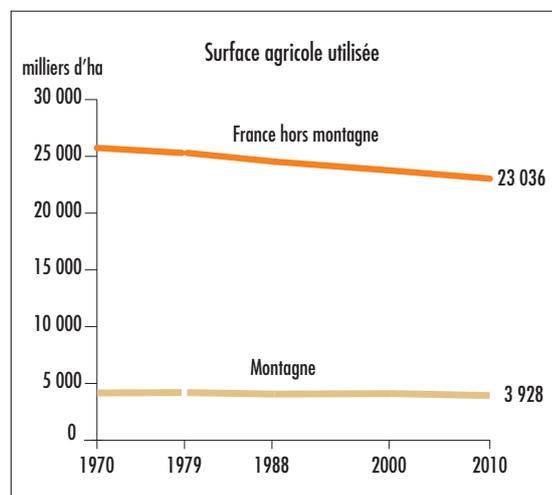
Érosion continue des surfaces agricoles en plaine ; évolution en « trompe-l'œil » en montagne

L'érosion de la SAU est régulière et continue en France depuis 1970 : - 0,3 % par an (tableau 7). Au total, l'agriculture a perdu 10 % de ses terres agricoles en 40 ans, soit près de 3 millions d'hectares (graphique 5). En montagne, la SAU – hors surfaces collectives car non recensées avant 2010 – résiste apparemment mieux avec un taux annuel de disparition de - 0,1 % depuis 1970. Mais cela peut provenir, pour partie, d'un effet en trompe-l'œil pour deux raisons principales : d'une part, les surfaces utilisées collectivement (alpages,

estives en particulier) peuvent être intégrées dans la SAU entre deux recensements s'ils deviennent l'objet d'une utilisation à titre individuel et, d'autre part, entre 1988 et 2000, l'apparente progression de la SAU en montagne (+ 0,1 % par an) provient notamment de la déclaration de terres de parcours et landes utilisées sans bail qui n'étaient pas déclarées jusqu'en 1988 mais qui ont eu un statut reconnu suite à l'instauration en 1992-93 de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs (dite « prime à l'herbe »), qui a conduit bon nombre d'éleveurs des zones de montagne et des zones sous influence méditerranéenne à les déclarer en 2000 (voir § C 3.1.2.1 et graphique 49). On retrouve ces phénomènes de façon encore plus accentuée en haute montagne où sont localisés les alpages (avec en particulier une progression de + 1,0 % par an entre 1988 et 2000)²⁶.

Graphique 5

Évolution de la SAU (en hectares) selon les zones entre 1988 et 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

La SAU moyenne par exploitation de montagne a triplé entre 1970 et 2010

Compte tenu du rythme de disparition des exploitations agricoles depuis 1970, la taille moyenne des exploitations a considérablement augmenté en 40 ans, passant en plaine de 19 ha SAU à 56 ha en 2010 (tableau 8). En montagne, l'évolution a été semblable avec un triplement de la SAU moyenne par exploitation (soit + 193 %), passant de 16 ha à 48 ha en 2010, et elle a été plus forte encore en haute montagne, partie il est vrai d'un peu plus bas en 1970 (12 ha) et avec une superficie moyenne multipliée par 4 pour rejoindre désormais la SAU moyenne de la montagne (48 ha en 2010)²⁷ (graphique 6). Le fort accroissement de la taille

26. Cf. par exemple, dans le Parc national des Écrins (Dobremez et Borg, 2010).

27. Et la dépasse même largement si on inclut les surfaces gérées par des structures collectives : 126,4 ha en moyenne en haute montagne contre 56,5 ha en montagne.

Tableau 8

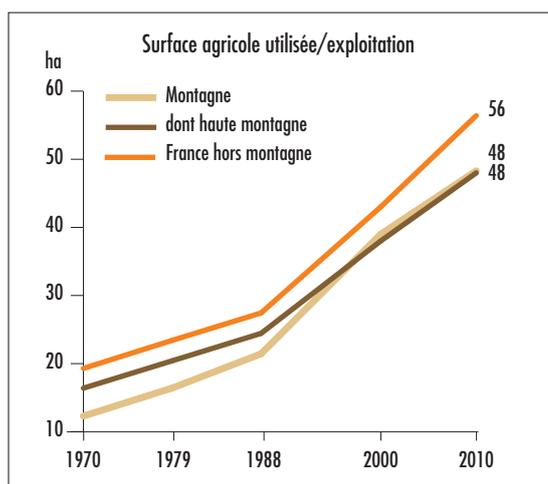
Évolution de la taille moyenne par exploitation (en hectares SAU) entre 1970 et 2010 par zones

	SAU moyenne/exploitation (hors superficies utilisées collectivement)					Rythmes annuels d'évolution SAU/exploitation						
	1970	1979	1988	2000	2010	1970 à 1979	1979 à 1998	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010
	ha					%						
France métropolitaine	19	23	28	42	55	2,4	2,1	3,4	2,7	2,3	3,1	2,7
Montagne	16	21	26	38	48	2,8	2,3	3,4	2,2	2,5	2,9	2,7
dont haute montagne	12	17	23	39	48	3,5	3,3	4,6	2,2	3,4	3,5	3,5
France hors montagne	19	24	29	43	56	2,4	2,0	3,4	2,8	2,2	3,1	2,7

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 6

SAU moyenne par exploitation (en hectare) selon les zones entre 1970 et 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

moyenne des exploitations à partir de 1988 est sans doute à relier à la Réforme de la PAC de 1992 qui a généré une course aux hectares. En 2010, la SAU moyenne par exploitation de montagne reste inférieure de 8 ha à celle de la plaine, mais si on inclut les surfaces gérées par les structures collectives, la SAU moyenne devient équivalente (56,5 ha).

Le Massif Central regroupe plus de la moitié des surfaces agricoles de la montagne française ; si on inclut les surfaces collectives, les Alpes pèsent 20 % et les Pyrénées 15 %

En 2010, le Massif Central représente à lui seul 62 % de la SAU de la montagne française²⁸

(graphique 7), puis viennent dans l'ordre les Alpes (17 %), les Pyrénées (8 %), le Jura, la Corse et le massif vosgien. On note une grande stabilité du poids relatif des massifs de 1970 à 2010 : comme le périmètre des zones de montagne des massifs a été harmonisé et fixé par rapport à celui en vigueur actuellement, cette stabilité est logique, les quelques mouvements constatés provenant principalement des « effets PAC » décrits précédemment (notamment dans les Pyrénées, Alpes du Sud et Corse) (tableau 9 et graphique 8). On note, pour ce dernier massif corse, que la progression apparente de la SAU s'est poursuivie entre 2000 et 2010, aboutissant à un accroissement de la SAU déclarée de + 40 % entre 1988 et 2010...

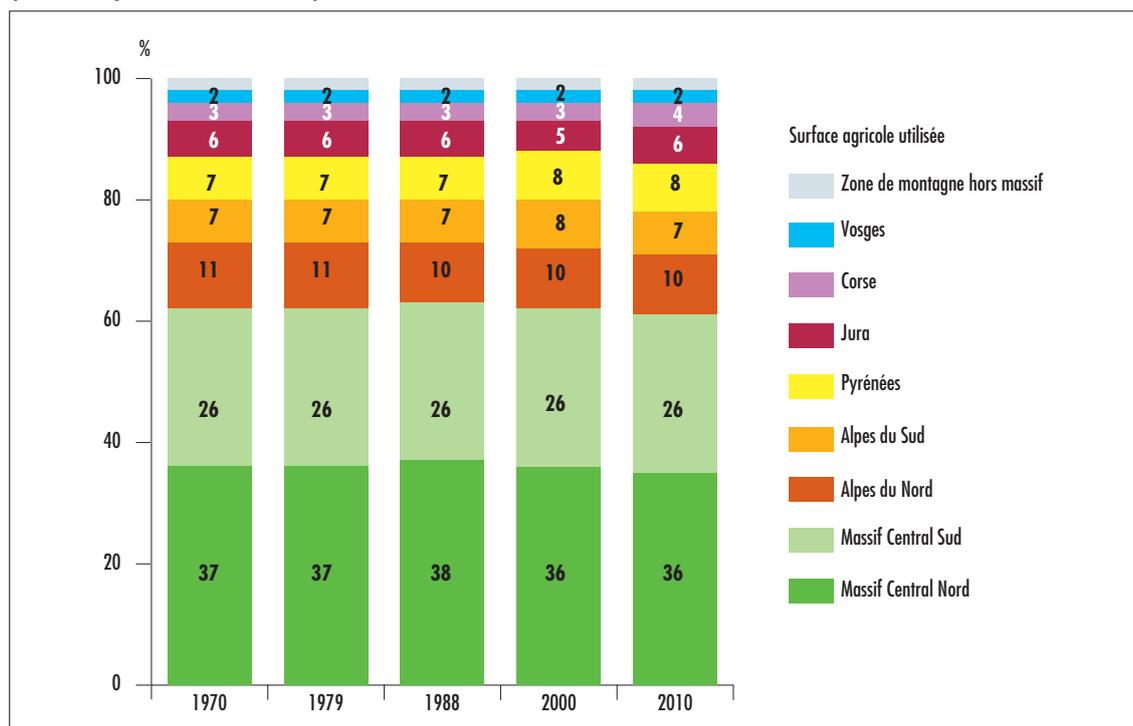
Le Jura et la Corse ont les plus grandes SAU moyennes par exploitation, les Pyrénées et les Vosges ont les plus petites

Par rapport à la moyenne nationale de la montagne française (48 ha en 2010), les montagnes du massif du Jura et de la Corse ressortent avec une SAU moyenne par exploitation nettement supérieure : 67 et 66 ha en 2010 (hors SAU des structures collectives) (tableau 10 et graphique 9). Pour le Jura c'était déjà le cas en 1970, quant à la Corse cela provient essentiellement de l'augmentation des SAU déclarées entre 1988 et 2010, le rythme de disparition des exploitations entre 1970 et 2010 étant sensiblement égal à la moyenne de la montagne française. Les Alpes du Sud tirent aussi parti

28. Si on inclut les surfaces gérées par des structures collectives, les ratios deviennent 53 % pour le Massif Central, 20 % pour les Alpes et 15 % pour les Pyrénées.

Graphique 7

Évolution de la part des massifs dans la SAU de la zone de montagne (hors espaces collectifs) entre 1970 et 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

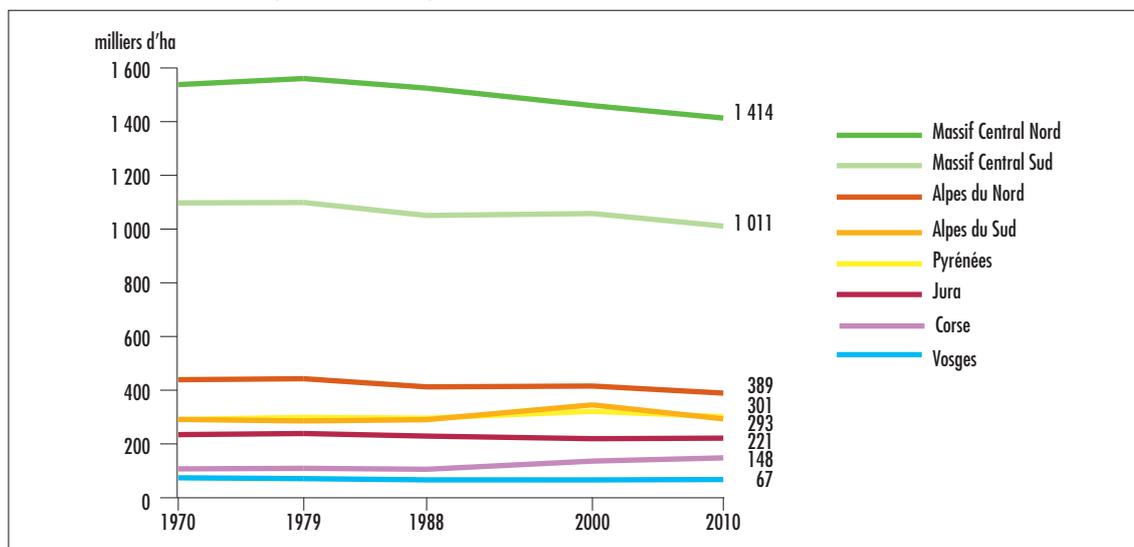
Tableau 9

Évolution de la SAU entre 1970 et 2010 en montagne selon les massifs

SAU (ha)	Évolution des surfaces			Rythmes annuels d'évolution						
	1970-1988	1988-2010	1970-2010	1970 à 1979	1979 à 1988	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010
	%									
Vosges	- 10,4	+ 1,9	- 8,7	- 0,5	- 0,7	+ 0,0	+ 0,2	- 0,6	+ 0,1	- 0,2
Jura	- 2,4	- 3,3	- 5,6	+ 0,2	- 0,5	- 0,4	+ 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,1
Alpes	- 3,8	- 2,9	- 6,5	+ 0,0	- 0,4	+ 0,7	- 1,1	- 0,2	- 0,1	- 0,2
Alpes du Nord	- 6,1	- 5,6	- 11,4	+ 0,1	- 0,8	+ 0,1	- 0,7	- 0,3	- 0,3	- 0,3
Alpes du Sud	- 0,3	+ 1,0	+ 0,7	- 0,2	+ 0,2	+ 1,5	- 1,6	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0
Massif Central	- 2,3	- 5,9	- 8,0	+ 0,1	- 0,4	- 0,2	- 0,4	- 0,1	- 0,3	- 0,2
Massif Central Nord	- 0,9	- 7,3	- 8,1	+ 0,2	- 0,3	- 0,4	- 0,3	+ 0,0	- 0,3	- 0,2
Massif Central Sud	- 4,3	- 3,8	- 7,9	+ 0,0	- 0,5	+ 0,1	- 0,5	- 0,2	- 0,2	- 0,2
Pyrénées	+ 1,7	+ 1,9	+ 3,6	+ 0,3	- 0,1	+ 0,7	- 0,6	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1
Corse	- 1,4	+ 40,3	+ 38,4	+ 0,2	- 0,4	+ 2,1	+ 0,9	- 0,1	+ 1,6	+ 0,8

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 8
Évolution de la SAU (en hectares) selon les massifs entre 1970 et 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

de l'accroissement des SAU déclarées entre 1988 et 2000. Les plus faibles SAU moyennes en 2010 se trouvent dans les massifs des Pyrénées (31 ha)²⁹ et des Vosges (22 ha), ce qui était déjà le cas en 1970. L'écart s'est un peu accru dans les Pyrénées, malgré l'accroissement de SAU déclarée entre 1988

et 2000, car les exploitations y ont un peu mieux résisté (rythme de disparition inférieur entre 1970 et 2010).

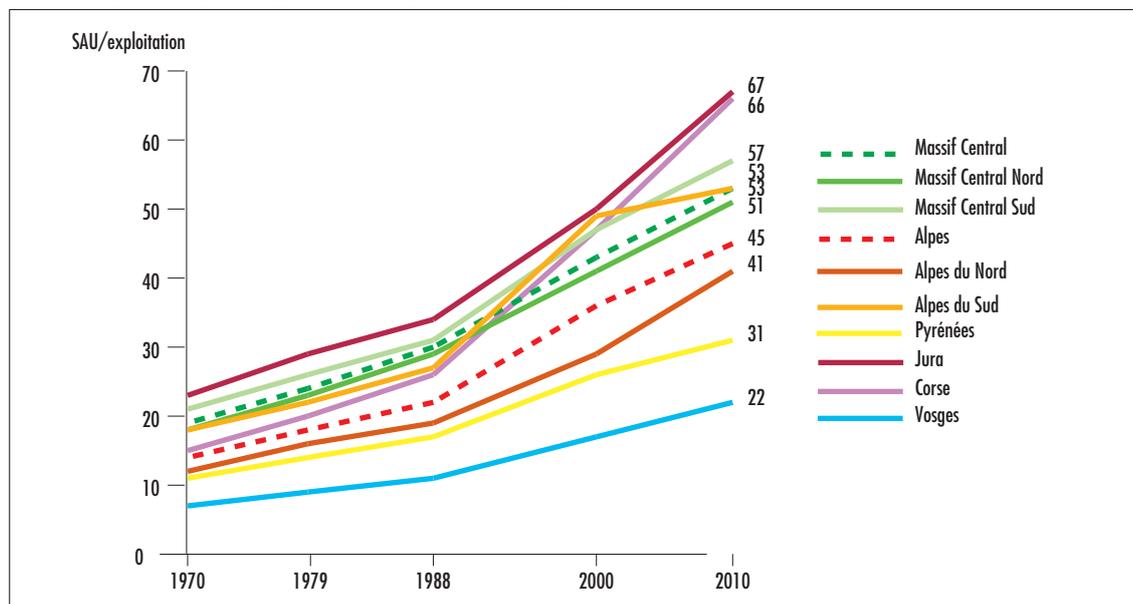
29. Mais 71 ha en moyenne si on inclut les surfaces gérées par les structures collectives (estives).

Tableau 10
Évolution de la taille moyenne par exploitation (en hectares SAU) entre 1970 et 2010 par massifs

	SAU moyenne/exploitation (hors superficies utilisées collectivement)					Rythmes annuels d'évolution SAU/exploitation						
	1970	1979	1988	2000	2010	1970 à 1979	1979 à 1998	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010
	ha					%						
Vosges	7	9	11	17	22	3,4	2,5	3,6	2,5	3,0	3,1	3,1
Jura	23	29	34	50	67	2,5	1,9	3,4	2,9	2,2	3,2	2,7
Alpes	14	18	22	36	45	2,7	2,5	4,2	2,4	2,6	3,4	3,0
Alpes du Nord	12	16	19	29	41	2,9	2,3	3,5	3,5	2,6	3,5	3,1
Alpes du Sud	18	22	27	49	53	2,2	2,4	5,0	0,8	2,3	3,0	2,7
Massif Central	19	24	30	43	53	2,8	2,2	3,1	2,1	2,5	2,7	2,6
Massif Central Nord	18	23	29	41	51	2,7	2,5	2,9	2,2	2,6	2,6	2,6
Massif Central Sud	21	26	31	47	57	2,8	1,9	3,5	1,9	2,4	2,8	2,6
Pyrénées	11	14	17	26	31	2,8	2,6	3,6	1,7	2,7	2,7	2,7
Corse	15	20	26	47	66	3,0	3,1	4,9	3,6	3,1	4,3	3,7

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 9

SAU moyenne par exploitation (en hectares) selon les massifs entre 1970 et 2010

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

1.2.2 Répartition par classes de SAU

Les très petites exploitations résistent, en montagne comme en plaine

En plaine, les grandes exploitations progressent nettement entre 1988 et 2000 : les exploitations de plus de 100 ha passent ainsi de 5 % des exploitations à 20 % en 2010 (dont 5 % de plus de 200 ha) (graphique 10). Contrairement à une idée préconçue, les très petites exploitations résistent bien : une sur quatre a moins de 5 ha en 2010 (cela intègre aussi les exploitations hors-sol sans SAU) ; elles étaient 28 % en 1988. Si les exploitations de plus de 100 ha restent minoritaires en nombre, elles utilisent désormais plus de 60 % de la SAU, tandis que les exploitations de moins de 50 ha, majoritaires en nombre (60 %) utilisent à peine 15 % de la SAU en 2010. En 1988 celles-ci regroupaient 82 % des exploitations de plaine et utilisaient près de la moitié de la SAU (44 %).

En montagne, on constate aussi la progression des grandes exploitations de plus de 100 ha : 13 % des exploitations en 2010 (contre à peine 3 % en 1988), mais là aussi, comme en plaine, les très petites exploitations résistent bien : en 2010, une sur cinq a moins de 5 ha SAU (elles étaient 23 % en 1988). Leur poids relatif est donc légèrement inférieur à leurs homologues de plaine. Les exploitations de plus de 100 ha utilisent 45 % de la SAU (hors pacages collectifs) tandis que les exploitations de moins de 50 ha (64 % en nombre) utilisent seulement 22 % de

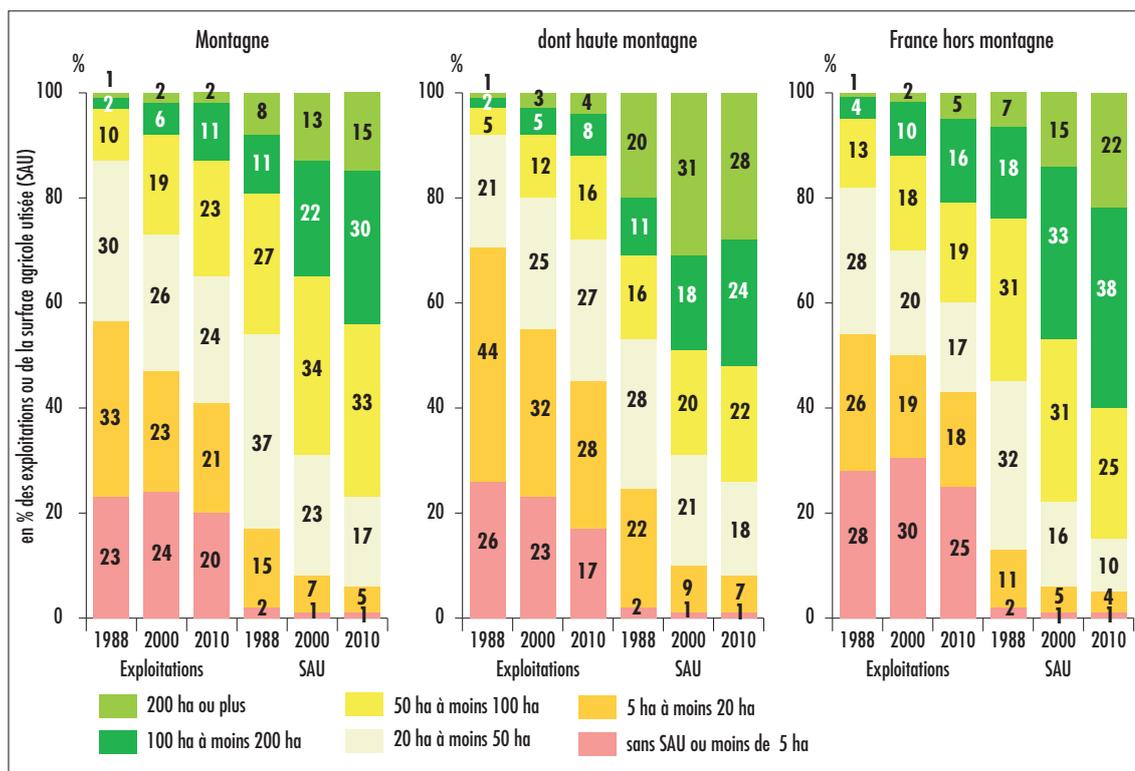
la SAU en 2010 (elles représentaient 87 % des exploitations et 54 % de la SAU en 1988).

En haute montagne, les très petites exploitations (< 5 ha) ont un peu moins bien résisté qu'en montagne : elles ne sont plus que 17 % en 2010 (perte de 10 points par rapport à 1988), tandis que les exploitations de plus de 100 ha ont un poids relatif semblable à la moyenne de la montagne en nombre d'exploitations et en SAU (respectivement 12 % et 52 % en 2010).

Forte proportion de très petites exploitations (moins de 5 ha SAU) dans le massif vosgien et les Alpes du Sud

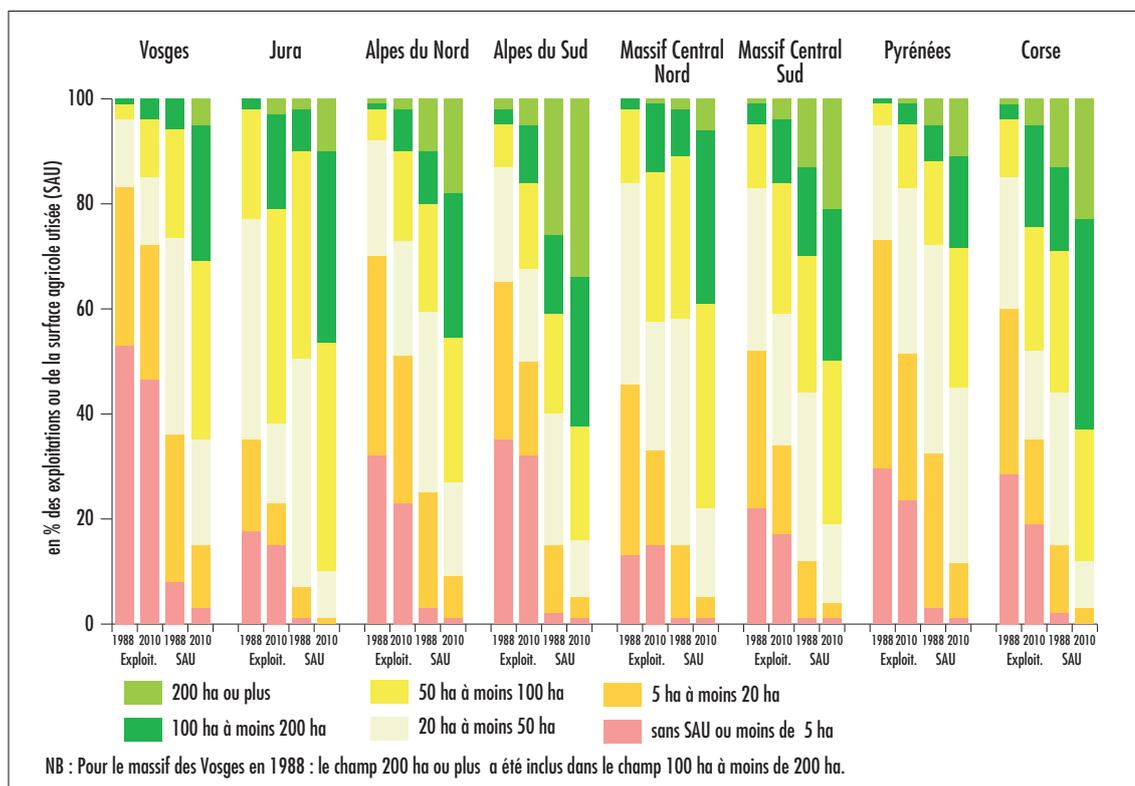
En 1988, on pouvait nettement distinguer les massifs où les très petites exploitations de montagne étaient prédominantes : le massif vosgien avec plus de la moitié (53 %) de moins de 5 ha (et 72 % de moins de 20 ha), le massif alpin (un tiers des exploitations avec moins de 5 ha) et les Pyrénées (29 % de moins de 5 ha et 72 % de moins de 20 ha) (graphique 11). À l'opposé, le massif du Jura avec seulement 17 % de très petites exploitations et 63 % de 20 à 100 ha (moyenne de la montagne française : 40 %). En 2010, les très petites exploitations restent très présentes dans les Vosges (46 % ont moins de 5 ha : cf. vignes sur le versant alsacien) et dans les Alpes du Sud (32 %), à comparer au massif du Jura (15 % ont moins de 5 ha) qui, dans le même temps, compte plus de 60 % d'exploitations supérieures à 50 ha (moyenne de la montagne française : 46 %). À noter en outre la Corse avec, en 2010, 63 % de la SAU utilisée

Graphique 10
Répartition des exploitations et de la SAU par classes de SAU selon les zones en 1988 et en 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 11
Répartition des exploitations et de la SAU par classes de SAU selon les massifs en 1988 et en 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

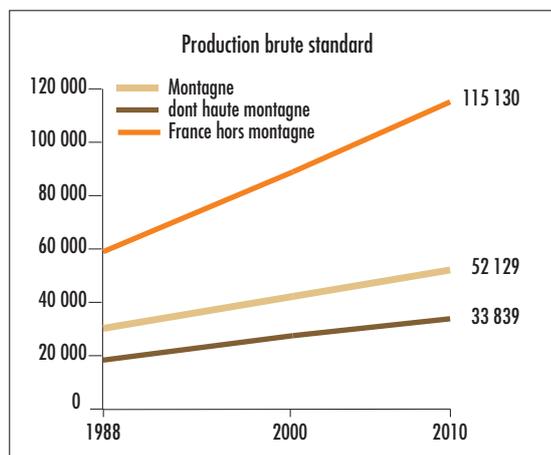
Tableau 11

Évolution de la dimension économique (PBS) moyenne par exploitation selon les zones entre 1988 et 2010

PBS moyenne par exploitation	Évolution 1988-2000	Évolution 2000-2010 %	Évolution 1988-2010
France métropolitaine	+ 49	+ 29	+ 92
Montagne	+ 40	+ 24	+ 72
dont haute montagne	+ 50	+ 23	+ 84
France hors montagne	+ 51	+ 30	+ 95

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 12
Évolution de la dimension économique (PBS) moyenne par exploitation selon les massifs entre 1988 et 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

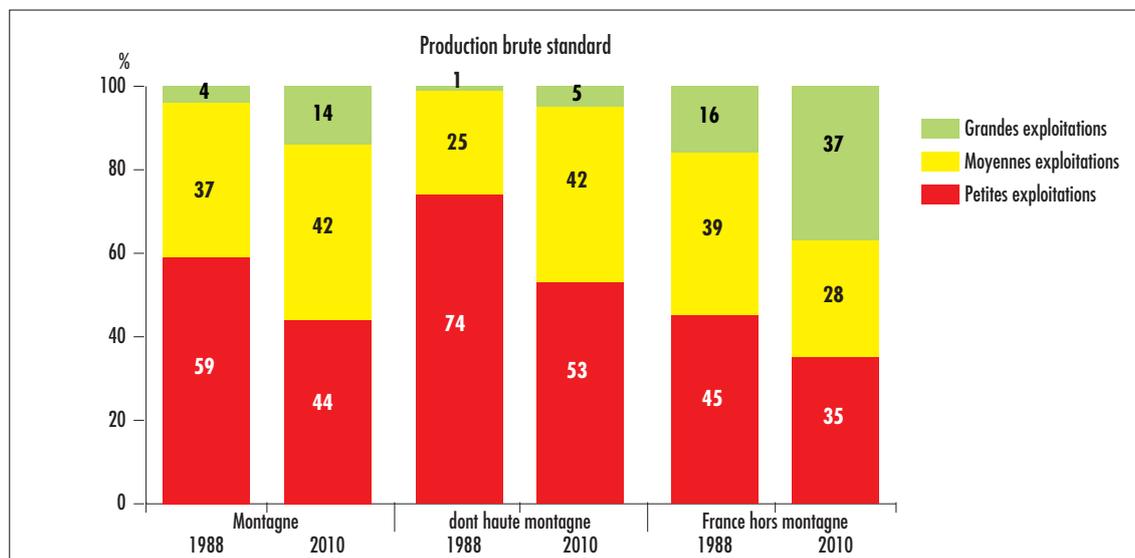
par des exploitations de plus de 100 ha (moyenne de la montagne française : 45 %).

1.2.3 Dimension économique des exploitations

L'écart s'accroît depuis 1988 entre montagne et plaine

Avec une PBS moyenne par exploitation de l'ordre de 52 000 € en 2010, l'exploitation de montagne a une dimension économique égale à la moitié de la moyenne nationale. Pourtant l'amélioration de la dimension économique a été importante en montagne depuis 1988 (+ 72 %), mais la progression a été encore plus forte en plaine (+ 95 %) et l'écart moyen s'est accru entre plaine et montagne (tableau 11 et graphique 12). En haute montagne, la PBS moyenne par exploitation atteint 34 000 € en 2010, soit environ le tiers de la moyenne nationale, malgré une progression de + 84 % depuis 1988.

Graphique 13
Répartition des exploitations selon leur dimension économique (PBS) en 1988 et 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

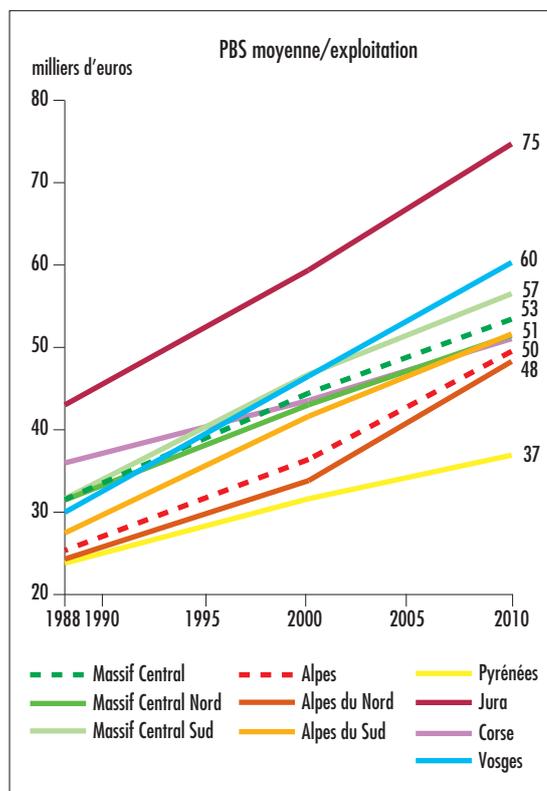
Les exploitations de petite dimension économique (PBS < 25 000 €) sont encore nombreuses en montagne et même majoritaires en haute montagne

La part des exploitations « moyennes et grandes » augmente, comme attendu, entre 1988 et 2010 quelle que soit la zone (graphique 13). Mais on note aussi l'importance encore significative en 2010 des exploitations de « petite dimension » (PBS < 25 000 €) : on en recense 44 % en montagne, elles sont même majoritaires (53 %) en haute montagne (il y en avait près des 3/4 en 1988) et elles représentent encore plus d'une exploitation sur trois (35 %) en plaine.

Le Jura toujours nettement en tête, mais la dimension économique a doublé entre 1988 et 2010 dans les Vosges et les Alpes du Nord

Avec une dimension économique moyenne par exploitation de montagne de 75 000 € en 2010, le massif du Jura obtient les meilleurs résultats, ce qui peut être mis en relation avec la forte dominance des systèmes spécialisés en lait et leur taille importante (moyenne de 41,5 vaches laitières par exploitation laitière). Puis vient le massif des Vosges (60 000 € en moyenne) en lien sans doute avec la forte proportion d'exploitations en système viticole (32 %) et le Massif Central Sud (57 000 €), tandis que les Pyrénées ont la plus faible dimension économique moyenne (37 000 €). Entre 1988 et 2010, les progressions les plus fortes se produisent dans les Vosges et les Alpes du Nord où la PBS moyenne a doublé (tableau 12 et graphique 14), tandis que les

Graphique 14
Évolution de la dimension économique (PBS) moyenne par exploitation selon les massifs entre 1988 et 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Pyrénées et la Corse ont les évolutions les plus faibles (respectivement + 55 % et + 42 %).

C'est dans le massif du Jura que la part des « grandes exploitations » (au sens de la PBS)

Tableau 12

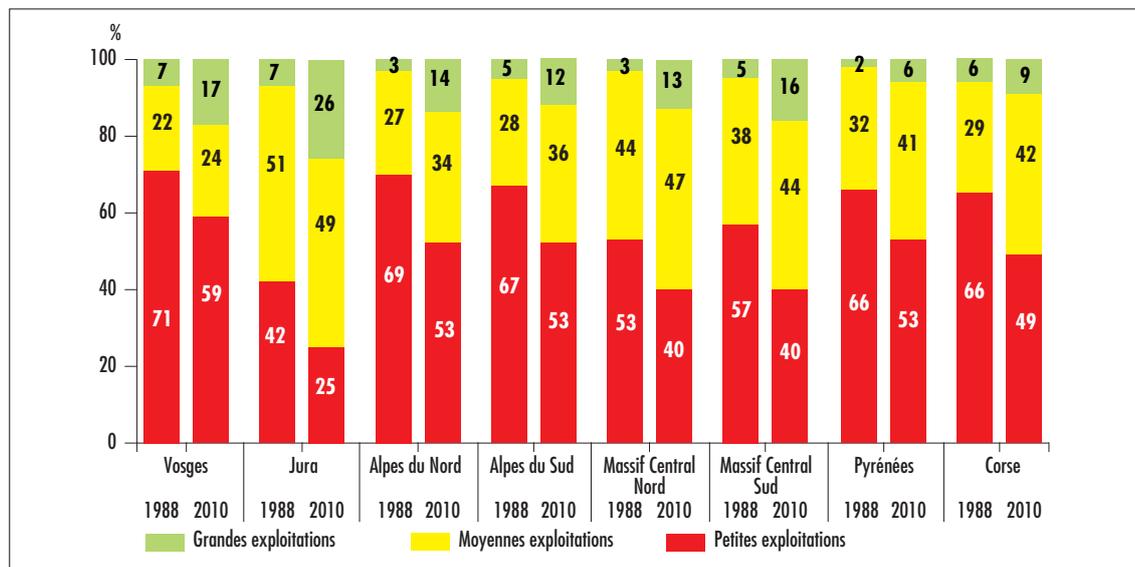
Évolution de la dimension économique (PBS) moyenne par exploitation de montagne selon les massifs entre 1988 et 2010

PBS moyenne par exploitation	Évolution 1988-2000	Évolution 2000-2010 %	Évolution 1988-2010
Vosges	+ 55	+ 30	+ 101
Jura	+ 38	+ 26	+ 74
Alpes	+ 44	+ 36	+ 95
Alpes du Nord	+ 39	+ 43	+ 99
Alpes du Sud	+ 52	+ 24	+ 88
Massif Central	+ 41	+ 20	+ 69
Massif Central Nord	+ 37	+ 20	+ 64
Massif Central Sud	+ 48	+ 21	+ 79
Pyrénées	+ 33	+ 17	+ 55
Corse	+ 21	+ 17	+ 42

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 15

Répartition des exploitations de montagne par massif selon leur dimension économique (PBS) en 1988 et 2010



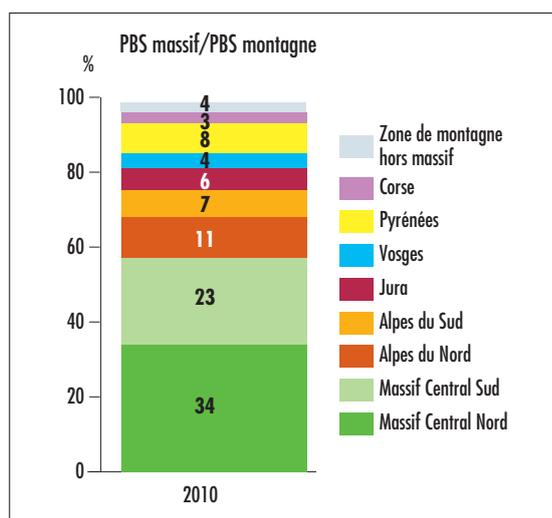
Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

est la plus importante (26 % en 2010) et la part des « petites » la plus faible (25 %) (graphique 15). À l'inverse, le massif vosgien est

celui qui a le plus de « petites » exploitations (59 % en 2010 et 71 % en 1988), pourtant, comme on l'a vu, la dimension moyenne est assez élevée en raison de la proportion relativement importante de « grandes » exploitations (17 % en 2010).

Graphique 16

Part des massifs dans la zone de montagne selon leur dimension économique (PBS) en 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Les massifs au sein de la montagne française : peu de différences entre poids économique et poids en nombre d'exploitations

Si on compare le poids des zones de montagne des différents massifs dans la montagne française, on note de fortes similarités selon qu'on considère leur nombre d'exploitations (graphique 4) ou leur dimension économique vue au travers de la PBS (graphique 16). Les principales différences concernent le massif du Jura (poids économique de 6 % avec seulement 4 % des exploitations de montagne) et les Pyrénées (poids économique de 8 % pour 12 % des exploitations). On gardera toutefois à l'esprit les réserves émises sur le critère PBS (cf. Avertissement méthodologique A § 2.2.5).

1.3. Statut juridique ³⁰

Si les Gaec et EARL se développent, les exploitations individuelles sont encore prépondérantes en montagne et l'exploitation familiale reste le modèle dominant, même dans les formes sociétaires

Parmi les formes sociétaires, on distingue principalement les groupements agricoles

30. Ne sont pas incluses dans cette analyse les « structures collectives » qui mettent à disposition d'éleveurs des terres pour y faire pâturer leurs animaux. Ces « structures collectives » ne sont recensées – pour la première fois en 2010 – que si elles ont déposé un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

d'exploitation en commun (Gaec) ³¹ et les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) ³². En dehors des exploitations à titre individuel, des Gaec et des EARL, nous avons regroupé sous l'appellation « autres statuts » les exploitations gérées par des groupements de fait (sans statut juridique), des sociétés civiles (sociétés civiles d'exploitation agricole, sociétés civiles laitières (créées en 2005), groupements fonciers agricoles, sociétés civiles immobilières), des sociétés commerciales, etc. Ces exploitations tendent à prendre de l'importance, au moins en plaine (elles représentent 8 % des exploitations en 2010).

Les Gaec et les EARL restent des formes familiales d'exploitation : en 2010, la part de la main-d'œuvre familiale (évaluée en UTA) dans les exploitations de montagne sous statut de Gaec est de 91 % et de 82,5 % pour les Gaec de plaine (à comparer avec les moyennes de l'ensemble des exploitations : 88 % de main-d'œuvre familiale en montagne et 68 % en plaine). On peut même dire que le caractère familial est encore plus affirmé dans les Gaec ! C'est cependant moins vrai pour les EARL puisque la part de la main-d'œuvre familiale est de 79 % pour les EARL en montagne et 65 % pour celles de plaine.

En 1988, on ne note pas de grands écarts entre montagne et plaine : les exploitations individuelles sont très prédominantes et représentent 95 % des exploitations en montagne

(graphique 17). Cette proportion est même encore plus élevée en haute montagne (98 % des exploitations). Mais les statuts évoluent régulièrement et rapidement, surtout en plaine où les exploitations individuelles ne représentent plus que les 2/3 des exploitations en 2010 et désormais moins de la moitié de la SAU et des UGB herbivores ; les Gaec y sont relativement peu nombreux (7 % des exploitations) mais ils correspondent à des exploitations de plus grande taille moyenne (19 % de la SAU et 29 % des UGB), tandis que les EARL, très marginales en 1988, devançant largement les Gaec (18 % des exploitations) et utilisent plus de surfaces (30 % de la SAU).

En montagne, les exploitations individuelles restent encore largement majoritaires en 2010 (79 % des exploitations) mais elles ne représentent qu'un peu plus de la moitié de la SAU et des UGB alors que les Gaec ont, comme en plaine, des dimensions plus importantes : 11 % des exploitations de montagne mais 27 % de la SAU et 31 % des UGB. Les EARL de montagne ont une fréquence inférieure à celles de la plaine (8 % des exploitations) et des dimensions bien inférieures (seulement 12 % de la SAU et 13 % des UGB). En haute montagne, les exploitations individuelles restent largement prépondérantes même si leur poids s'effrite un peu en termes de SAU et UGB au profit des Gaec.

Voir encadré 1 sur les Gaec.

Encadré 1. Zoom sur les Gaec

Alors qu'ils ne représentent en plaine que 7 % des exploitations en 2010, les Gaec rassemblent 14 % de la main-d'œuvre. Cette proportion est encore plus importante en montagne : 11 % des exploitations en 2010, mais 22 % de la main-d'œuvre travaillant dans les exploitations de montagne.

Comme attendu, les Gaec correspondent à des exploitations dont la dimension est plus importante que la moyenne des exploitations, que ce soit en montagne ou en plaine (tableau 13). Ce qui est un peu plus étonnant, c'est que le collectif de travail se tasse entre 1988 et 2010 alors que la SAU de ces exploitations s'accroît nettement. Dans les massifs, les Gaec des montagnes des Alpes du Sud et de la Corse gèrent des superficies supérieures à la moyenne des Gaec de montagne, à relier avec l'importance des parcours dans la SAU de ces deux massifs, tandis que les Gaec sont de taille moyenne inférieure dans le massif des Vosges (une centaine d'hectares) mais avec plus de main-d'œuvre (3,4 UTA en moyenne) sans doute en lien avec la fréquence relative des exploitations viticoles dans ce massif.

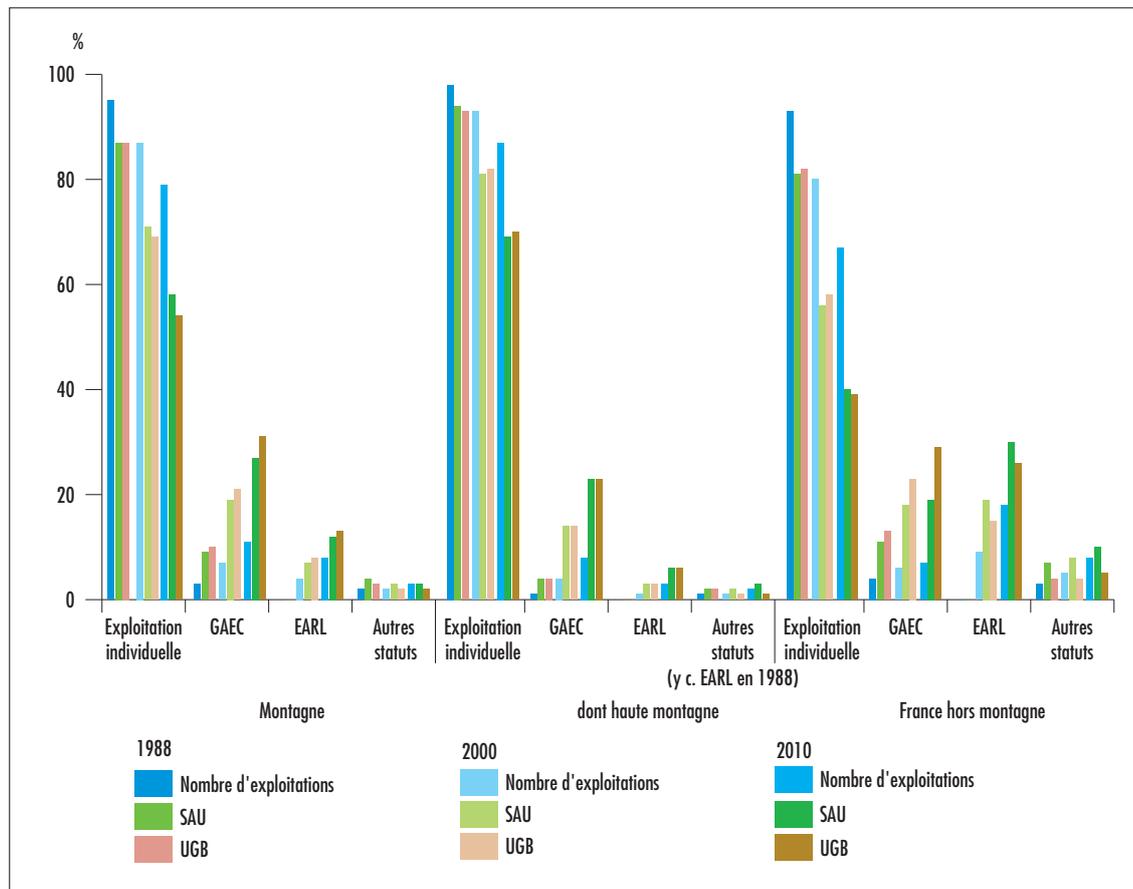
Que ce soit en montagne ou en plaine, les Gaec apparaissent surreprésentés dans les systèmes spécialisés bovins-lait (37 % des Gaec de montagne en 2010) et bovins mixtes lait + élevage et/ou viande (11 % des Gaec de montagne en 2010).

31. Dans cette analyse, les Gaec « totaux » et les Gaec partiels (où seule une partie des productions est exploitée en commun) ont été regroupés. Les Gaec entre conjoints ont été autorisés par la loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 : on peut penser que cette innovation n'a pas

encore eu un grand impact lors du recensement de 2010. 32. Les EARL sont une forme de société civile adaptée à l'agriculture (une EARL peut être unipersonnelle ou constituée entre époux et elle comprend de 1 à 10 associés qui ne sont pas forcément tous exploitants).

Graphique 17

Répartition du nombre d'exploitations, de la SAU et des UGB selon le statut juridique et selon les zones



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Plus d'une exploitation sur trois sous forme sociétaire dans le Jura, moins de 10 % en Corse

En 2010, les massifs des Alpes du Nord, des Vosges et le Massif Central (Nord et Sud) se situent dans la moyenne de la montagne française. Les exploitations individuelles sont très prédominantes dans la montagne corse, les

Pyrénées et les Alpes du Sud (respectivement 91 %, 87 % et 85 % des exploitations). La montagne du massif du Jura ressort avec une forte proportion de formes sociétaires (Gaec et EARL) : 35 % des exploitations en 2010, soit 59 % de la SAU et 62 % des UGB, à mettre en relation avec l'importance des systèmes bovins-lait de grande dimension dans ce massif.

Tableau 13

Comparaison des dimensions moyennes entre Gaec et ensemble des exploitations en 1988 et en 2010

Moyenne par exploitation		1988		2010	
		SAU (ha)	UTA totales	SAU (ha)	UTA totales
Montagne	Gaec	79	3,0	124	2,8
	Ensemble des exploitations	26	1,3	48	1,4
France hors montagne	Gaec	98	3,2	142	2,7
	Ensemble des exploitations	29	1,4	56	1,6

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

1.4. Modes de faire-valoir

En montagne, un tiers des surfaces en propriété

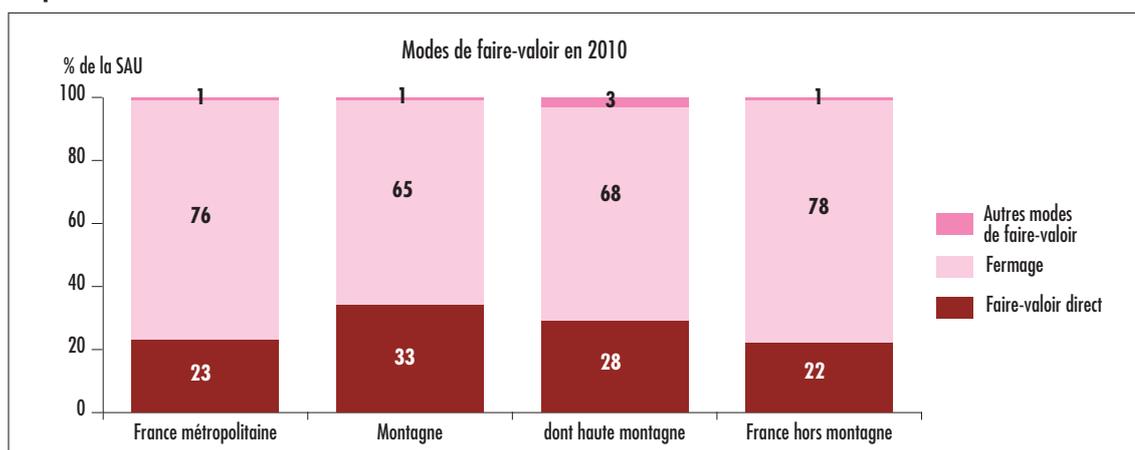
Les données des recensements n'étant pas comparables d'un RA à l'autre, l'analyse porte seulement sur les modes de faire-valoir en 2010. Dans le recensement 2010, une terre est considérée en fermage si elle est exploitée par une personne physique ou morale autre que son propriétaire et si elle donne lieu au paiement d'une redevance et fait l'objet d'un contrat écrit (bail) ou verbal. Les locations provisoires de terres louées à l'année avec ou sans paiement d'une redevance, et les locations verbales de durée variable avec partage de la récolte sont comptabilisées dans les « autres modes de faire-valoir ».

En 2010, un tiers de la SAU est la propriété des exploitations de montagne tandis que cette proportion n'est que de 22 % en plaine où le fermage est le mode de faire-valoir le plus répandu (78 % de la SAU) (graphique 18). Les exploitations de haute montagne sont en situation intermédiaire avec une moyenne de 28 % des terres agricoles en propriété.

La moitié des surfaces en propriété dans les Pyrénées, seulement 13 % dans le Jura

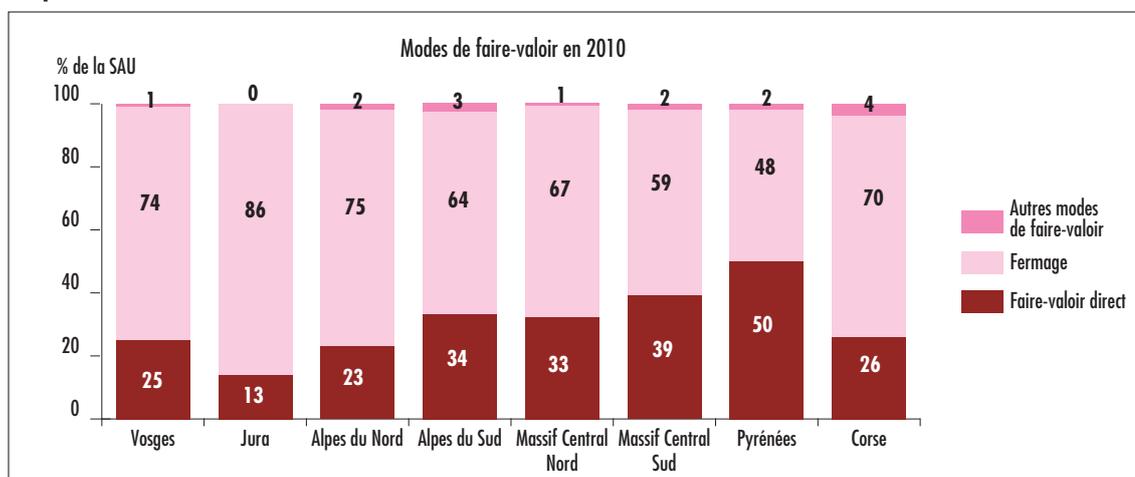
Parmi les massifs, les Pyrénées ressortent avec la moitié de la SAU en propriété³³ alors que les montagnes du massif du Jura ont la plus faible proportion de terres en propriété (13 % seulement) (graphique 19). Quelle que soit la zone ou le massif considéré, les autres modes de faire-valoir (ni propriété ni fermage) sont

Graphique 18
Répartition des modes de faire-valoir de la SAU en 2010 selon les zones



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 19
Répartition des modes de faire-valoir de la SAU en 2010 selon les massifs



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

33. Rappelons que les estives collectives ne sont pas intégrées dans la SAU.

marginiaux, à l'exception toutefois des Alpes du Sud, de la montagne Corse et de la haute montagne où ils atteignent 3 à 4 % de la SAU en raison notamment de l'importance des locations provisoires. On peut toutefois se demander, au vu d'enquêtes de terrain réalisées auprès d'exploitations de haute montagne ou dans les montagnes sous influence méditerranéenne, si ces terres utilisées en location provisoire voire sans autorisation formelle n'ont pas été sous-déclarées lors du recensement ou incluses dans les locations verbales (donc dans les terres considérées en fermage)...

2. Les agriculteurs, les ménages et la population agricole

2.1. Population agricole active et main-d'œuvre

15 % des emplois agricoles en montagne, essentiellement sous forme familiale

En 2010, l'agriculture de montagne emploie dans les exploitations 112 000 équivalents temps plein, soit 15 % des emplois agricoles au plan national (750 000 UTA, dont 640 000 en plaine). En montagne, la part de la main-d'œuvre familiale (88 % du total des UTA en 2010) est encore largement prédominante alors

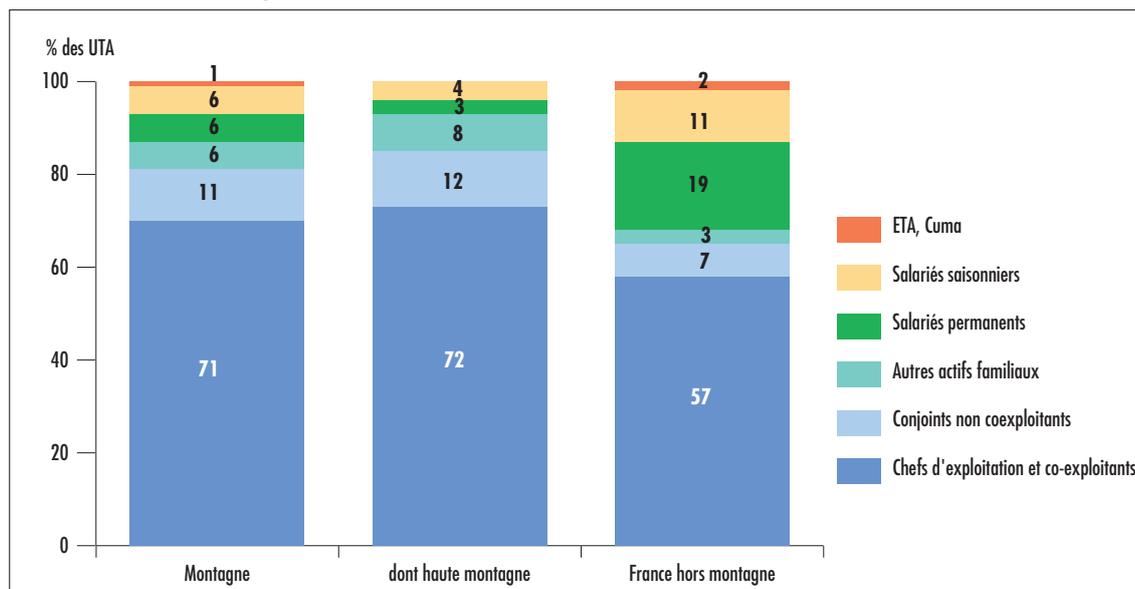
qu'elle est nettement plus faible en plaine (68 %) où la main-d'œuvre salariée (salariés permanents + saisonniers) atteint 30 % du total des UTA (seulement 12 % en montagne) (graphique 20). En haute montagne, qui représente près de 8 000 emplois en équivalents temps plein³⁴, la part de la main-d'œuvre familiale est encore un peu plus importante qu'en montagne.

La main-d'œuvre dans les Vosges, en Corse et dans les Alpes : une contribution un peu moins importante des exploitants et plus de recours aux salariés

Le Massif Central, le Jura et les Pyrénées se situent dans la moyenne de la montagne française, tandis qu'on note une contribution plus faible des chefs d'exploitation et co-exploitants dans le massif alpin (66 % des UTA en 2010), le massif vosgien (54 % des UTA) – à mettre en relation avec les systèmes de production (viticulture, cultures fruitières) et avec la pratique de la pluriactivité de ces personnes plus répandue dans ces massifs - et la Corse (65 %), où le recours à la main-d'œuvre salariée est plus important : salariés permanents en Corse (18 % des UTA), salariés saisonniers dans les Alpes (10 % des UTA) et à la fois salariés permanents (14 % des UTA) et saisonniers (13 %) dans le massif Vosgien (en lien notamment avec la viticulture) (graphique 21).

Graphique 20

Quantité de travail fournie en 2010 sur les exploitations en fonction de la nature de la main-d'œuvre par zones

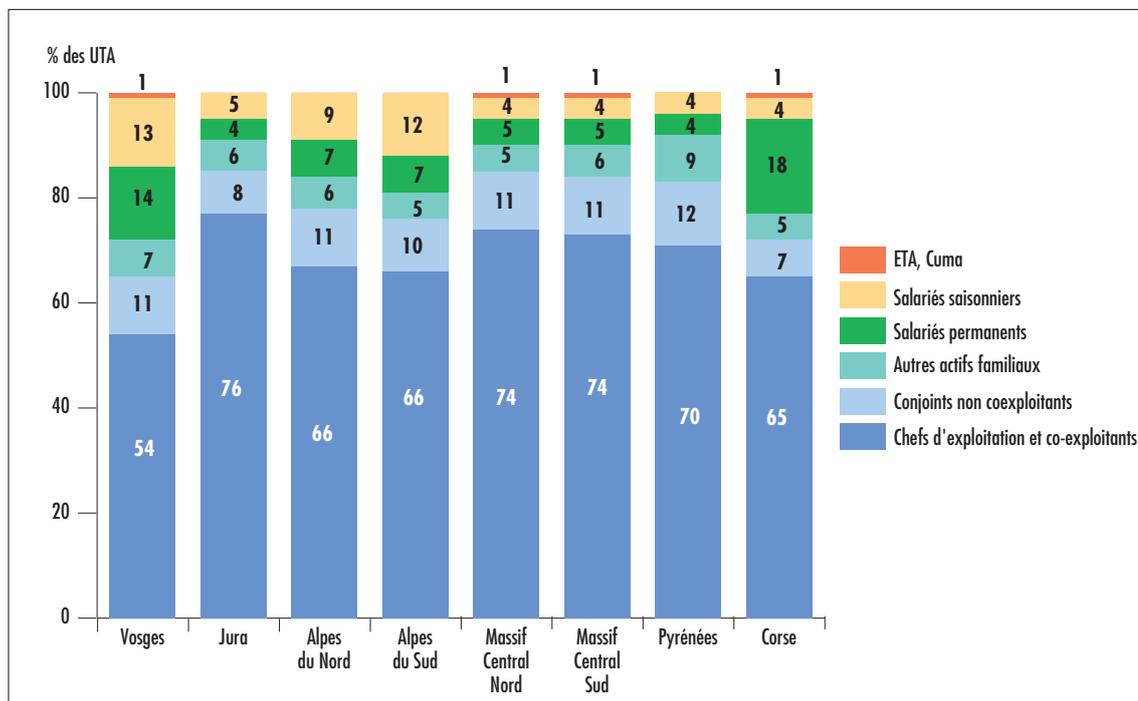


Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

34. Ce qui correspond à 7 % des UTA de montagne (soit un poids équivalent à celui du nombre d'exploitations).

Graphique 21

Quantité de travail fournie en 2010 sur les exploitations en fonction de la nature de la main-d'œuvre par massifs



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

1,4 UTA par exploitation en montagne

En moyenne par exploitation, la main-d'œuvre reste légèrement inférieure en montagne par rapport aux exploitations de plaine (tableau 14). Une main-d'œuvre un peu plus réduite encore en haute montagne (cf. pluriactivité plus fréquente).

Plus de main-d'œuvre dans les exploitations du Jura, moins dans les Pyrénées

En 1988, ce sont les exploitations du Massif Central (Nord et Sud) qui tiraient la moyenne à 1,3 UTA par exploitation, mais, en dehors du Jura qui avait une main-d'œuvre plus élevée (1,5 UTA en moyenne), les autres massifs étaient en deçà (1,1-1,2 UTA en moyenne). En 2010, regroupement des massifs autour de 1,3-1,4 UTA en moyenne par exploitation, à l'exception du Jura avec une moyenne de 1,6 UTA (cf. grandes exploitations bovins-lait) et des Pyrénées (1,2 UTA).

En montagne comme en plaine, la main-d'œuvre par exploitation s'accroît un peu entre 2000 et 2010 avec un recours accru à la main-d'œuvre non familiale

Compte tenu des modes d'estimation légèrement différents en 1988, nous focalisons l'analyse des évolutions sur la période 2000-2010. La main-d'œuvre familiale et, en particulier, celle

Tableau 14

Main-d'œuvre par exploitation par zones entre 1988 et 2010

Moyenne UTA/exploitation	1988	2000	2010
France métropolitaine	1,4	1,4	1,5
Montagne	1,3	1,3	1,4
dont haute montagne	1,2	1,2	1,3
France hors montagne	1,4	1,5	1,6

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

des chefs d'exploitation et coexploitants diminuent un peu moins en montagne qu'en plaine ; en haute montagne elles résistent encore mieux (tableau 15). Alors que la main-d'œuvre salariée permanente diminue en plaine (- 8 %), elle s'accroît en montagne (+ 14 %). La diminution de la main-d'œuvre salariée saisonnière, en montagne comme en plaine, est, en partie seulement, compensée par l'accroissement du recours aux entreprises de travaux agricoles (ETA) ou aux coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) (+ 46-47 % en montagne et en plaine). En haute montagne, l'augmentation de la main-d'œuvre salariée permanente (+ 28 %) ne concerne qu'un faible nombre d'UTA, quant au recours aux ETA et aux Cuma, il reste anecdotique.

Si on ramène l'analyse aux moyennes par exploitation, il se confirme une forte similitude des évolutions entre montagne et plaine avec le maintien de la main-d'œuvre familiale (1,2 UTA) résultant d'une implication plus forte des chefs et des coexploitants (tableau 16), à mettre

en relation avec le développement des formes sociétaires entre 2000 et 2010. Il y a en outre un petit peu plus de main-d'œuvre salariée dans les exploitations (progression un peu plus marquée en plaine).

Tableau 15

Évolution de la quantité de travail fournie sur les exploitations en fonction de la nature de la main-d'œuvre entre 1988 et 2010 par zones

UTA	France métropolitaine			Montagne			Haute montagne			France hors montagne		
	1988-2000	2000-2010	1988-2010	1988-2000	2000-2010	1988-2010	1988-2000	2000-2010	1988-2010	1988-2000	2000-2010	1988-2010
	%											
Chefs et coexploitants	- 33	- 17	- 44	- 27	- 12	- 35	- 30	- 8	- 36	- 34	- 18	- 46
Conjoints non coexploitants	- 57	- 52	- 80	- 47	- 45	- 71	- 42	- 37	- 63	- 59	- 54	- 81
Autres actifs familiaux	- 55	- 51	- 78	- 49	- 53	- 76	- 43	- 53	- 73	- 57	- 50	- 78
Total UTA familiales	- 41	- 26	- 56	- 34	- 22	- 49	- 34	- 20	- 47	- 42	- 27	- 58
Salariés permanents	- 4	- 7	- 10	- 4	+ 14	+ 9	- 2	+ 28	+ 25	- 4	- 8	- 11
Salariés saisonniers	+ 15	- 16	- 3	+ 0	- 10	- 10	+ 0	- 7	- 7	+ 16	- 16	- 2
ETA, Cuma	+ 25	+ 46	+ 82	- 12	+ 36	+ 19	- 15	- 12	- 25	+ 28	+ 47	+ 88
Total des UTA	- 34	- 22	- 48	- 32	- 20	- 46	- 33	- 19	- 46	- 34	- 22	- 48

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Tableau 16

Quantité de travail fournie en moyenne par exploitation en fonction de la nature de la main-d'œuvre en 2000 et 2010

Moyenne des UTA par exploitation		2000	2010
Montagne	Chefs d'exploitation et coexploitants	0,84	0,97
	Conjoints non coexploitants	0,21	0,15
	Autres actifs familiaux	0,13	0,08
	Population familiale	1,18	1,20
	Salariés permanents	0,05	0,08
	Salariés saisonniers	0,07	0,08
	ETA, Cuma	0,00	0,01
	UTA totales par exploitation	1,31	1,37
dont haute montagne	Chefs d'exploitation et co-exploitants	0,76	0,92
	Conjoints non coexploitants	0,19	0,16
	Autres actifs familiaux	0,17	0,11
	Population familiale	1,12	1,19
	Salariés permanents	0,02	0,03
	Salariés saisonniers	0,05	0,06
	ETA, Cuma	0,00	0,00
	UTA totales par exploitation	1,19	1,28
France hors montagne	Chefs d'exploitation et co-exploitants	0,80	0,90
	Conjoints non coexploitants	0,19	0,12
	Autres actifs familiaux	0,07	0,05
	Population familiale	1,06	1,06
	Salariés permanents	0,24	0,30
	Salariés saisonniers	0,16	0,18
	ETA, Cuma	0,01	0,03
	UTA totales par exploitation	1,47	1,57

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Les exploitations avec très peu de main-d'œuvre plus fréquentes... en plaine

Le graphique 22 montre qu'il existe en 2010 une proportion non négligeable d'exploitations avec très peu de main-d'œuvre (en montagne 19 % des exploitations avec moins de 0,5 UTA et même une sur quatre en plaine) et une proportion équivalente (de l'ordre d'une exploitation sur trois), en montagne et en plaine, d'exploitations ayant au moins 1,5 UTA par exploitation.

Si on raisonne non plus en nombre d'exploitations mais en force de travail mobilisée dans les exploitations (et en emplois agricoles dans les exploitations), on note que les exploitations ayant au moins 2 UTA représentent la moitié de l'emploi mobilisé dans les exploitations en montagne (et 63 % en plaine).

Par rapport à l'ancienne notion d'exploitation « professionnelle » (dont l'un des deux critères de définition était d'avoir au moins 0,75 UTA par exploitation), les 3/4 des exploitations de montagne remplissent cette condition en 2010 (elles étaient 70 % en 2000). Si on ajoute en outre une condition relative à la dimension économique en prenant comme seuil une PBS $\geq 15\ 000\ €$ ³⁵, alors 62 % des exploitations de

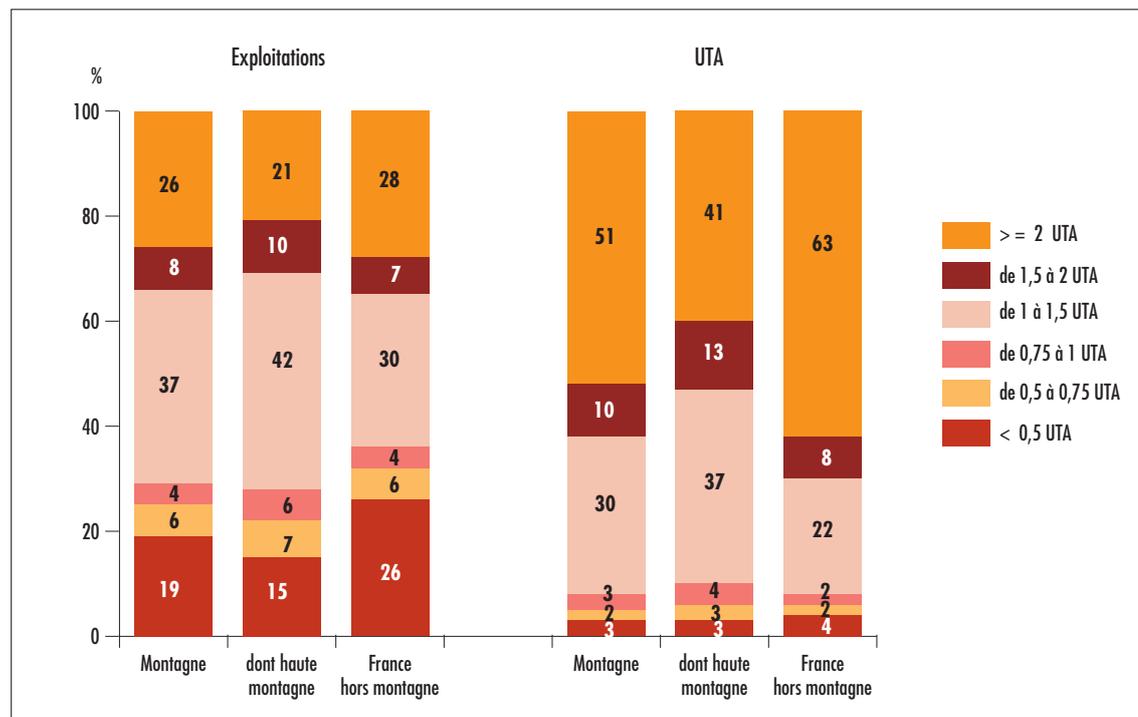
montagne peuvent être considérées comme « professionnelles », la proportion étant semblable en plaine (63 %) et un peu plus faible en haute montagne (58 %).

Entre 1988 et 2010, la taille de troupeau élevé par travailleur a doublé en montagne

Pour les exploitations d'élevage (ayant des UGB herbivores), la taille moyenne du troupeau par travailleur a doublé entre 1988 et 2010 en montagne, passant de 16,8 à 32,9 UGB/UTA (soit + 97 %), tandis qu'elle s'accroissait même encore un peu plus en plaine (de 18,4 à 40,4 UGB/UTA, soit + 119 %). Cependant, même si la taille moyenne par exploitation d'élevage en montagne est donc inférieure à celle de plaine, on sait que les charges de travail sont généralement plus lourdes en montagne qu'en plaine pour les exploitations d'élevage. Ainsi, pour les exploitations bovins-lait, le travail d'astreinte quotidien par UGB est nettement plus important qu'en plaine (cf. durée de stabulation plus longue en montagne et efficacité du travail peut-être moindre pour les soins quotidiens aux animaux liée à des bâtiments et équipements moins fonctionnels, salle de traite et affouragement notamment) (Madelrieux, 2004, pp. 221-222).

Graphique 22

Répartition des exploitations et de la main-d'œuvre (en UTA) en fonction des classes d'UTA en 2010 et dans les différentes zones



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

35. Cf. chapitre A, § 2.2.5

De nombreuses exploitations avec très peu de main-d'œuvre dans le massif des Vosges

L'étude de la répartition en 2010 des exploitations selon les tranches d'UTA dans les différents massifs fait notamment ressortir (graphique 23) :

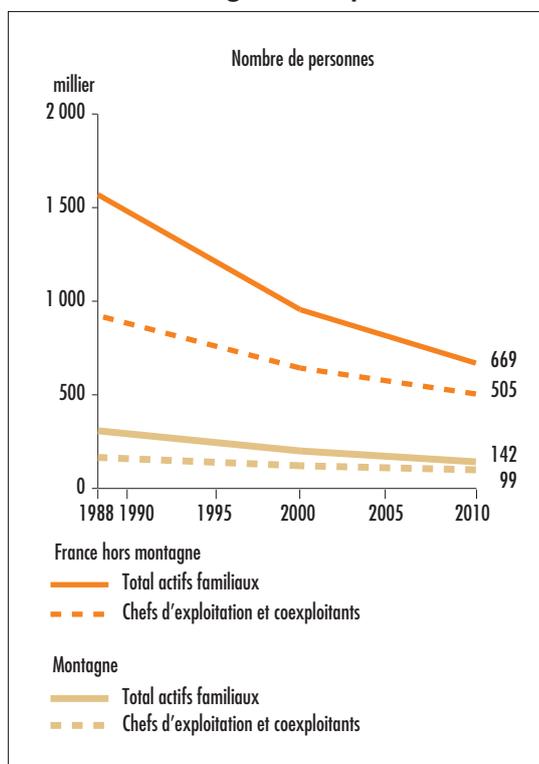
- le massif des Vosges avec une forte proportion d'exploitations avec moins de 0,5 UTA (38 %) (cf. importance de la pluriactivité et des petites exploitations viticoles qui ne vinifient pas sur l'exploitation) ;
- le massif du Jura dont près de la moitié des exploitations mobilisent au moins 1,5 UTA et 37 % au moins 2 UTA (cf. exploitations laitières majoritaires dans ce massif) ;
- le massif de la Corse dont la moitié des exploitations ont entre 1 et 1,5 UTA.

2.2. Les agriculteurs et la population agricole familiale

En 2010, près de 100 000 chefs d'exploitation et coexploitants en montagne

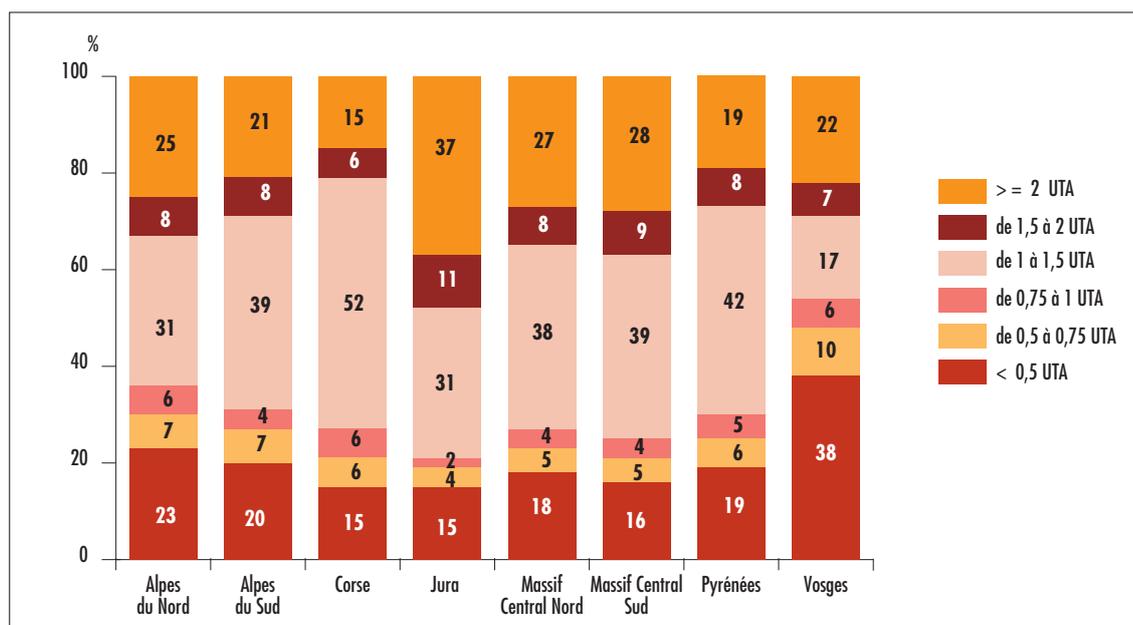
En 2010, les exploitations agricoles de montagne rassemblent 142 000 actifs familiaux dont près de 100 000 chefs d'exploitation et coexploitants³⁶ ; la population active familiale a été divisée par deux entre 1988 et 2010 et le

Graphique 24
Évolution de la population active familiale et du nombre d'exploitants entre 1988 et 2010 en montagne et en plaine



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 23
Répartition des exploitations en fonction des classes d'UTA en 2010 et dans les différents massifs



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

36. Niveau de formation des exploitants en montagne : en 2010, 35 % sont détenteurs d'un diplôme d'un niveau au moins égal au Bac (39 % en plaine) (Masero, 2015).

Tableau 17

Évolution de la population active familiale et du nombre d'exploitants entre 1988 et 2010 par zones

En nombre de personnes sur les exploitations		1988	2000	2010	Évolution		
					1988-2000	2000-2010	1988-2010
		%					
France métropolitaine	Chefs d'exploitation et coexploitants	1 088 731	763 953	603 884	- 30	- 21	- 45
	Total actifs familiaux	1 877 298	1 154 973	811 341	- 38	- 30	- 57
Montagne	Chefs d'exploitation et coexploitants	165 534	121 191	99 348	- 27	- 18	- 40
	Total actifs familiaux	307 969	200 210	142 124	- 35	- 29	- 54
dont haute montagne	Chefs d'exploitation et coexploitants	12 507	8 560	6 848	- 32	- 20	- 45
	Total actifs familiaux	23 944	15 083	10 318	- 37	- 32	- 57
France hors montagne	Chefs d'exploitation et coexploitants	923 197	642 762	504 536	- 30	- 22	- 45
	Total actifs familiaux	1 569 329	954 763	669 217	- 39	- 30	- 57

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

nombre d'exploitants a diminué de - 40 % (tableau 17 et graphique 24). Ces évolutions ont été même un peu plus accusées en plaine. En haute montagne, les trajectoires d'évolution ont été semblables à celles de la plaine.

La composition de la population familiale active a évolué depuis 1988 avec, quelle que soit la zone considérée, un renforcement de la part des chefs d'exploitation et coexploitants et une baisse de la part des membres de la population familiale autres que les conjoints des exploitants (graphique 25).

2.2.1 Les activités des personnes

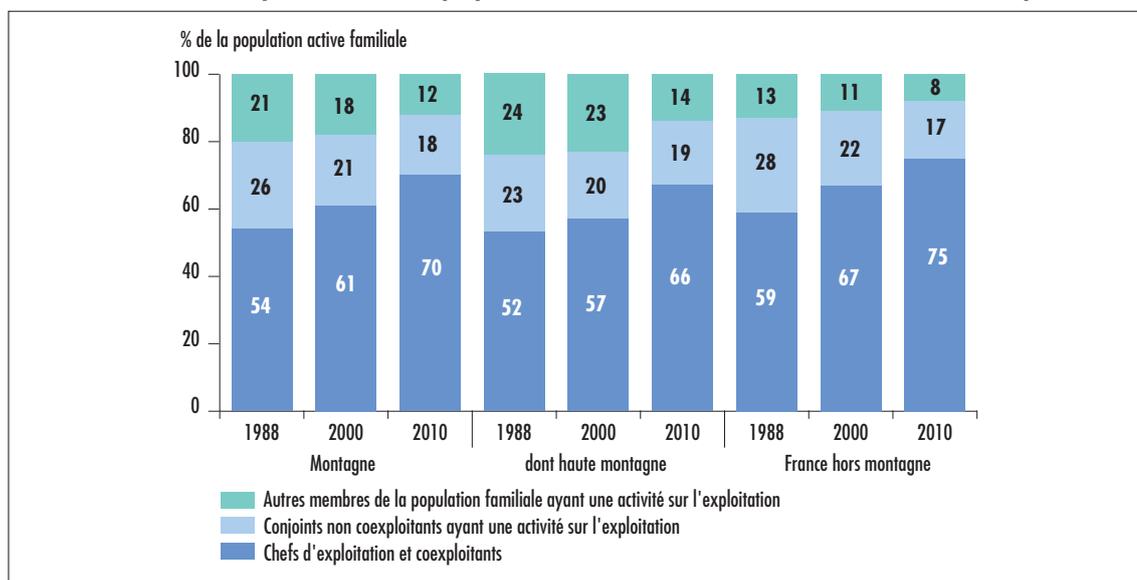
2.2.1.1. La pluriactivité (= l'existence d'activités extérieures) des personnes

La pluriactivité des exploitants n'est pas l'apanage des montagnes et le travail des conjoints à l'extérieur n'est pas un phénomène réservé aux plaines...

L'analyse des activités extérieures des exploitants et de leurs conjoints fait apparaître trois enseignements majeurs (tableau 18) : (i) la pluriactivité des chefs d'exploitation et des coexploitants est relativement stable entre 1988

Graphique 25

Évolution de la composition de la population active familiale entre 1988 et 2010 par zones



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Tableau 18

Pluriactivité des chefs d'exploitation et co-exploitants et des conjoints entre 1988 et 2010 par zones

Pluriactivité des personnes (hors retraite)		1988	2000	2010
		%		
France métropolitaine	Chefs d'exploitation et coexploitants	19	20	20
	Conjoints non coexploitants	22	42	53
Montagne	Chefs d'exploitation et coexploitants	20	21	20
	Conjoints non coexploitants	23	42	53
dont haute montagne	Chefs d'exploitation et coexploitants	30	33	30
	Conjoints non coexploitants	28	46	54
France hors montagne	Chefs d'exploitation et coexploitants	18	20	20
	Conjoints non coexploitants	22	42	52

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

et 2010 (autour de 20 %) ; (ii) en revanche, la pluriactivité des conjoints non co-exploitants augmente nettement et au même rythme en montagne comme en plaine ; (iii) l'importance relative de la pluriactivité reste du même ordre entre la montagne et la plaine. Il n'y a donc pas de différenciation entre la montagne et le plan national.

En revanche, en haute montagne, la pluriactivité est effectivement plus fréquente chez les chefs d'exploitation et les coexploitants : un sur trois est concerné et ce phénomène est quasiment stable depuis 1988. La pluriactivité des conjoints non coexploitants est également

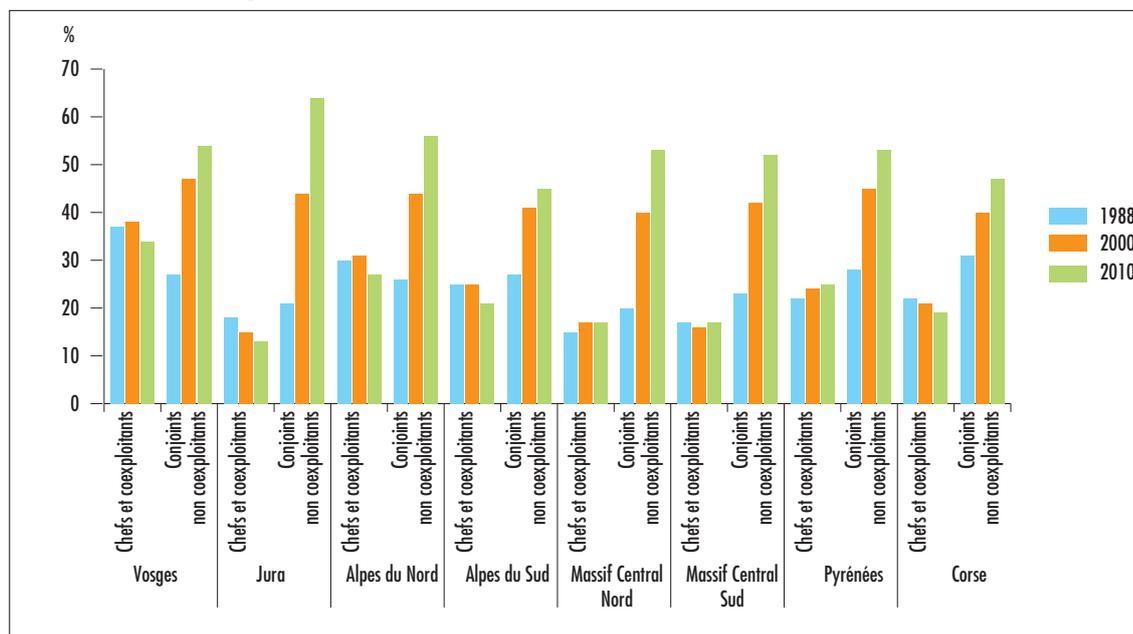
fréquente (un sur deux en 2010) et en nette progression depuis 1988, mais elle est du même ordre qu'en montagne et en plaine. L'image de l'exploitant travaillant en station de ski (même si ce n'est pas la seule activité extérieure possible) recouvre donc toujours une certaine réalité en haute montagne (Alpes et Pyrénées).

Le Jura : le plus faible taux de pluriactivité chez les exploitants mais le plus élevé chez les conjoints non coexploitants

Par rapport à la moyenne de la montagne française, le massif du Jura et, à un degré moindre, le Massif Central, au nord comme au sud, ont les plus faibles taux de pluriactivité chez les

Graphique 26

Pluriactivité des chefs d'exploitation et co-exploitants et des conjoints entre 1988 et 2010 par massifs



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Tableau 19

Fréquence des personnes retraitées chez les chefs d'exploitation et co-exploitants et les conjoints entre 1988 et 2010 par zones

Personnes retraitées		1988	2000	2010
		%		
France métropolitaine	Chefs d'exploitation et coexploitants	17	16	12
	Conjoints non coexploitants	16	23	24
Montagne	Chefs d'exploitation et coexploitants	17	14	10
	Conjoints non coexploitants	17	21	22
dont haute montagne	Chefs d'exploitation et coexploitants	21	16	10
	Conjoints non coexploitants	18	21	21
France hors montagne	Chefs d'exploitation et coexploitants	17	16	13
	Conjoints non coexploitants	16	23	24

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

chefs d'exploitation et les coexploitants (respectivement 13 % et 17 % en 2010), alors que les taux moyens les plus élevés se trouvent dans le massif vosgien (34 %), les Alpes du Nord (27 %) et les Pyrénées (25 %) et ce, malgré une perte de 3 points par rapport à 1988 pour les Vosges et les Alpes du Nord (tandis que les Pyrénées ont gagné +3 points) (graphique 26). Chez les conjoints non coexploitants, le Jura se démarque avec un taux de pluriactivité particulièrement élevé (64 % en 2010) et une progression étonnante (il n'était que de 21 % en 1988). La pluriactivité des conjoints non coexploitants est inférieure à la moyenne dans les Alpes du Sud et la Corse (respectivement - 8 points et - 6 points en 2010).

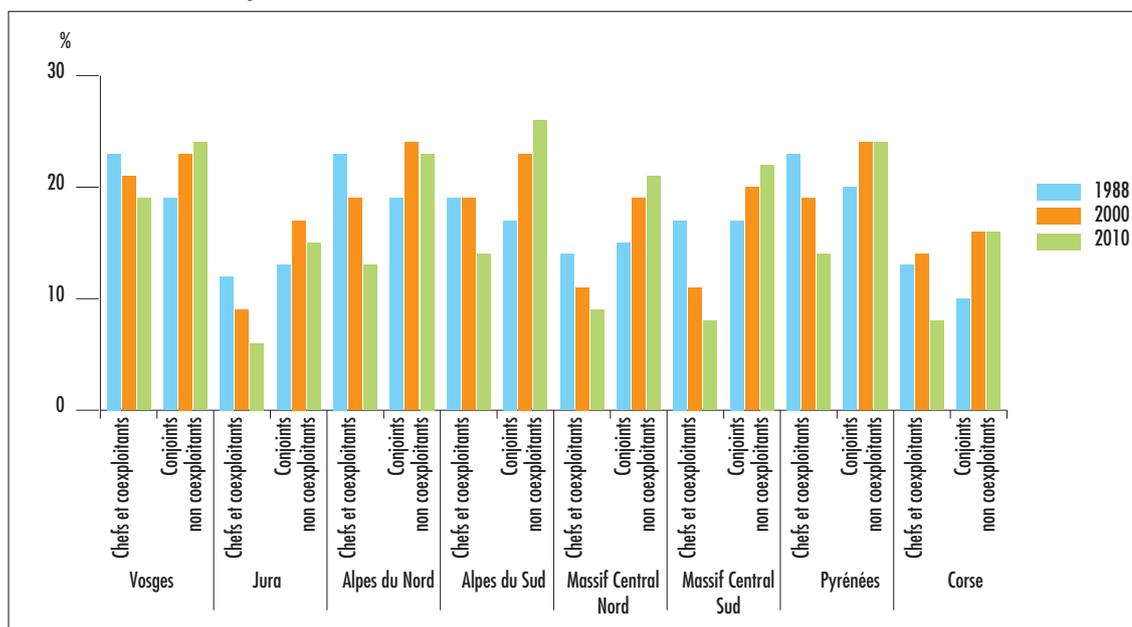
2.2.1.2. Les personnes retraitées

Les retraités en 2010 : seulement un exploitant sur dix en montagne et en haute montagne

La proportion de chefs d'exploitation et de coexploitants retraités était du même niveau en 1988 en montagne et en plaine (17 %) (tableau 19). Elle décroît un peu plus rapidement en montagne et il y a désormais relativement moins de retraités qu'en plaine (10 % en 2010 contre 13 % en plaine). En revanche, celle des conjoints non coexploitants retraités s'accroît en montagne comme en plaine et atteint en 2010 22 % en montagne et 24 % en plaine.

Graphique 27

Fréquence des retraites chez les chefs d'exploitation et co-exploitants et les conjoints entre 1988 et 2010 par massifs



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

En haute montagne davantage de chefs et coexploitants étaient retraités en 1988 (21 %) mais on est désormais au même niveau qu'en montagne (10 %). Quant aux conjoints non coexploitants retraités ils ont des évolutions similaires à celles de la montagne.

Moins d'exploitants retraités dans le Jura et davantage dans le massif vosgien

Le taux de chefs d'exploitation et coexploitants retraités est en baisse de 1988 à 2010 dans tous les massifs (graphique 27). Le Jura a le taux le plus faible (6 % en moyenne en 2010) alors que le taux moyen le plus élevé se trouve dans le massif vosgien (19 %). À l'inverse, le taux de retraite pour les conjoints non coexploitants a progressé dans tous les massifs entre 1988 et 2010 : le Jura (15 %) et la Corse (16 %) conservent les taux les plus faibles en 2010 alors que ce taux atteint 26 % en moyenne dans les Alpes du Sud.

Dimension économique : les exploitants retraités sont dans les petites exploitations mais les pluriactifs sont un peu plus répartis

Comme attendu, ce sont dans les « petites » exploitations (PBS < 25 000 €) que la proportion de chefs d'exploitation et coexploitants retraités est significative en 2010 (26 % des

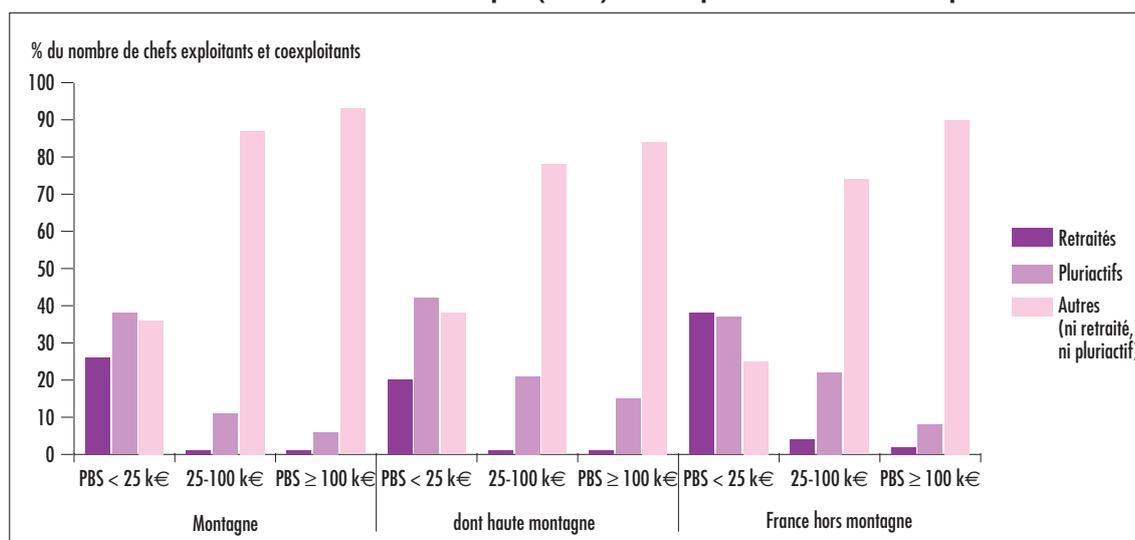
exploitants), alors qu'elle est marginale dans les exploitations dites « moyennes » et « grandes ».

Ces grands traits se retrouvent aussi pour les exploitants pluriactifs qui sont fréquents dans les petites exploitations dans des proportions similaires en montagne et en plaine (graphique 28). Mais dans les exploitations dites « moyennes » et « grandes », on trouve une proportion d'exploitants pluriactifs qui n'est pas négligeable, tout particulièrement en plaine et en haute montagne (exemple : 22 % des exploitants dans les moyennes exploitations de plaine).

Au total, dans les « petites » exploitations de plaine, les 3/4 des exploitants sont pluriactifs ou retraités alors que cette proportion est moindre en montagne (64 %), ce qui signifie que 36 % des exploitants dans ces « petites » exploitations de montagne ne sont ni pluriactifs ni retraités. Si, dans les plus grandes exploitations (PBS ≥ 100 000 €), la part des exploitants pluriactifs ou retraités est faible, en montagne comme en plaine, il n'en va pas de même pour les exploitations « moyennes » (PBS comprise entre 25 000 et 100 000 €)³⁷ où le quart des exploitants sont pluriactifs ou retraités en plaine (seulement 12 % des exploitants en montagne).

Graphique 28

Fréquence des chefs d'exploitation et co-exploitants pluriactifs ou retraités en fonction de la dimension économique (PBS) des exploitations en 2010 par zones



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

37. Pour mémoire (cf. tableau 3 au chapitre A 2.2.5), cette tranche d'exploitations dite « moyenne » correspond à 16 à 63 vaches laitières pour un système laitier spécialisé en

Auvergne ou 270 à 1 000 brebis pour un système ovins spécialisé en région PACA...

Les agriculteurs retraités et les pluriactifs sont plus présents dans certains systèmes de production

En 2010, les chefs d'exploitation et coexploitants **retraités** sont plus fréquemment présents, en montagne comme en plaine, dans les systèmes spécialisés en apiculture (33 % des exploitants en montagne, 43 % en plaine), cultures fruitières (27 % en montagne et en plaine) et dans les systèmes « atypiques » à PBS nulle (24 % en montagne et 40 % en plaine) et, à l'inverse, très peu présents dans les systèmes spécialisés bovins lait (1 % en montagne comme en plaine) et lait + viande (2 % en montagne, 4 % en plaine) (graphique 29). Des spécificités montagne peuvent être notées : avec la présence significative d'exploitants retraités dans les systèmes spécialisés en grandes cultures (23 %) (cf. notamment les systèmes de « ventes d'herbe ») et en viticulture (21 %) ; de même, des spécificités plaine pour les systèmes ovins (36 % d'exploitants retraités) et, à l'opposé, une très faible part d'exploitants retraités dans les systèmes spécialisés caprins de plaine (4 %).

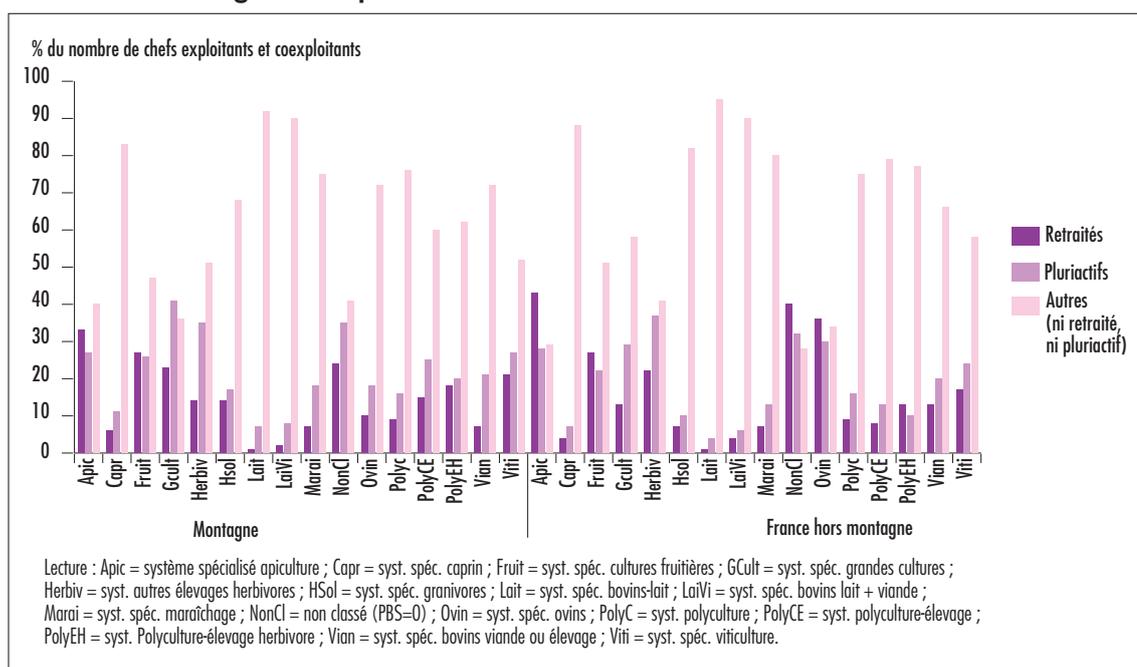
En 2010, les chefs d'exploitation et coexploitants **pluriactifs** (sans retraite) sont plus fréquemment présents, en montagne comme en plaine, dans les systèmes d'élevage « autres

herbivores » (cf. systèmes équins) (35 % des exploitants en montagne et 37 % en plaine) et dans les systèmes « atypiques » (35 % en montagne et 32 % en plaine) et, à l'opposé, très peu présents dans des systèmes connus pour être exigeants en travail : les systèmes spécialisés bovins-lait (respectivement 7 % et 4 %) et lait + viande (8 % et 6 %) et caprins (11 % des exploitants en montagne et 7 % en plaine). Des spécificités montagne peuvent être notées : avec la présence significative d'exploitants pluriactifs dans les systèmes spécialisés en grandes cultures (41 %), tandis que les spécificités plaine portent sur les systèmes ovins (30 % des exploitants) et, à l'opposé, sur une faible présence d'exploitants pluriactifs dans les systèmes hors-sol (10 %) et polyculture-élevage(s) herbivore(s) (10 %).

Il en résulte ainsi notamment que les chefs d'exploitation et coexploitants non retraités et n'ayant pas d'activité extérieure sont minoritaires en montagne dans les systèmes grandes cultures (36 % des exploitants en 2010), apicoles (40 % des exploitants), atypiques (41 %), cultures fruitières (47 %) et représentent à peine un exploitant sur deux en systèmes « autres élevages herbivores » (51 %) et viticulture (52 %).

Graphique 29

Fréquence des chefs d'exploitation et coexploitants retraités, pluriactifs, autres (ni retraités ni pluriactifs) en fonction du système de production (16 Otex) en 2010 en montagne et en plaine



2.2.2 La place des femmes

Pas de différences entre montagne, haute montagne et plaine, y compris par rapport à la pluriactivité

En 2010, en montagne, un actif familial sur trois est une femme. Les femmes représentent un peu plus du quart des chefs d'exploitation et des coexploitants et près des 3/4 des conjoints non coexploitants (63 % des conjoints ayant une activité sur l'exploitation et 88 % de ceux qui n'ont pas d'activité sur l'exploitation) (tableau 20). Ce qui ressort du tableau 20, c'est

la très forte similitude des situations que l'on soit en montagne, en haute montagne ou en plaine. Ainsi, quelle que soit la zone considérée, les proportions dans chaque catégorie sont très semblables et les évolutions depuis 1988 également : net accroissement de la part des femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes (15 % en 1988) et diminution dans les autres catégories. Dans les montagnes des massifs, les situations sont très semblables. On notera toutefois la faible part des femmes parmi les chefs d'exploitation et coexploitants dans le massif du Jura (19 % en 2010).

Tableau 20

Place des femmes au sein de la population familiale entre 1988 et 2010 par zones

En % de l'ensemble des personnes concernées dans chaque catégorie		1988	2000	2010
France métropolitaine	Chefs d'exploitation et coexploitants	15	24	27
	Conjoints non coexploitants	88	77	75
	- dont conjoints ayant une activité sur l'exploitation	87	68	62
	- dont conjoints sans activité sur l'exploitation	91	87	86
	Autres membres de la population familiale ayant une activité sur l'exploitation	31	31	29
	Total actifs familiaux	37	35	33
Montagne	Chefs d'exploitation et coexploitants	15	23	26
	Conjoints non coexploitants	87	77	74
	- dont conjoints ayant une activité sur l'exploitation	85	68	63
	- dont conjoints sans activité sur l'exploitation	92	89	88
	Autres membres de la population familiale ayant une activité sur l'exploitation	33	33	29
	Total actifs familiaux	37	34	33
dont haute montagne	Chefs d'exploitation et coexploitants	16	22	26
	Conjoints non coexploitants	85	75	71
	- dont conjoints ayant une activité sur l'exploitation	83	64	61
	- dont conjoints sans activité sur l'exploitation	92	91	88
	Autres membres de la population familiale ayant une activité sur l'exploitation	35	36	31
	Total actifs familiaux	36	34	33
France hors montagne	Chefs d'exploitation et coexploitants	15	25	27
	Conjoints non coexploitants	89	78	75
	- dont conjoints ayant une activité sur l'exploitation	87	68	62
	- dont conjoints sans activité sur l'exploitation	91	87	86
	Autres membres de la population familiale ayant une activité sur l'exploitation	30	30	28
	Total actifs familiaux	38	35	33

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

La pluriactivité des femmes est du même niveau, en montagne comme en plaine : en 2010, 19 % des chefs d'exploitation/coexploitantes et 60 % des conjointes non coexploitantes. En haute montagne, il y a un peu plus de pluriactives parmi les chefs d'exploitation et coexploitantes (24 % en 2010) (tableau 21). Par rapport à l'ensemble de la population (hommes + femmes), la proportion de femmes pluriactives parmi les chefs d'exploitation/coexploitantes est du même ordre, elle est un peu plus élevée (60 % contre 53 %) dans la population des conjoints non coexploitantes.

La pluriactivité s'accroît chez les femmes exploitantes et surtout parmi les conjointes non coexploitantes

Les évolutions ont été les mêmes en montagne et en plaine depuis 1988, mais elles diffèrent de l'ensemble de la population hommes + femmes où la proportion des chefs et coexploitantes

pluriactifs était stable entre 1988 et 2010 : ici, la proportion des exploitantes pluriactives est en augmentation (+ 8 à + 9 points en montagne et en plaine et même + 11 points en haute montagne). Quant aux conjointes non coexploitantes pluriactives leur progression relative entre 1988 et 2010 est très forte en montagne comme en plaine : + 40 points !

Dans les massifs, on retrouve quelques différences par rapport aux valeurs moyennes de la montagne française, pour la plupart déjà signalées pour l'ensemble de la population (hommes + femmes) : une plus forte proportion d'exploitantes pluriactives dans le massif vosgien (26 % en 2010) et les Pyrénées (24 %) tandis que cette proportion est la plus faible dans le massif du Jura (14 %) où l'on compte en revanche une plus forte proportion de conjointes (non coexploitantes) pluriactives (69 %).

Tableau 21

Pluriactivité des femmes chez les chefs d'exploitation et co-exploitantés et les conjointes entre 1988 et 2010 par zones

Pluriactivité des femmes (hors retraite)		1988	2000	2010
		%		
France métropolitaine	Chefs d'exploitation et coexploitantes	11	15	19
	Conjointes non coexploitantes	20	45	60
Montagne	Chefs d'exploitation et coexploitantes	10	15	19
	Conjointes non coexploitantes	20	44	60
dont haute montagne	Chefs d'exploitation et coexploitantes	13	21	24
	Conjointes non coexploitantes	25	48	61
France hors montagne	Chefs d'exploitation et coexploitantes	11	15	19
	Conjointes non coexploitantes	20	45	60

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Les retraitées : autant que pour les exploitants hommes, mais une proportion moindre pour les conjointes non coexploitantes, en montagne comme en plaine

Par rapport à l'ensemble de la population des chefs d'exploitation et coexploitantes, les exploitantes retraitées sont dans des proportions similaires mais la baisse relative a été un peu plus nette en montagne (de 15 % en 1988 à 11 % en 2010) qu'en plaine (de 17 % en 1988 à 16 % en 2010 mais avec un pic à 19 % en 2000) (tableau 22). Les conjointes retraitées non coexploitantes sont en proportions semblables

entre montagne et plaine, avec peu d'évolution depuis 1988, mais cette proportion est plus faible que par rapport à l'ensemble hommes + femmes (exemple en montagne en 2010 : 12 % de conjointes non coexploitantes retraitées et 22 % pour l'ensemble hommes + femmes dans cette catégorie).

En haute montagne, mêmes ordres de grandeur qu'en montagne pour les exploitantes retraitées (10 % en 2010) - mais avec une baisse plus sensible depuis 1988 (- 11 points) - et pour les conjointes non coexploitantes retraitées.

Tableau 22

Fréquence des femmes retraitées chez les chefs d'exploitation et co-exploitantes et les conjointes entre 1988 et 2010 par zones

Femmes retraitées		1988	2000	2010
		%		
France métropolitaine	Chefs d'exploitation et coexploitantes	16	18	15
	Conjointes non coexploitantes	11	14	13
Montagne	Chefs d'exploitation et coexploitantes	15	14	11
	Conjointes non coexploitantes	12	13	12
dont haute montagne	Chefs d'exploitation et coexploitantes	19	13	7
	Conjointes non coexploitantes	14	13	11
France hors montagne	Chefs d'exploitation et coexploitantes	17	19	16
	Conjointes non coexploitantes	11	14	13

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Un peu plus de femmes exploitantes dans les exploitations de petite dimension économique

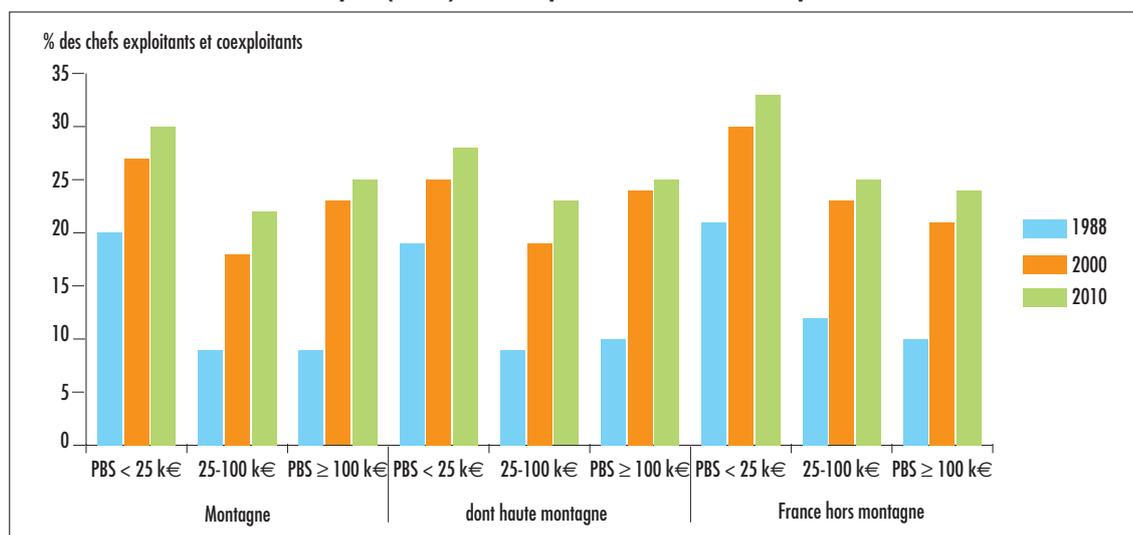
Le croisement avec la dimension économique montre que si la proportion de femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes est un peu plus importante dans les « petites » exploitations (PBS < 25 000 €) (30 % en montagne en 2010), celles-ci figurent aussi dans des proportions non négligeables dans les « moyennes » et « grandes » exploitations (respectivement 22 % et 25 % en montagne en 2010) et que ces proportions s'accroissent nettement depuis 1988 dans toutes les classes de dimension économique (graphique 30). Ces constats sont valables aussi bien en montagne qu'en plaine.

Davantage de femmes (co) exploitantes dans les systèmes caprins

Le croisement avec les systèmes de production révèle qu'en montagne les femmes chefs d'exploitation et coexploitantes sont plus fortement représentées dans les systèmes spécialisés caprins (36 % des exploitants, soit 10 points de plus que la moyenne tous systèmes confondus) et faiblement représentées dans les systèmes apicoles (15 %). Il ne s'agit pas pour autant de traits spécifiques à la montagne car on retrouve les mêmes tendances en plaine.

Graphique 30

Fréquence des femmes chefs d'exploitation et co-exploitantes en fonction de la dimension économique (PBS) des exploitations en 2010 par zones



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

2.2.3 Âge des exploitants

Davantage de jeunes exploitants en montagne et en haute montagne par rapport à la plaine

En 2010, la proportion d'exploitants (chefs d'exploitation et coexploitants) âgés de moins de 40 ans est un peu plus importante en montagne (21,9 %) qu'en plaine (18,8 %) (tableau 23 et graphique 31). Il en va de même pour les moins de 30 ans (5,9 % contre 4,5 %). Dans la tranche d'âges la plus élevée (60 ans et plus), la situation est également en faveur de la montagne (17,0 % contre 18,2 % en plaine). En

haute montagne, la situation est semblable à celle de la montagne.

Entre 1988 et 2010, les trajectoires d'évolution ont été semblables entre montagne et plaine avec une érosion du nombre d'exploitants plus forte que la moyenne pour les moins de 40 ans (- 49 % en montagne et - 57 % en plaine), mais aussi pour ceux qui ont 60 ans et au-delà (- 59 % en montagne et - 57 % en plaine). En haute montagne, la baisse a été plus marquée encore pour cette dernière tranche d'âges (- 66 %), qui représentait 29 % des exploitants en 1988.

Tableau 23

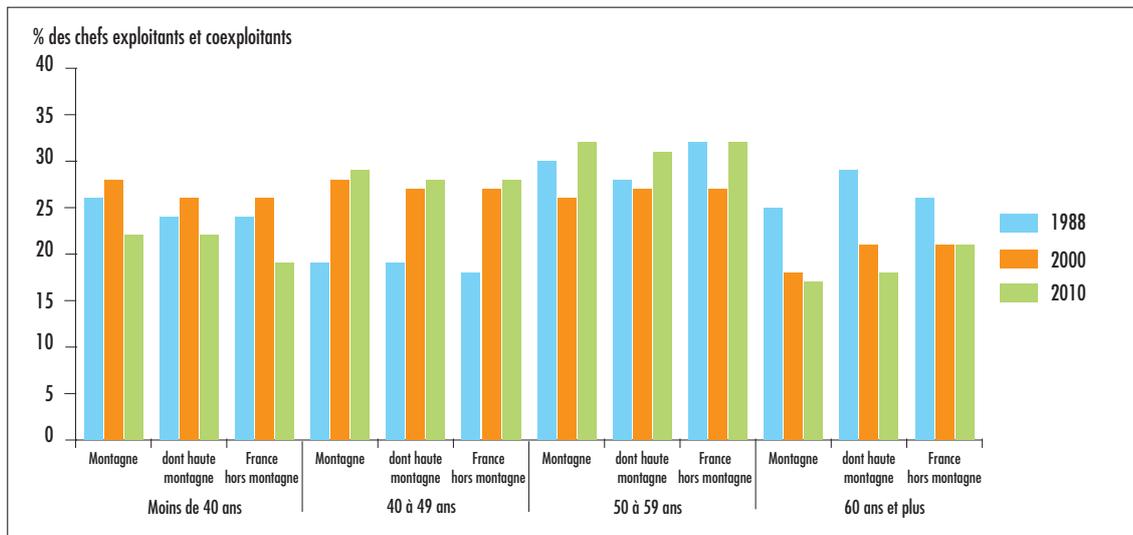
Classes d'âges des chefs d'exploitation et des co-exploitants et évolutions entre 1988 et 2010 par zones

Chefs d'exploitation et coexploitants		Répartition par classes d'âge			Évolution du nombre d'exploitants par classe d'âges		
		1988	2000	2010	1988-2000	2000-2010	1988-2010
		%					
France métropolitaine	Moins de 30 ans	7,5	5,4	4,8	- 49,2	- 30,6	- 64,7
	30 à 39 ans	16,7	20,7	14,6	- 13,2	- 44,3	- 51,6
	Moins de 40 ans	24,2	26,1	19,3	- 24,4	- 41,4	- 55,7
	40 à 49 ans	18,4	27,0	28,5	+ 3,2	- 16,6	- 13,9
	50 à 59 ans	31,5	26,5	32,2	- 41,1	- 3,9	- 43,4
	60 ans ou plus	25,9	20,5	20,0	- 44,6	- 22,7	- 57,1
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	- 29,8	- 21,0	- 44,5
Montagne	Moins de 30 ans	8,0	6,4	5,9	- 41,3	- 24,8	- 55,8
	30 à 39 ans	18,1	21,9	16,1	- 11,2	- 39,9	- 46,6
	Moins de 40 ans	26,0	28,3	21,9	- 20,4	- 36,4	- 49,4
	40 à 49 ans	19,1	27,9	29,2	+ 7,1	- 14,2	- 8,1
	50 à 59 ans	30,0	25,7	31,9	- 37,2	+ 1,4	- 36,3
	60 ans ou plus	24,9	18,0	17,0	- 46,9	- 22,8	- 59,0
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	- 26,8	- 18,0	- 40,0
dont haute montagne	Moins de 30 ans	6,8	5,7	5,9	- 42,4	- 17,8	- 52,7
	30 à 39 ans	17,2	20,0	16,3	- 20,6	- 34,9	- 48,3
	Moins de 40 ans	24,0	25,7	22,2	- 26,7	- 31,1	- 49,5
	40 à 49 ans	18,9	27,2	28,3	- 1,6	- 16,9	- 18,3
	50 à 59 ans	27,9	26,5	31,4	- 34,9	- 5,5	- 38,5
	60 ans ou plus	29,1	20,5	18,2	- 51,8	- 29,0	- 65,8
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	- 31,6	- 20,0	- 45,2
France hors montagne	Moins de 30 ans	7,4	5,2	4,5	- 50,7	- 31,9	- 66,5
	30 à 39 ans	16,5	20,4	14,3	- 13,6	- 45,2	- 52,6
	Moins de 40 ans	23,9	25,6	18,8	- 25,1	- 42,5	- 56,9
	40 à 49 ans	18,3	26,9	28,4	+ 2,4	- 17,1	- 15,0
	50 à 59 ans	31,8	26,6	32,2	- 41,8	- 4,9	- 44,7
	60 ans ou plus	26,1	20,9	20,6	- 44,2	- 22,6	- 56,8
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	- 30,4	- 21,5	- 45,3

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 31

Classes d'âges des chefs d'exploitation et des co-exploitants entre 1988 et 2010 par zones



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

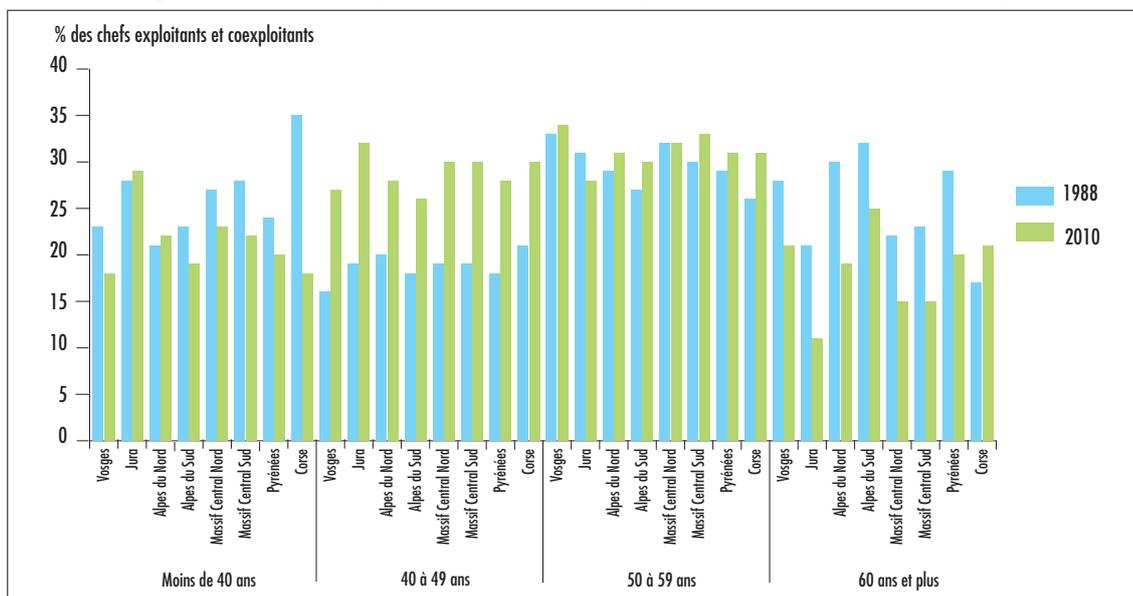
Le Jura est le massif où il y a le plus de jeunes exploitants

Parmi les montagnes des massifs, les Alpes du Nord se situent plutôt dans la moyenne de la montagne française en 2010, de même que le Massif Central, au nord et au sud, avec un peu moins d'agriculteurs âgés de plus de 60 ans (15 % des exploitants en 2010) (graphique 32). Dans le massif vosgien, on trouve relativement moins de jeunes exploitants (18 % âgés de moins de 40 ans) et plus d'agriculteurs âgés de plus de 60 ans (21 %), de même que dans les Pyrénées et dans les Alpes du Sud où la proportion d'exploitants âgés d'au moins 60 ans

atteint 25 % en 2010. Le massif du Jura est celui où les exploitants sont les plus jeunes (29 % des exploitants ont moins de 40 ans en 2010) et où il y a le moins d'agriculteurs âgés de 60 ans et plus (11 % en 2010). En Corse, il y a un peu moins de jeunes que dans la moyenne de la montagne française (18 % ont moins de 40 ans en 2010) et un peu plus d'agriculteurs âgés de 60 ans et plus (21 %), mais ce qui étonne surtout, c'est l'évolution brutale depuis 1988 : la montagne corse comptait à l'époque la plus forte proportion de jeunes agriculteurs (35 % âgés de moins de 40 ans).

Graphique 32

Classes d'âge des chefs d'exploitation et des coexploitants en 1988 et en 2010 par massifs



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

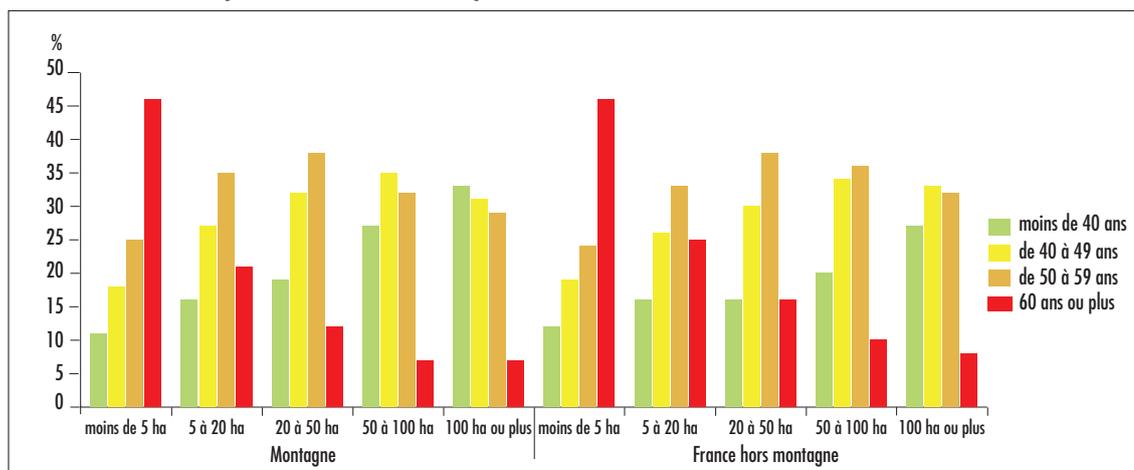
Dans les exploitations disposant des SAU les plus grandes, il y a plus de jeunes agriculteurs en montagne par rapport à la plaine

Dans les plus petites exploitations (SAU < 5 ha, y compris sans SAU), on trouve en 2010 une pyramide des âges très semblable en montagne et en plaine : 11 à 12 % d'exploitants de moins de 40 ans et près d'un sur deux (46 %) âgé de

60 ans et plus (graphique 33). Dans la classe 5 à 20 ha de SAU, la pyramide des âges est également voisine avec toutefois une proportion d'agriculteurs âgés de plus de 60 ans un peu moindre en montagne (21 % contre 25 % en plaine). Dans les classes de SAU supérieures (au-dessus de 20 ha de SAU), la part des exploitants de moins de 40 ans est toujours un peu plus importante en montagne.

Graphique 33

Répartition des chefs d'exploitation et co-exploitants par tranches d'âges en fonction de la SAU des exploitations en 2010 par zones



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

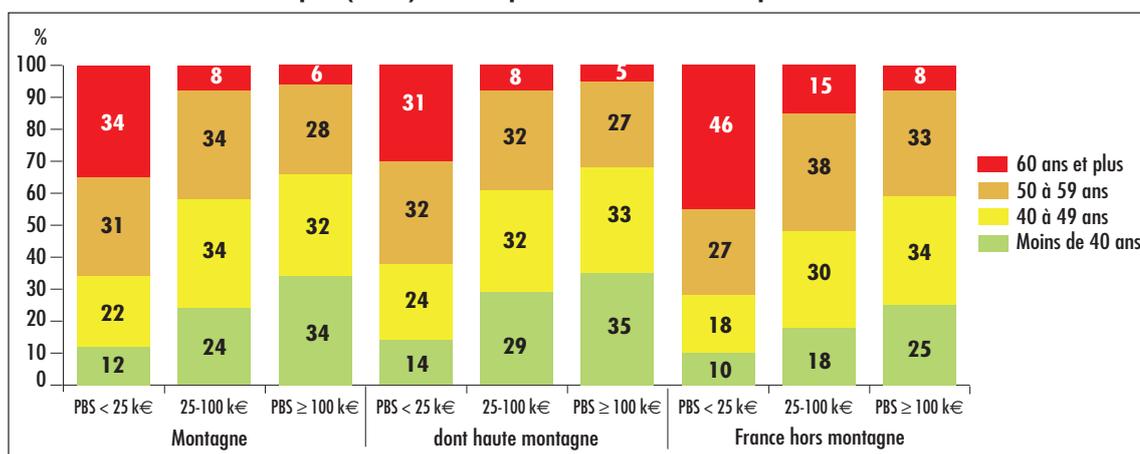
Dans les exploitations aux dimensions économiques les plus élevées (PBS³ 25 000 €), les jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) sont mieux représentés en montagne qu'en plaine

En 2010, la part des agriculteurs de moins de 40 ans s'accroît avec la dimension économique des exploitations et ce, quelle que soit la zone

considérée (graphique 34). Il y a en outre de grandes similitudes entre le profil de la montagne et celui de la haute montagne. Dans les « petites » exploitations (PBS < 25 000 €), la part des exploitants âgés de plus de 60 ans est plus faible en montagne (34 %) qu'en plaine (46 %) et la proportion d'agriculteurs âgés de moins de 40 ans est voisine (10-12 %). Dans

Graphique 34

Répartition des chefs d'exploitation et co-exploitants par tranches d'âges en fonction de la dimension économique (PBS) des exploitations en 2010 par zones



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

les « moyennes » exploitations (PBS comprise entre 25 000 et 100 000 €), la part des agriculteurs âgés de moins de 40 ans est un peu plus élevée en montagne (24 % contre 18 % en plaine). Il en va de même pour les « grandes » exploitations (PBS > 100 000 €) : 34 % d'exploitants âgés de moins de 40 ans en montagne contre 25 % en plaine.

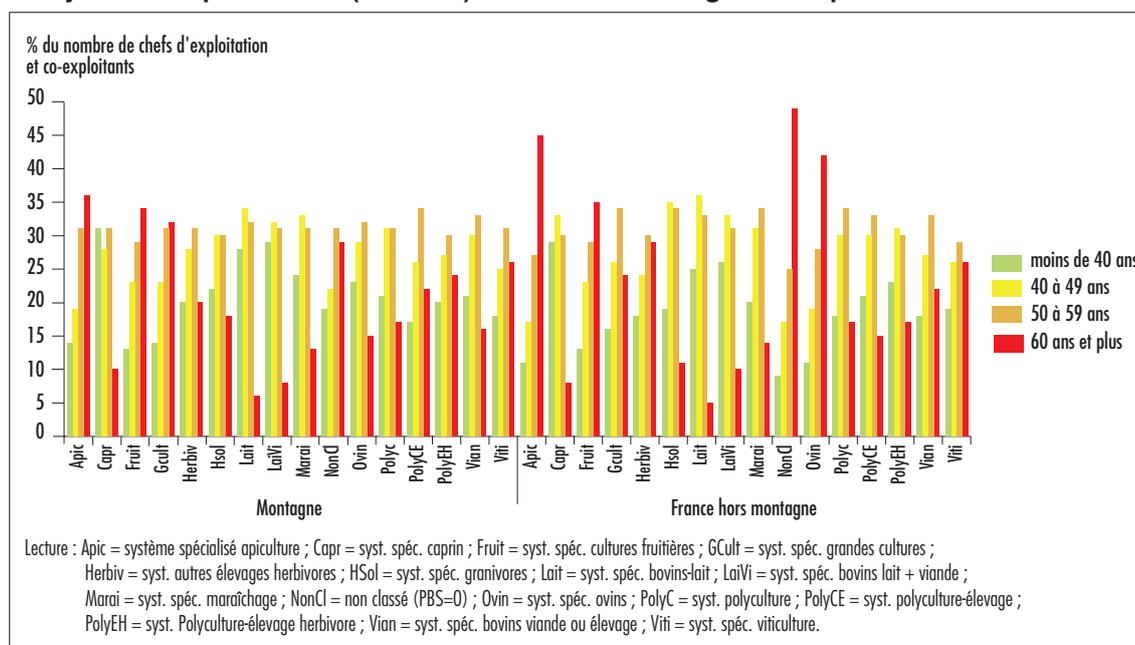
En montagne comme en plaine, plus de jeunes agriculteurs dans les systèmes d'élevage caprins et bovins-lait

En 2010, le graphique 35 montre que les jeunes agriculteurs (âgés de moins de 40 ans) sont plus fréquemment présents, en montagne

comme en plaine, dans les systèmes spécialisés caprins (31 % des exploitants en montagne et 29 % en plaine), bovins-lait et lait + viande (respectivement 28 et 29 % en montagne, 25 et 26 % en plaine). Ils sont en revanche relativement peu présents dans les systèmes apicoles (14 % en montagne et 11 % en plaine), dans les systèmes cultures fruitières (13 % des exploitants) et les systèmes grandes cultures³⁸ (14 % en montagne), alors qu'en plaine les jeunes exploitants sont également peu représentés dans les systèmes ovins (11 % des exploitants) et les systèmes « atypiques » (PBS nulle) (9 % des exploitants).

Graphique 35

Répartition des chefs d'exploitation et co-exploitants par tranches d'âges en fonction du système de production (16 Otex) en 2010 en montagne et en plaine



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

2.2.4 Les ménages agricoles

Le travail agricole partagé en couple n'est plus le modèle dominant

Alors qu'en 1988, en montagne comme en plaine, presque une exploitation sur deux était conduite par un couple dont les deux membres travaillaient sur l'exploitation (couple à activité partagée), en 2010 elles sont moins d'un tiers (tableau 24). Cette diminution s'opère au profit des associations, familiales et non familiales,

dont le poids augmente entre 1988 et 2010, que ce soit en nombre d'exploitations ou en termes d'emplois, représentant désormais 12 % des exploitations et environ un quart des UTA en 2010, en montagne comme en plaine. Les ménages de type « chef seul » voient également leur poids relatif augmenter, en nombre d'exploitations comme en nombre d'UTA. Ce poids des « chefs seuls » reste supérieur en montagne par rapport à la plaine à chaque recensement. Quant aux couples à activité

38. On trouve notamment dans ces systèmes « grandes cultures » des exploitations qui pratiquent la « vente d'herbe » (cf. encadré 4 au § 4.1.2). On peut penser que

ces systèmes de vente d'herbe sont plus fréquents chez les agriculteurs âgés.

réservée, où le chef est le seul membre du ménage sur l'exploitation (le conjoint ne travaillant pas sur l'exploitation), leur part est légèrement inférieure en montagne par rapport au niveau national, mais leur poids diminue un peu en 2010 par rapport à 1988 (relativement au nombre d'exploitations), après avoir augmenté en 2000.

En haute montagne, la part des « chefs seuls » est encore plus importante qu'en montagne, que ce soit en nombre d'exploitations (45 % des exploitations en 2010) ou en volume de travail (34 % des UTA en 2010).

Tableau 24

Répartition des exploitations et des UTA en fonction des types de ménages entre 1988 et 2010 et par zones

En % du nombre d'expl. ou des UTA			Association		Couple avec activité agricole		Chef seul
			familiale	non familiale	partagée	réservée	
			%				
France métropolitaine	Exploitations	1988	5,3	0,2	47,6	24,6	22,2
		2000	7,8	0,8	36,8	30,2	24,4
		2010	10,3	1,7	30,9	23,7	33,3
	UTA	1988	12,0	0,7	57,3	13,8	16,2
		2000	18,0	2,1	43,5	18,3	18,1
		2010	21,3	3,8	34,8	15,7	24,3
Montagne	Exploitations	1988	3,9	0,3	47,1	19,9	28,9
		2000	7,4	0,8	38,1	24,4	29,3
		2010	10,3	1,7	32,4	18,5	37,2
	UTA	1988	8,5	0,6	57,4	10,6	22,9
		2000	16,5	1,9	45,5	14,0	22,2
		2010	21,2	4,0	37,0	11,7	26,2
dont haute montagne	Exploitations	1988	1,6	0,1	44,4	18,3	35,6
		2000	4,1	0,6	36,2	23,3	35,8
		2010	7,2	1,3	32,5	13,8	45,2
	UTA	1988	4,1	0,4	54,6	9,8	31,1
		2000	10,1	1,8	45,8	12,9	29,5
		2010	15,0	2,6	38,9	9,2	34,3
France hors montagne	Exploitations	1988	5,6	0,2	47,7	25,4	21,0
		2000	7,9	0,8	36,6	31,3	23,4
		2010	10,3	1,7	30,6	24,8	32,6
	UTA	1988	12,6	0,7	57,3	14,3	15,1
		2000	18,3	2,1	43,2	19,1	17,4
		2010	21,4	3,8	34,4	16,4	24,0

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Quel que soit le type de ménage, la main-d'œuvre par exploitation reste assez stable

Les volumes de travail par exploitation semblent relativement stables en montagne et en plaine tout en restant dans des fourchettes distinctes pour les différents types de ménages et un peu supérieurs en plaine : en 2010, de l'ordre de 3,3-3,5 UTA pour les associations non familiales ; 2,8 à 3,2 UTA pour les associations familiales ; 1,6-1,8 UTA pour les couples à activité partagée ; 1,0-1,2 UTA pour les chefs seuls ; 0,9-1,0 pour les couples à activité réservée (tableau 25).

Les exploitations de haute montagne sont en moyenne proches des exploitations de montagne avec une main-d'œuvre un peu plus faible dans les associations.

Des différences marquées selon les massifs

On note des différences marquées selon les massifs. Ainsi, en 2010, la Corse et les Alpes du Sud se distinguent par la proportion importante de chefs seuls (respectivement 63 % et 47 % des exploitations), tandis que le Jura est le massif où les associations sont le mieux représentées (22 %) sans doute en lien avec

Tableau 25

Moyenne UTA par exploitation en fonction des types de ménages entre 1988 et 2010 et par zones

Moyenne UTA/exploitation		Association		Couple avec activité agricole		Chef seul
		familiale	non familiale	partagée	réservée	
France métropolitaine	1988	3,2	3,8	1,7	0,8	1,0
	2000	3,3	3,6	1,7	0,9	1,1
	2010	3,2	3,5	1,7	1,0	1,1
Montagne	1988	2,9	3,1	1,6	0,7	1,0
	2000	2,9	3,2	1,6	0,7	1,0
	2010	2,8	3,3	1,6	0,9	1,0
dont haute montagne	1988	3,0	3,3	1,4	0,6	1,0
	2000	2,9	3,3	1,5	0,7	1,0
	2010	2,7	2,7	1,5	0,9	1,0
France hors montagne	1988	3,3	3,9	1,7	0,8	1,0
	2000	3,4	3,6	1,7	0,9	1,1
	2010	3,2	3,5	1,8	1,0	1,2

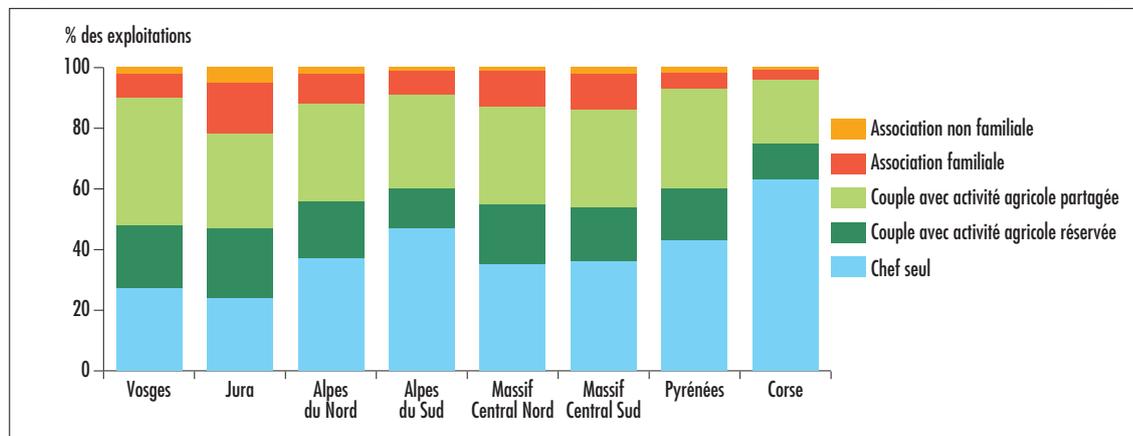
Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

l'orientation laitière dominante et une dimension économique supérieure à la moyenne. Le massif des Vosges se différencie par la forte

proportion d'exploitations conduites par des couples avec une activité agricole partagée (42 %) (graphique 36).

Graphique 36

Répartition, en 2010 et selon les massifs, des exploitations en fonction des types de ménages



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

2.2.5 Les combinaisons d'activités des ménages agricoles sur les exploitations

Les exploitations avec activité agricole exclusive des ménages sont minoritaires en montagne comme en plaine

Alors que les combinaisons d'activités sur les exploitations ont des proportions très similaires en montagne et en plaine en 1988, des

différenciations s'opèrent en 2010 (tableau 26 et graphique 37). La part des exploitations où les ménages n'exercent qu'une activité agricole³⁹ est en baisse entre 1988 et 2010, respectivement 39 % en montagne et 34 % en plaine en 2010 contre 46 % en 1988. La part des exploitations où les ménages bénéficient d'une retraite (en plus de leur activité agricole, voire d'une activité extérieure) étant également

39. Ce qui n'exclut pas d'exercer, le cas échéant, des activités dites « para-agricoles » sur l'exploitation (transforma-

tion fermière, accueil à la ferme...).

Tableau 26

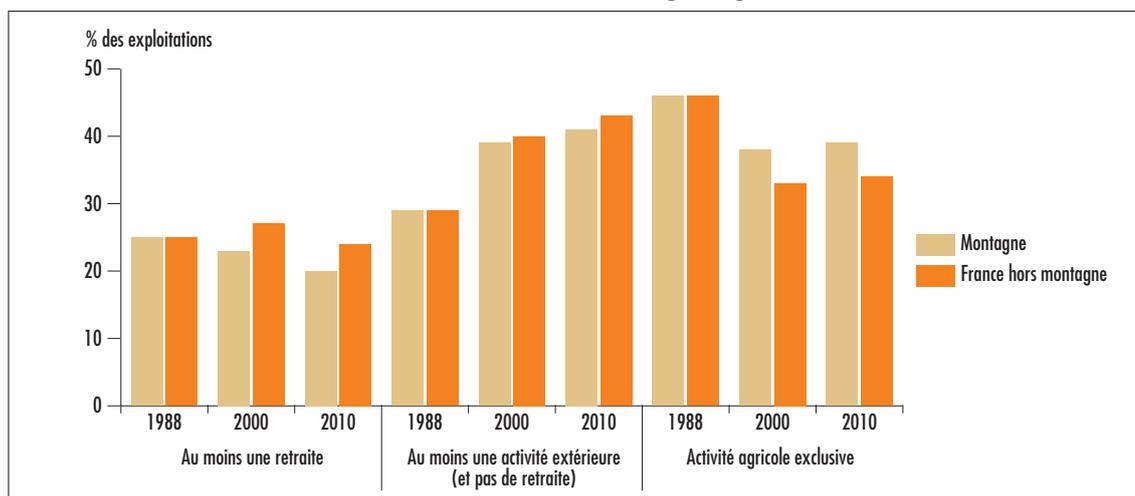
Évolution des exploitations, entre 1988 et 2010 et par zones, en fonction des combinaisons d'activités des ménages agricoles

	Au moins une retraite			Au moins une activité extérieure (et pas de retraite)			Activité agricole exclusive		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010	1988	2000	2010
	% des exploitations								
France métropolitaine	25	26	23	29	40	42	46	34	35
Montagne	25	23	20	29	39	41	46	38	39
dont haute montagne	28	25	18	37	46	44	34	30	37
France hors montagne	25	27	24	29	40	43	46	33	34

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 37

Evolution des exploitations, entre 1988 et 2010 en montagne et en plaine, en fonction des combinaisons d'activités des ménages agricoles



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

en baisse (passant de 25 % en 1988 à respectivement 20 % en montagne et 24 % en plaine), c'est la part des exploitations où les ménages ont au moins une activité extérieure (et pas de retraite) qui augmente, passant de 29 % en 1988 à 41 %-43 % en montagne et en plaine.

En haute montagne, la part de ces exploitations avec activité extérieure est également en progression (de 37 % en 1988 à 44 % en 2010) mais l'écart se réduit avec la montagne et la plaine.

Les exploitations avec activité agricole exclusive sont minoritaires dans tous les massifs sauf en Corse

Les exploitations avec une activité agricole exclusive sont donc minoritaires en montagne comme en plaine et aussi dans presque tous les massifs. Dans les Alpes du Nord elles ne

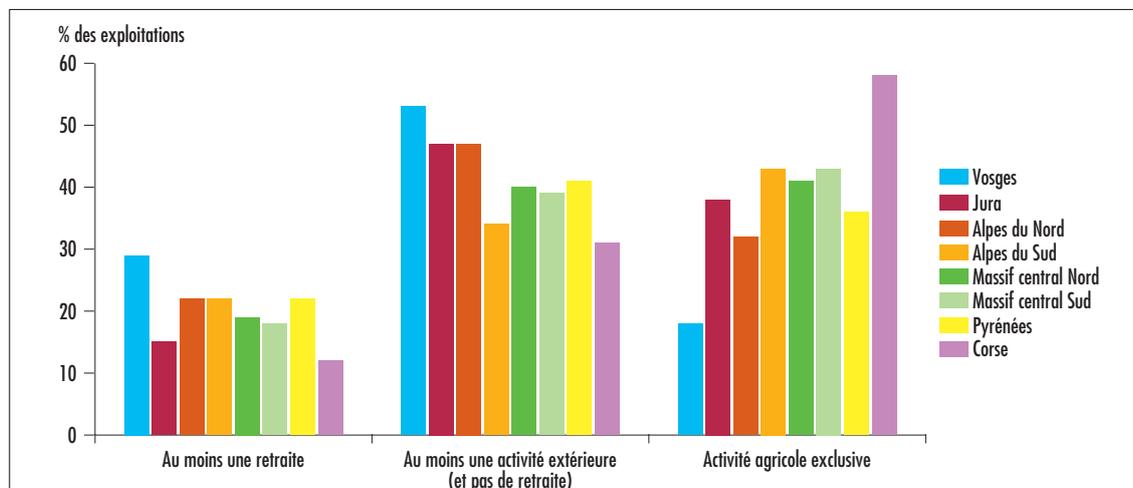
représentent que 32 % des exploitations et la proportion est encore plus faible dans le massif des Vosges (18 %) où la pluriactivité concerne plus d'une exploitation sur deux (53 %) (graphique 38). La Corse se distingue cependant avec 58 % d'exploitations ayant une activité agricole exclusive.

Surfaces, cheptel (herbivore), emplois : les exploitations à activité exclusivement agricole, largement prédominantes en 1988 en montagne comme en plaine, perdent du terrain au profit des exploitations pluriactives

Entre 1988 et 2010, les profils d'évolution sont comparables entre la montagne et la plaine (graphique 39). Les exploitations dans lesquelles l'un des membres du ménage perçoit une retraite résistent, autour de 9-10 % de la SAU et des UGB et même 14 % du volume de

Graphique 38

Répartition des exploitations, en 2010 et par massifs, en fonction des combinaisons d'activités des ménages agricoles



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

travail (UTA) (tableau 27). Les exploitations avec une activité agricole exclusive, qui étaient au même niveau en 1988 en montagne et en plaine sur les trois critères et très majoritaires (environ 65 % de la SAU, 70 % des UGB et 62 % des UTA), voient leur poids diminuer nettement avec en outre une certaine différenciation qui s'opère entre montagne et plaine en faveur de la montagne : + 10 points pour la SAU, + 5 points pour

les UTA, + 3 points pour les UGB. Les exploitations pluriactives gagnent du terrain (en poids relatif), passant ainsi en montagne de 23 % de la SAU en 1988 à 39 % en 2010, de 21 % des UGB à 39 % et de 23 % des UTA à 38 %. Ces exploitations, dont au moins un membre du ménage a une activité extérieure, utilisent donc environ 40 % des moyens de production (terre, cheptel, travail) existant en montagne.

Tableau 27

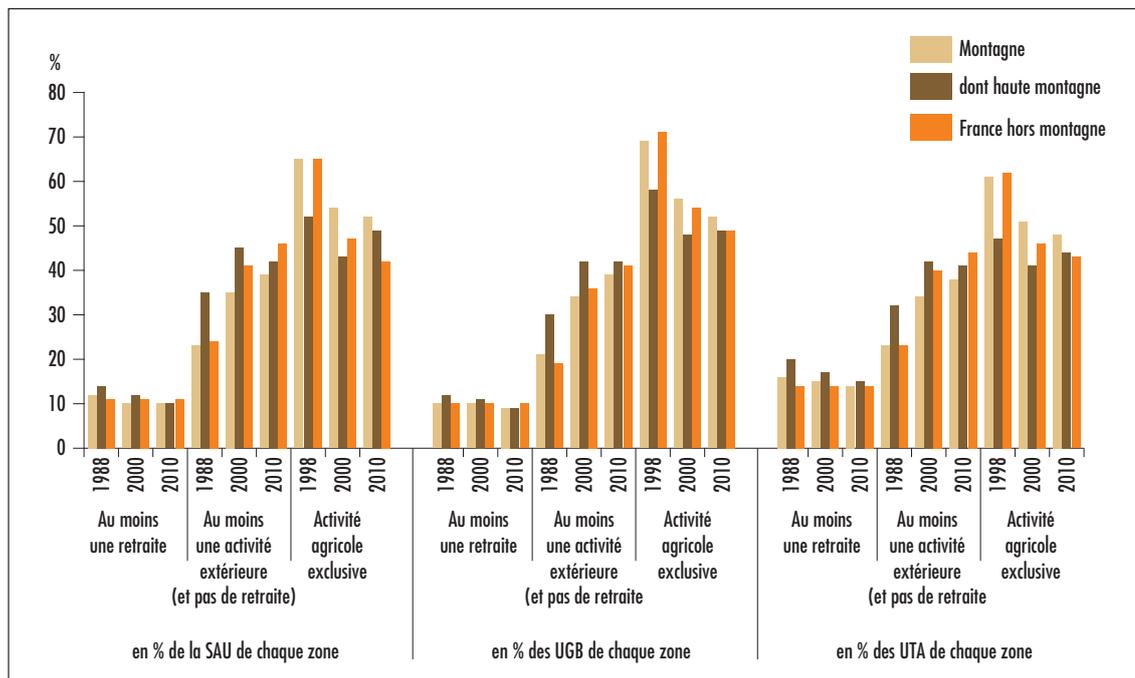
Évolution de la SAU, des UGB et des UTA, entre 1988 et 2010 et par zones, en fonction des combinaisons d'activités des ménages agricoles dans les exploitations

	Au moins une retraite			Au moins une activité extérieure (et pas de retraite)			Activité agricole exclusive		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010	1988	2000	2010
	% de la SAU								
France métropolitaine	11	11	11	24	41	45	65	48	44
Montagne	12	10	10	23	35	39	65	54	52
dont haute montagne	14	12	10	35	45	42	52	43	49
France hors montagne	11	11	11	24	41	46	65	47	42
	en % UGB								
France métropolitaine	10	10	10	19	36	41	71	54	49
Montagne	10	10	9	21	34	39	69	56	52
dont haute montagne	12	11	9	30	42	42	58	48	49
France hors montagne	10	10	10	19	36	41	71	54	49
	en % UTA								
France métropolitaine	14	15	14	23	39	43	62	47	43
Montagne	16	15	14	23	34	38	61	51	48
dont haute montagne	20	17	15	32	42	41	47	41	44
France hors montagne	14	14	14	23	40	44	62	46	43

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 39

Évolution de la SAU, des UGB et des UTA, entre 1988 et 2010 et par zones, en fonction des combinaisons d'activités des ménages agricoles dans les exploitations



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

En haute montagne, ces exploitations pluriactives ont gagné du terrain entre 1988 et 2000 mais leur impact stagne depuis 2000 et les exploitations à activité agricole exclusive récupèrent quelques points depuis 2000, tandis que le poids des exploitations avec retraite s'effrite régulièrement.

2.2.6 Types de ménages et combinaisons d'activités

Pour tous les types de ménages, la part des exploitations pluriactives s'accroît tandis que celle des ménages à activité exclusivement agricole diminue, en montagne comme en plaine

Quel que soit le type de ménage considéré, la part des exploitations où l'activité agricole est exclusive diminue entre 1988 et 2010, que ce soit en montagne ou en plaine (mais pas en haute montagne où elle reste plutôt stable) (tableau 28). Sans surprise, ce sont chez les couples à activité réservée qu'il y a le moins d'exploitations avec seulement une activité agricole, puisque, par définition, le conjoint n'est pas impliqué sur l'exploitation. Cela signifie qu'en 2010, les 7 % d'exploitations de cette catégorie (en montagne comme en plaine) correspondent à des ménages dont les conjoints n'ont pas d'activité extérieure ni de retraite, mais ne travaillent pas pour autant sur l'exploitation.

La majorité des chefs seuls ne vivent que de l'activité agricole (58 % en montagne en 2010 et 53 % en plaine). Ce n'est plus vrai pour les exploitations conduites par des couples à activité partagée dont la moitié ne vivait que de l'agriculture en 1988 en montagne (et 59 % en plaine), mais qui ne sont en 2010 plus que 35 % en montagne et 36 % en plaine. Il en va de même pour les associations familiales (en montagne : 57 % en 1988 et 42 % en 2010) et non familiales (passant de 46 % à 39 % en montagne).

On peut noter la part significative des ménages avec retraite qui concernent, en 2010 en montagne, environ un quart des exploitations conduites par des couples (à activité partagée ou réservée), 17 % des associations familiales, 15 % des chefs seuls et 9 % des associations non familiales (graphique 40). Les proportions respectives sont du même ordre en plaine (et en haute montagne).

La part des exploitations avec pluriactivité progresse dans toutes les zones entre 1988 et 2010 et ce quel que soit le type de ménage considéré. En 2010, la pluriactivité à l'échelle des ménages est la plus fréquente dans les exploitations conduites par des couples à activité réservée (70 % en montagne et 67 % en plaine) et par les associations non familiales (53 % en montagne et 57 % en plaine).

Tableau 28

Évolution des exploitations, entre 1988 et 2010 et par zones, en fonction du type de ménage et des combinaisons d'activités des ménages agricoles

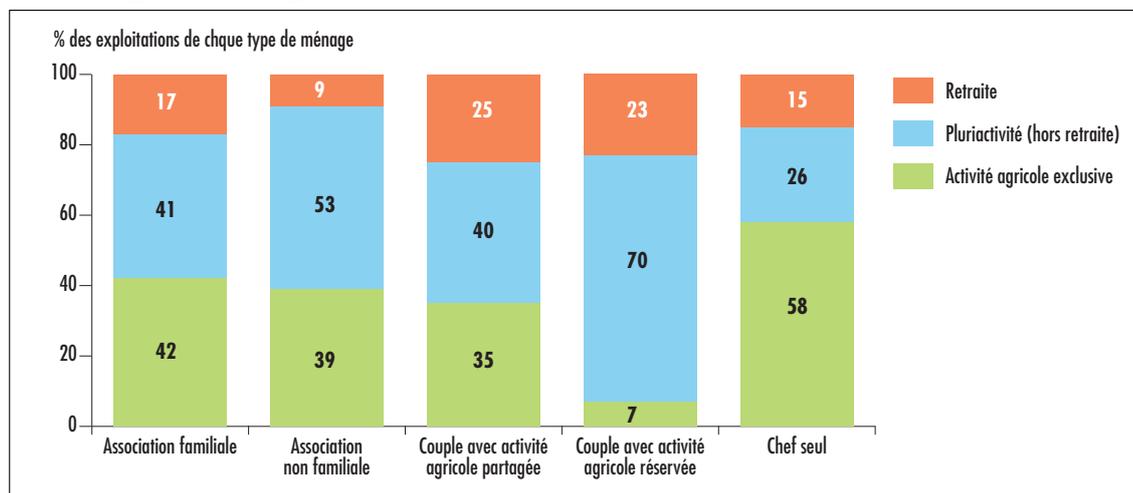
En % des exploitations concernées		France métropolitaine			Montagne			dont haute montagne			France hors montagne		
		A	P	R ou R + P	A	P	R ou R + P	A	P	R ou R + P	A	P	R ou R + P
Association familiale	1988	53	32	15	57	30	13	39	50	11	52	32	15
	2000	34	44	22	40	40	20	28	50	21	33	45	22
	2010	34	45	21	42	41	17	38	49	13	32	46	22
Association non familiale	1988	46	45	9	46	47	7	39	39	22	45	45	10
	2000	32	60	8	35	59	6	35	59	6	32	60	9
	2010	32	57	10	39	53	9	38	51	12	31	58	11
Couple avec activité agricole partagée	1988	58	21	21	50	25	24	32	37	31	59	20	21
	2000	43	31	26	42	34	24	27	44	29	44	30	26
	2010	36	37	27	35	40	25	27	47	26	36	37	27
Couple avec activité agricole réservée	1988	11	53	36	10	54	36	6	59	34	12	52	36
	2000	7	62	31	8	64	28	5	67	28	7	61	31
	2010	7	67	26	7	70	23	6	74	20	7	67	27
Chef seul	1988	59	18	23	61	18	21	51	26	23	58	18	23
	2000	53	25	22	58	23	18	48	33	19	52	25	23
	2010	54	28	18	58	26	15	54	32	14	53	28	19

A : activité exclusivement agricole ; P : pluriactivité ; R : retraite

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 40

Répartition, en montagne et en 2010, des combinaisons d'activité des ménages selon le type de ménage



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

La pluriactivité des ménages est marquante dans les Vosges

En 2010, bon nombre de massifs rejoignent les moyennes de la montagne française pour la répartition des combinaisons d'activité en fonction du type de ménage. En ciblant sur les cas de figure les plus fréquents (couples à activité agricole partagée et chefs seuls), quelques traits

spécifiques ressortent : en Corse où les exploitations conduites par des chefs seuls, fréquentes dans ce massif, ont surtout une activité exclusivement agricole (72 %) ; dans le massif vosgien où la pluriactivité marque les exploitations gérées par des couples à activité agricole partagée (55 % ont une pluriactivité et seulement 16 % une activité exclusivement agricole)

et celles conduites par des chefs seuls (43 % avec pluriactivité) ; dans le massif du Jura, à la différence des Vosges, les couples à activité partagée ont une activité exclusivement agricole dans près d'une exploitation sur deux (47 %) et les chefs seuls ont une activité exclusivement agricole dans 65 % des cas.

2.3. Le travail non familial : salariés agricoles et recours aux ETA et Cuma

+ 20 points d'écart entre plaine et montagne pour le recours à la main-d'œuvre non familiale

Comme on l'a vu (B § 2.1), le recours à la main-d'œuvre non familiale est peu répandu en montagne : la main-d'œuvre des salariés permanents représente en 2010 à peine 6 % des UTA et celle des salariés saisonniers est du même ordre de grandeur (tableau 29). Quant au recours aux entreprises de travaux agricoles (ETA) et aux Cuma, il représente seulement 0,5 % des UTA dans les exploitations de montagne (voir encadré 2 sur les Cuma). Au total, le travail non familial représente, en 2010, 12 % des UTA en montagne et 32 % en plaine.

Tableau 29

Importance du recours, en 2010 et selon les zones, à la main-d'œuvre non familiale dans les exploitations

	Salariés permanents saisonniers		ETA et Cuma
	% UTA dans les exploitations		
France métropolitaine	17,0	10,5	11,6
Montagne	5,9	5,8	0,5
dont haute montagne	2,6	4,5	0,2
France hors montagne	19,0	11,3	1,7

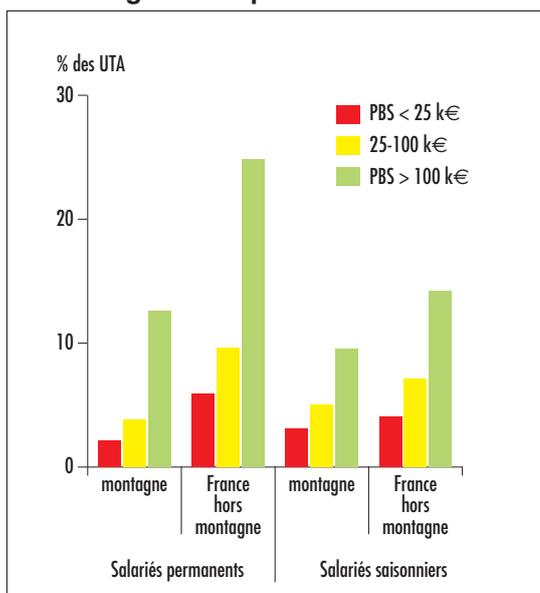
Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Plus de recours au salariat dans les grandes exploitations et dans certains systèmes de production (maraîchage, viticulture, arboriculture et polyculture)

Comme on pouvait s'y attendre, l'importance de la main-d'œuvre salariée croît avec la dimension économique, en montagne comme en plaine (graphique 41). On note aussi des différences selon le système de production : en 2010 et en montagne comme en plaine, un recours important à la main-d'œuvre salariée (permanente + saisonnière) en maraîchage (47 % des UTA en montagne et 67 % en plaine), viticulture (36 % en montagne et 49 % en plaine), cultures fruitières (30 % et 61 %) et polyculture (27 % en montagne et 41 % en plaine) (graphique 42). En revanche, le caractère familial de la main-d'œuvre est très marqué en montagne et en plaine dans les systèmes d'élevage herbivore spécialisés - bovins-lait (seulement 7 % de main-d'œuvre salariée en montagne et 9 % en plaine), bovins lait + viande (8 % en montagne et 10 % en plaine), bovins viande et élevage (5 % et 8 %), ovins (6 % et 6 %) et caprins, du moins en montagne (9 % contre 17 % en plaine) - ainsi que dans les systèmes apicoles (5 % de main-d'œuvre salariée en montagne et 8 % en plaine).

Graphique 41

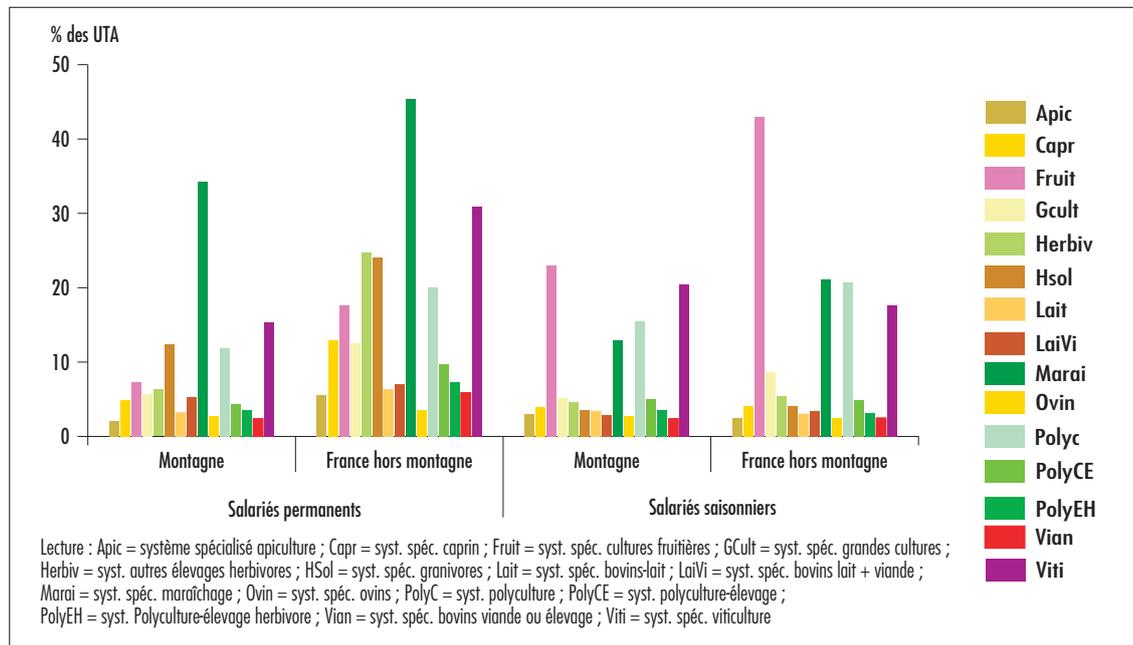
Recours à la main-d'œuvre salariée selon la dimension économique en 2010 en montagne et en plaine



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 42

Recours à la main-d'œuvre salariée selon le système de production en 2010 en montagne et en plaine



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Encadré 2 : Le recours à une Cuma
(coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun)

Le taux moyen national semble relativement faible (7 % des exploitations) et il serait intéressant de le rapprocher des données de la Fédération nationale des Cuma ; faible utilisation des Cuma par les exploitations de montagne (6 %) liée sans doute au fait que, pour les travaux de récolte des foins, les exploitants préfèrent s'équiper individuellement de façon à éviter des risques d'indisponibilité de matériel dans des périodes sous contraintes d'aléas climatiques (pluies) (tableau 30). On note ainsi un plus faible recours aux Cuma dans des montagnes laitières où l'ensilage est interdit par les cahiers des charges des AOP fromagères (Alpes du Nord, Jura). En revanche, pour les exploitations ayant recours à l'ensilage d'herbe ou de maïs, en raison du coût des matériels et de l'obligation de disposer de tracteurs et remorques, on pouvait s'attendre à une utilisation plus fréquente des Cuma (cf. Massif Central où la pratique de l'ensilage d'herbe est relativement répandue). Il reste qu'il est délicat d'interpréter ces chiffres car on ne connaît pas la nature des travaux réalisés par l'intermédiaire d'une Cuma. On aurait pu s'attendre à une utilisation plus fréquente car les Cuma peuvent être d'une grande aide en montagne notamment pour les travaux liés à l'épandage des fumiers et lisiers.

Tableau 30
Part des exploitations ayant utilisé une Cuma en 2010 selon les zones et selon les massifs

Zone	% exploitations ayant utilisé des Cuma en 2010
France métropolitaine	7
Montagne	6
dont haute montagne	3
France hors montagne	8
Vosges	s
Jura	4
Alpes du Nord	4
Alpes du Sud	4
Massif Central Nord	6
Massif Central Sud	9
Pyrénées	8
Corse	s

s : secret statistique

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

2.4. Perspectives de succession

Une exploitation sur quatre sans perspective de succession dans les années à venir

Les perspectives de succession sont du même ordre de grandeur entre montagne et plaine si on considère les exploitations conduites par un exploitant âgé d'au moins 55 ans et sans succession assurée (tableau 31). Si la situation

s'était nettement améliorée entre 1988 et 2000 avec une baisse de 10 points de la part des exploitations sans succession assurée, elle repart à la hausse depuis 2000 et concerne en 2010 une exploitation sur quatre, en montagne (24 %) comme en plaine (25 %).

La situation s'est également nettement améliorée en haute montagne par rapport à 1988 et se situe désormais au même niveau que la moyenne nationale.

Tableau 31

Perspectives de succession dans les exploitations entre 1988 et 2010 selon les zones

	Exploitations dont l'exploitant le plus jeune est âgé d'au moins 55 ans sans succession assurée		
	1988	2000	2010
	% des exploitations		
France métropolitaine	31	22	25
Montagne	30	20	24
dont haute montagne	36	25	25
France hors montagne	32	22	25

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Les problèmes de succession sont plus fréquents dans les exploitations conduites par des chefs seuls (28 % en montagne et 30 % en plaine) (tableau 32). Ils ne se posent quasiment

pas dans les exploitations conduites par des associations (car on considère l'âge du plus jeune des coexploitants).

Tableau 32

Perspectives de succession dans les exploitations en 2010 selon le type de ménage et selon les zones

% des exploitations de chaque type de ménage	Exploitations dont l'exploitant le plus jeune est âgé d'au moins 55 ans sans succession assurée			
	France métropolitaine	Montagne	dont haute montagne	France hors montagne
Association familiale	2	2	} 1	3
Association non familiale	2	2		2
Couple activité partagée	27	25	25	27
Couple activité réservée	28	25	24	28
Chef seul	30	28	30	30

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

En montagne comme en plaine, 12 % de la SAU est susceptible de se libérer

En 2010, les exploitations de montagne sans perspective de succession assurée gèrent 12 % de la SAU (soit 460 000 ha). Les ratios sont équivalents en haute montagne (14 %) et en plaine (12 %). Il s'agit d'exploitations ayant en moyenne 24 ha SAU en montagne et 27 ha en plaine comme en haute montagne.

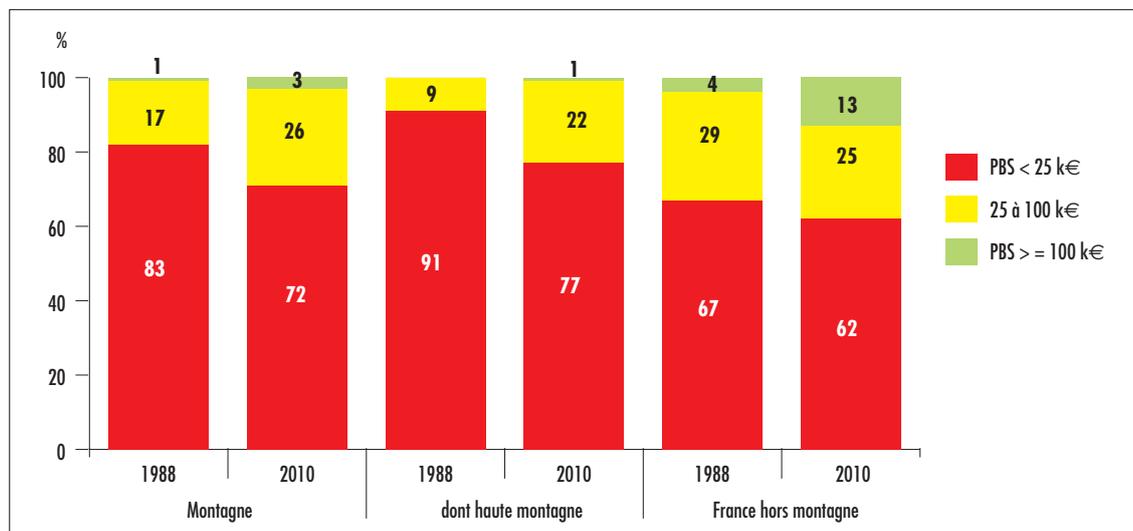
Les exploitations sans perspective de succession assurée sont plus fréquentes dans les petites dimensions économiques mais la part des exploitations de moyenne dimension s'accroît

Comme on pouvait s'y attendre, la répartition des exploitations sans perspective de

succession est très fortement liée à leur dimension économique (évaluée d'après la PBS) : les petites dimensions économiques sont très nettement surreprésentées (exemple en montagne en 1988 : 83 % de ces exploitations ont une PBS inférieure à 25 000 € contre 59 % pour l'ensemble des exploitations) (graphique 43). On note qu'en 2010 la part des exploitations de moyenne dimension économique en montagne (voire de grande dimension économique en plaine) s'accroît par rapport à 1988 : un quart des exploitations sans perspective de succession ont une PBS comprise en 25 000 € et 100 000 € (26 %) alors qu'elles n'étaient que 17 % en 1988.

Graphique 43

Répartition des exploitations conduites par des exploitants âgés d'au moins 55 ans et sans succession assurée en fonction de leur dimension économique, en 1988 et en 2010 selon les zones



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

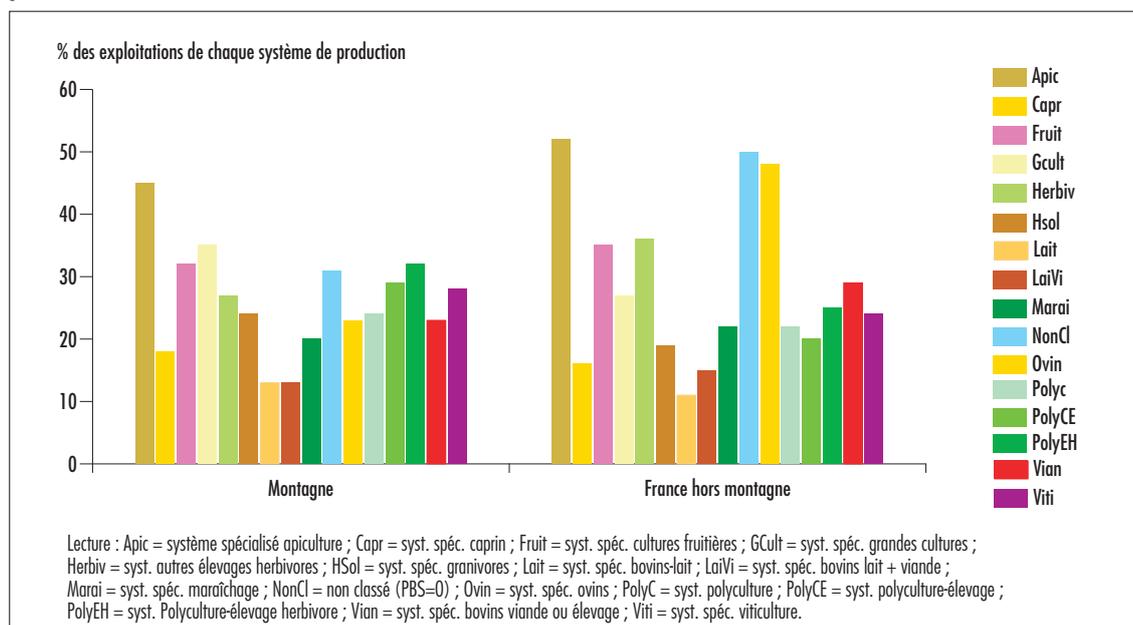
En 2010, les systèmes bovins-lait et caprins ont moins de problèmes de succession, en montagne comme en plaine

Le graphique 44 montre que les exploitations ayant des perspectives de succession non assurées sont plus fréquentes, en montagne comme en plaine, dans les systèmes apicoles, les cultures fruitières et les systèmes « atypiques » (à PBS nulle) ; d'autres situations défavorables

sont plus spécifiques de la montagne : en systèmes spécialisés grandes cultures et en polyculture-élevage (herbivore), tandis qu'en plaine les perspectives de succession ne sont pas favorables en systèmes ovins et « autres herbivores » (équins notamment). En revanche, les perspectives les plus favorables se rencontrent en montagne et en plaine en systèmes spécialisés caprins, bovins-lait et bovins lait + viande.

Graphique 44

Fréquence des exploitations conduites par des exploitants âgés d'au moins 55 ans et sans succession assurée selon le système de production, en 2010 en montagne et en plaine



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

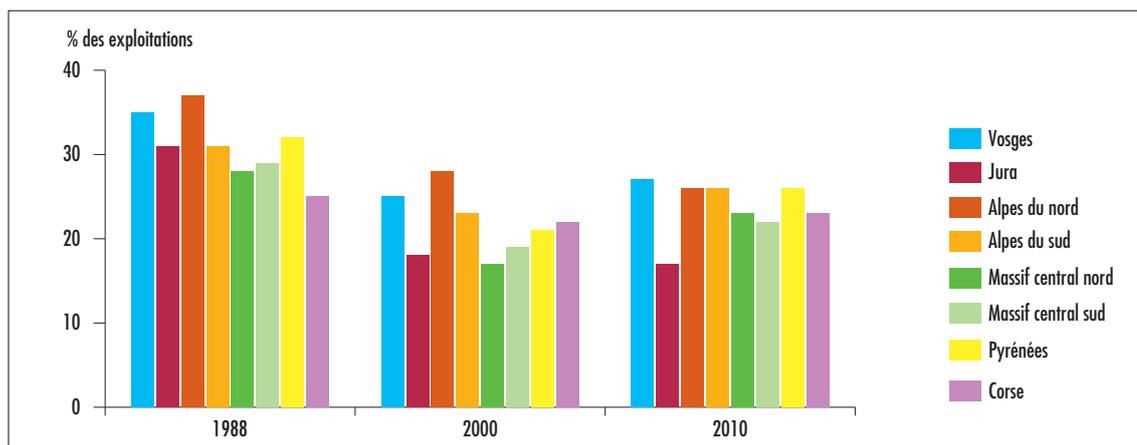
Le massif du Jura présente les meilleures perspectives de succession

Comme cela a été constaté au plan national, en 2010 la situation s'est améliorée dans tous les massifs par rapport à 1988, mais elle s'est dégradée depuis 2000 (graphique 45). En 2010,

les positions sont très proches d'un massif à l'autre, à l'exception du Jura où les perspectives de succession sont mieux assurées (seulement 17 % d'exploitations conduites par un exploitant dont le plus jeune a au moins 55 ans et sans succession assurée).

Graphique 45

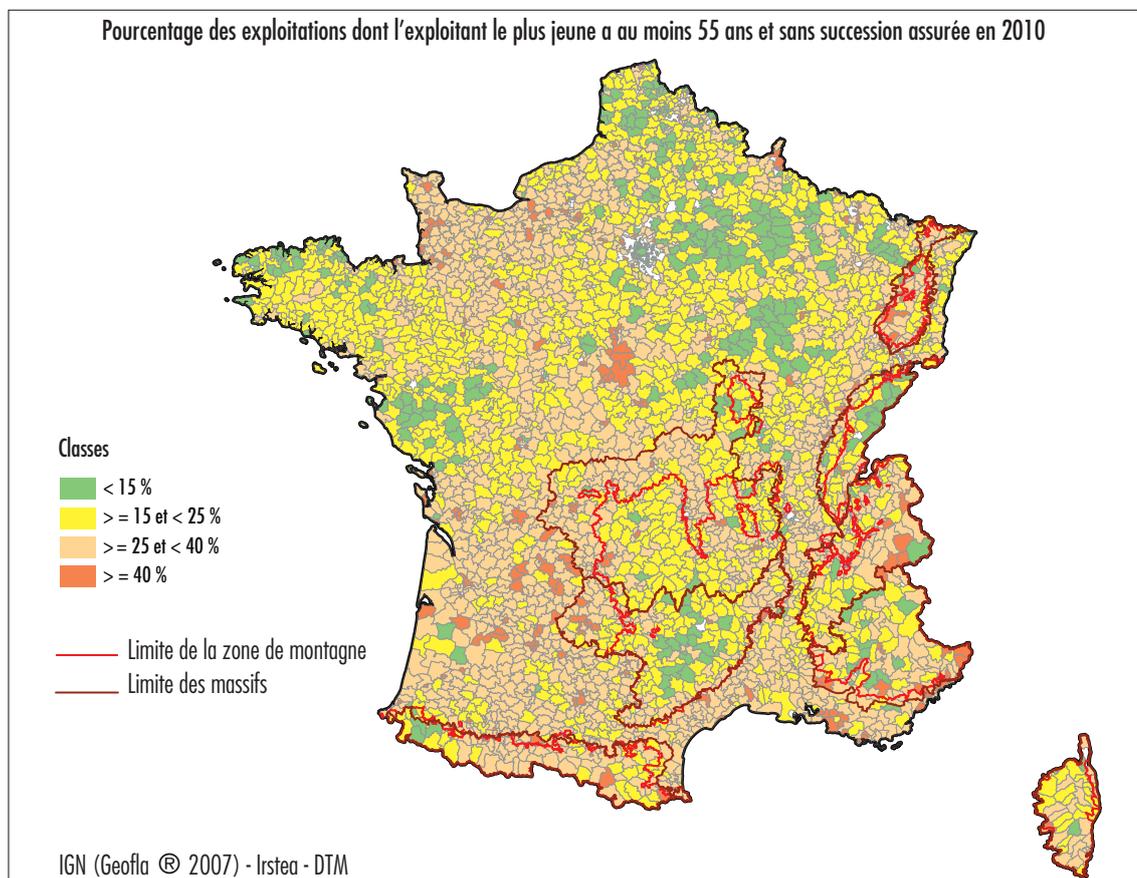
Fréquence des exploitations conduites par des exploitants âgés d'au moins 55 ans et sans succession assurée, entre 1988 et 2010 et selon les massifs



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Carte 3

Fréquence des exploitations conduites par des exploitants âgés d'au moins 55 ans et sans succession assurée en 2010



Source : Agreste Recensement agricole 2010

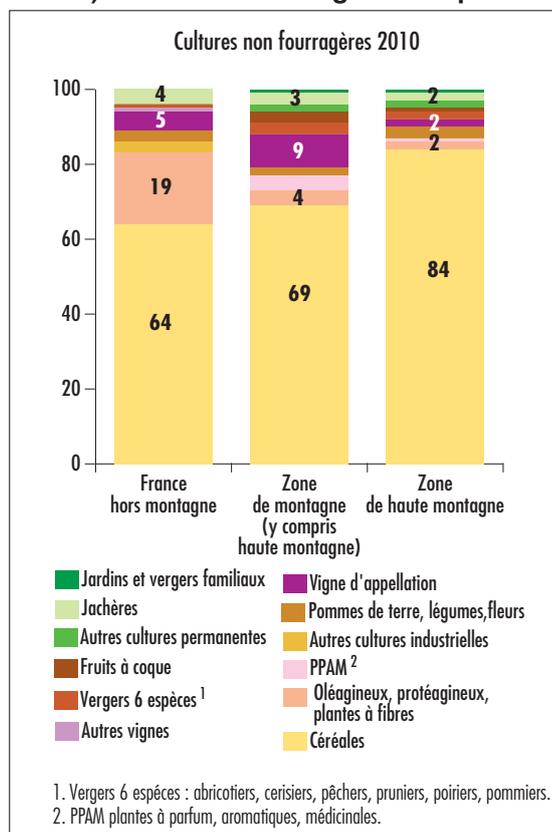
La carte 3 montre ainsi une situation relativement favorable dans l'ensemble du massif du Jura (et plus particulièrement dans le Haut Doubs), dans le Massif Central Sud (à l'exception du Lot) ainsi que dans la partie occidentale des Pyrénées. En revanche, le massif vosgien, la frange limousine du Massif Central, une partie des Alpes du Nord, la bordure méridionale des Alpes du Sud et la partie centrale des Pyrénées ont une proportion relativement importante d'exploitations sans succession assurée.

3. Les cultures

3.1. Les cultures et les surfaces

Se reporter à la figure 1 (cf. A § 2.2.2.) qui précise la décomposition de la Superficie Agricole Utilisée (SAU), de la Superficie Fourragère Principale (SFP) et de la Superficie Toujours en Herbe (STH), ainsi que les notions de « surfaces en herbe » et de surfaces pastorales.

Graphique 46
Répartition des différentes cultures non fourragères (en % de la SAU diminuée de la SFP) en 2010 en montagne et en plaine



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

L'analyse portera sur la SAU, les surfaces par type de grandes productions avec un zoom sur les surfaces herbagères et pastorales.

3.1.1 Cultures non fourragères, annuelles et pérennes

En montagne, les céréales dominent au sein des cultures non fourragères, mais les vignes d'appellation y tiennent aussi une place non négligeable

En montagne, ce sont les céréales qui dominent avec 69 % des cultures non fourragères en 2010 (graphique 46). Les cultures en oléagineux et protéagineux sont moins représentées qu'en plaine et sont même légèrement devancées par les cultures en plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). La vigne prend en montagne une place non négligeable (9 % des surfaces en cultures), de même que les vergers (toutes espèces confondues) (8 % contre 1,3 % en plaine). En haute montagne, les céréales dominent largement (84 % des cultures non fourragères).

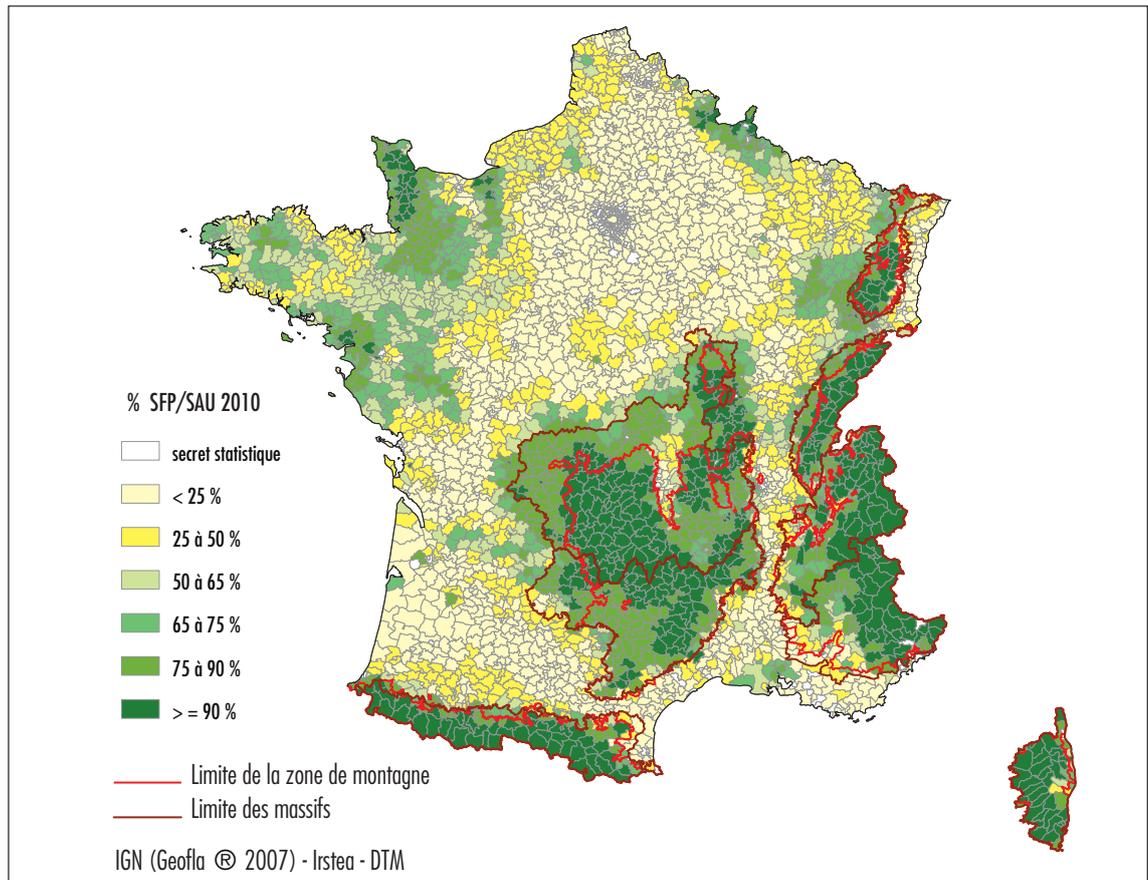
L'ensemble de ces constats ne doit cependant pas faire oublier qu'en montagne ce sont les surfaces fourragères qui sont très largement prédominantes dans la SAU (carte 4).

La Corse se démarque avec ses vignes et vergers

Ainsi, en 2010, le graphique 47 souligne d'abord le poids prédominant des surfaces fourragères quel que soit le massif (SFP de 78 % à 95 % de la SAU), et ce bien que les alpages et estives collectifs ne soient pas comptabilisés. Parmi les cultures non fourragères, ce sont les céréales qui dominent en règle générale, en particulier dans le massif du Jura et dans le Massif Central (Nord et Sud) avec plus de 80 % des surfaces agricoles non fourragères. Une seule exception : la montagne de Corse dont les cultures se répartissent essentiellement entre vignes et vergers (notamment agrumes, oliviers et châtaigniers). Les autres massifs où la vigne tient une place importante sont les Vosges (cf. versant alsacien) et les Pyrénées (cf. Pyrénées-Orientales) et, à un degré moindre, les Alpes du Nord (cf. Savoie, Drôme). On trouve aussi, dans les montagnes des Alpes, une place significative de l'arboriculture (au nord comme au sud) et des plantes à parfum (lavandes, lavandin...), aromatiques et médicinales dans les Alpes, au sud (20 % des surfaces en cultures) et au nord (cf. Drôme).

Carte 4

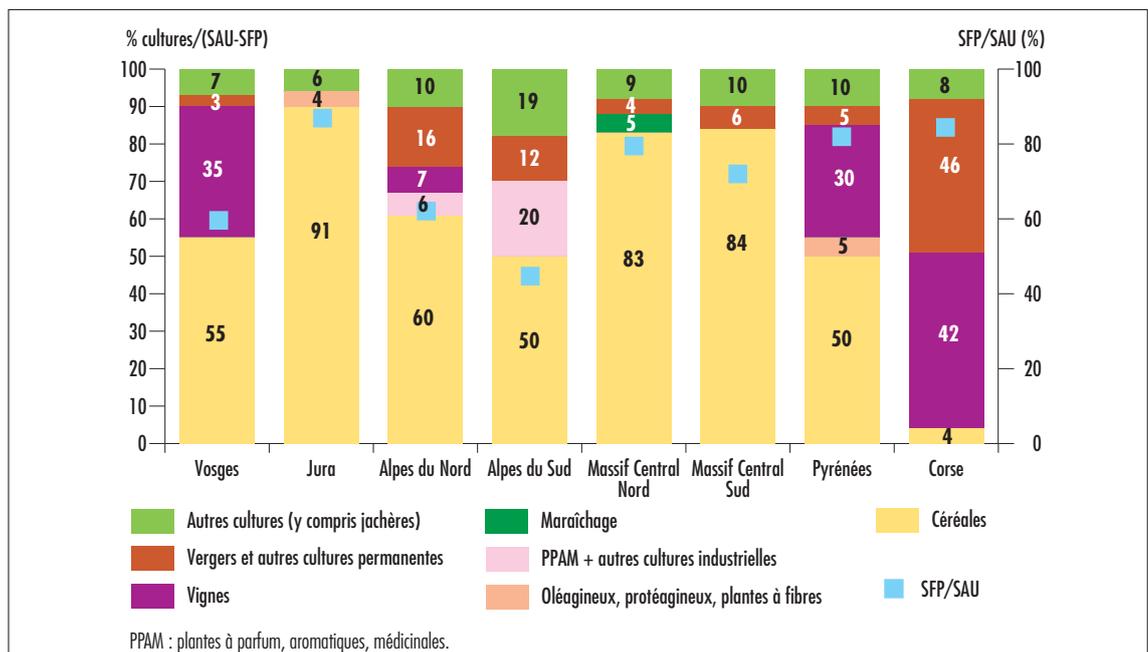
Importance des surfaces fourragères (SFP) dans la SAU des cantons en 2010



Source : Agreste Recensement agricole 2010

Graphique 47

Répartition des différentes cultures non fourragères (en % de la SAU diminuée de la SFP) et ratio SFP/SAU en 2010 dans les différents massifs



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Les cultures non fourragères perdent du terrain en montagne

Alors qu'en plaine les cultures progressent de 550 000 ha (soit + 4 %) entre 1988 et 2010 – progression essentiellement due aux céréales, oléo-protéagineux, jachères et vignes d'appellation tandis que les autres vignes régressent – la situation est opposée en montagne où les cultures perdent plus de 100 000 ha (soit - 20 %) en raison principalement de la réduction des surfaces en céréales (- 75 000 ha) et des « autres vignes » (vignes à raisin de cuve hors appellations, vignes à raisin de table, pépinières viticoles, vignes mères de porte-greffe) (- 18 000 ha). En haute montagne, les cultures perdent plus de 5 000 ha (soit - 39 %) dont 4 000 ha de céréales.

Diminution des surfaces en céréales et en vignes hors appellation dans la plupart des massifs

Dans la montagne vosgienne, on note une quasi-stabilité des cultures entre 1988 et 2010 (+ 200 ha soit + 2 %), les principales évolutions portant sur l'augmentation des surfaces en vignes d'appellation (plus de 500 ha, soit + 16 %) tandis que les oléo-protéagineux et les jardins et vergers familiaux régressent. La montagne du massif du Jura perd 2 000 ha de cultures sur cette même période (- 17 %), principalement des céréales. Dans les Alpes du Nord, la perte est de 10 000 ha (- 14 %) et porte surtout sur les céréales et oléo-protéagineux ; la stabilité des surfaces en vignes provient d'un jeu de compensation entre la progression des vignes en appellation (+ 1 300 ha) et la très forte régression des autres vignes pour le raisin de cuve (- 95 %). On note en outre une progression des surfaces en fruits à coque (noyeraies) (+ 1 300 ha, soit + 34 %). Dans les Alpes du

Sud la diminution des surfaces en cultures est d'une importance similaire (- 13 000 ha, soit - 17 %) liée en particulier à la réduction des surfaces en grandes cultures (céréales + oléo-protéagineux : - 11 000 ha), des jachères et des vignes à raisin de cuve hors appellation, tandis que les surfaces en PPAM progressent de plus de 3 000 ha (+ 33 %). Dans le Massif Central Nord, la régression des cultures (- 33 000 ha, soit - 22 %) est liée à la diminution des surfaces en céréales. De même dans le Massif Central Sud (- 22 000 ha, soit - 17 %) où les céréales perdent 14 000 ha et les vignes à raisin de cuve hors appellation 7 000 ha. C'est dans les montagnes des Pyrénées que les cultures régressent le plus (près de - 16 000 ha, soit - 43 % entre 1988 et 2010) avec une diminution de 9 000 ha en céréales et près de 5 000 ha en vignes (y compris 1 000 ha de vignes en appellation). Enfin la montagne de Corse perd près de 3 000 ha (- 24 %), en particulier des vignes hors appellation.

3.1.2 Surfaces fourragères, herbagères et pastorales ⁴⁰

3.1.2.1. La Superficie Fourragère Principale (SFP) ⁴¹

Les surfaces fourragères largement prédominantes en montagne

La carte 4 permet de visualiser les zones où les surfaces fourragères sont prédominantes : dans toutes les zones de montagne, mais aussi hors montagne dans les zones herbagères et bocagères charolaise, limousine et de Normandie, Pays-de-Loire, Bretagne, les Ardennes, les Vosges, le sud de la Haute-Marne et le nord de la Haute-Saône, la Crau et la Camargue...

Tableau 33

SFP/SAU (%) et évolution de la SFP entre 1988 et 2010 par zones

	SFP/SAU (%)			Évolution SFP (%)		
	1988	2000	2010	1988-2000	2000-2010	1988-2010
France métropolitaine	51,1	46,7	46,5	- 11	- 4	- 14
Montagne	87,0	88,5	89,2	+ 3	- 4	- 1
dont haute montagne	94,9	96,5	97,0	+ 14	- 6	+ 8
France hors montagne	45,2	39,4	39,2	- 16	- 3	- 18

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

40. Se reporter à la figure 1 (cf. A § 2.2.2.) qui précise la décomposition de la Superficie Fourragère Principale (SFP) et de la Superficie Toujours en Herbe (STH), ainsi que les notions de « surfaces en herbe » et de surfaces pastorales.

41. Par « principale », on sous-entend dans le RA que les cultures fourragères pratiquées en dérobée (après une culture de céréale par exemple ou comme engrais vert pour être enfouies dans le sol) ou en association secondaire avec une culture principale (par exemple, une prairie sous couvert d'un verger avec plus de 100 arbres fruitiers à l'hectare) ne sont pas incluses dans la SFP.

En montagne et en haute montagne, la SFP est largement prédominante dans la SAU : en 2010, elle représente respectivement 89 % et 97 %, alors que les cultures non fourragères sont majoritaires en plaine où le ratio SFP/SAU n'atteint que 39 % en 2010 (tableau 33 et graphique 48). On note la stabilité entre 2000 et 2010, quelle que soit la zone considérée, du poids relatif de la SFP au sein de la SAU.

Dans les Alpes et les Vosges, une prédominance de la SFP un peu moins affirmée

Par rapport à la moyenne de la montagne française, déjà très orientée sur les fourrages, on trouve des montagnes encore plus spécialisées en fourrages comme les Pyrénées (SFP/SAU = 93 %), la Corse (94 %) et le massif du Jura (95 %) tandis que le Massif Central se situe plutôt dans la moyenne (91 %). Les cultures non fourragères prennent un petit peu plus de place dans les Alpes, au nord (moyenne SFP/SAU « seulement » de 85 % : cf. notamment céréales et vergers) et surtout au sud (SFP/SAU = 78 % : cf. céréales, PPAM et vergers), et dans les Vosges (SFP/SAU = 84 % : cf. céréales et vignes).

Les évolutions des surfaces fourragères : difficultés d'interprétation en montagne

Le graphique 49 illustre une difficulté pour analyser les évolutions des surfaces fourragères : l'augmentation apparente de la STH et de la SFP entre 1988 et 2010 est surtout due à un « effet déclaration PAC » : du fait de l'instauration de la « prime à l'herbe » en 1992, des surfaces au statut foncier précaire (utilisées en locations verbales voire utilisées de fait sans statut) ont été déclarées pour bénéficier de cette prime et se retrouvent au RA 2000 alors qu'elles étaient déjà utilisées en 1988 mais non déclarées lors du recensement ⁴².

3.1.2.2. Les différentes composantes de la SFP

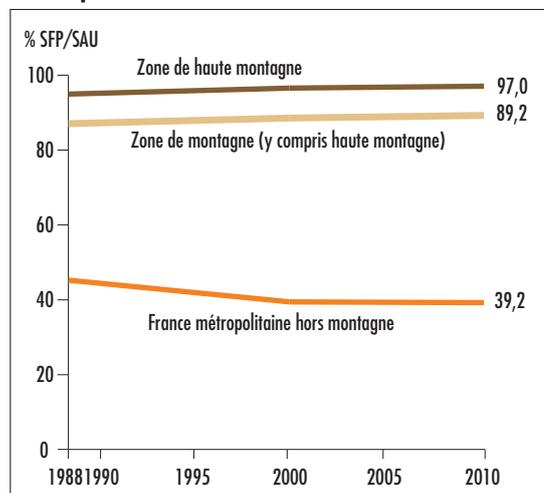
Espaces pastoraux en montagne et fourrages cultivés en plaine

En 2010, la part des fourrages cultivés (cultures fourragères annuelles + prairies temporaires) au sein de la SFP est très minoritaire en montagne (22,5 %) et encore plus en haute montagne (à peine 8 %) tandis qu'elle atteint 45,5 % en plaine (graphique 50). Globalement, le poids relatif des prairies permanentes est équivalent pour la montagne et pour la plaine (en

42. L'utilisation à titre privé d'alpages et estives utilisées auparavant sous forme collective peut aussi être une explication de l'accroissement de la STH. Mais dans les cas des Alpes du Sud et des Pyrénées, c'est « l'effet PAC » qui est

Graphique 48

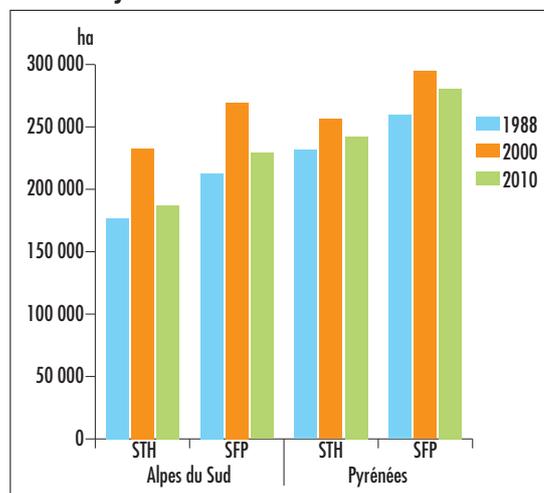
Évolution de la part des surfaces fourragères (SFP) dans la Superficie Agricole Utilisée (SAU) (en %) en montagne et en plaine



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 49

Évolution des superficies toujours en herbe (STH) et de la surface fourragère principale (SFP) dans les montagnes des Alpes du Sud et des Pyrénées



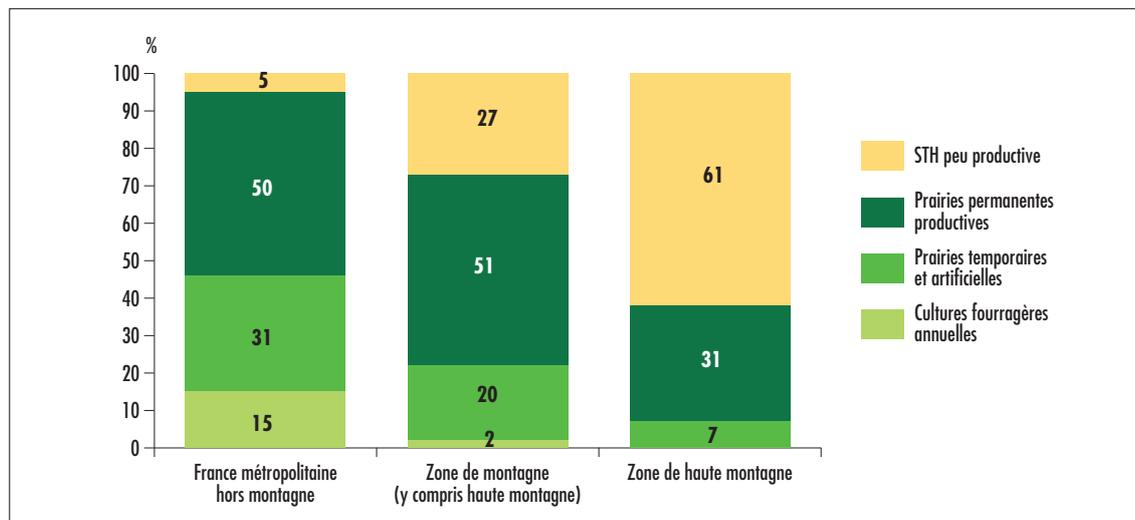
Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

moyenne, environ la moitié de la SFP). En plus des fourrages cultivés, ce sont les espaces pastoraux (STH peu productive) qui différencient le plus la montagne et la haute montagne (respectivement 27 % et 61 %) de la plaine (5 % seulement en moyenne en 2010).

prédominant (communication personnelle de Violaine Kleimberg, Chef du service Statistiques agricoles à la DDAF des Hautes-Alpes).

Graphique 50

Les différentes composantes de la surface fourragère (SFP) en 2010 en montagne et en plaine



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Les massifs : entre montagnes herbagères et montagnes pastorales

Le graphique 51 montre une nette différenciation entre les massifs : entre des « montagnes herbagères » à prédominance de prairies (Massif Central Nord, Jura et Vosges), des « montagnes pastorales » à prédominance d'espaces pastoraux - parcours, alpages, estives... - (Corse, Alpes du Sud) et des montagnes en situation mixte herbagères et pastorales (Alpes du Nord, Pyrénées, Massif Central Sud) reflétant une certaine hétérogénéité interne. On notera également la part relativement importante des fourrages cultivés

(cultures annuelles comme le maïs fourrage, et surtout prairies temporaires et artificielles) dans les montagnes du Massif Central, Nord et Sud, et à un degré moindre dans les Alpes du Sud.

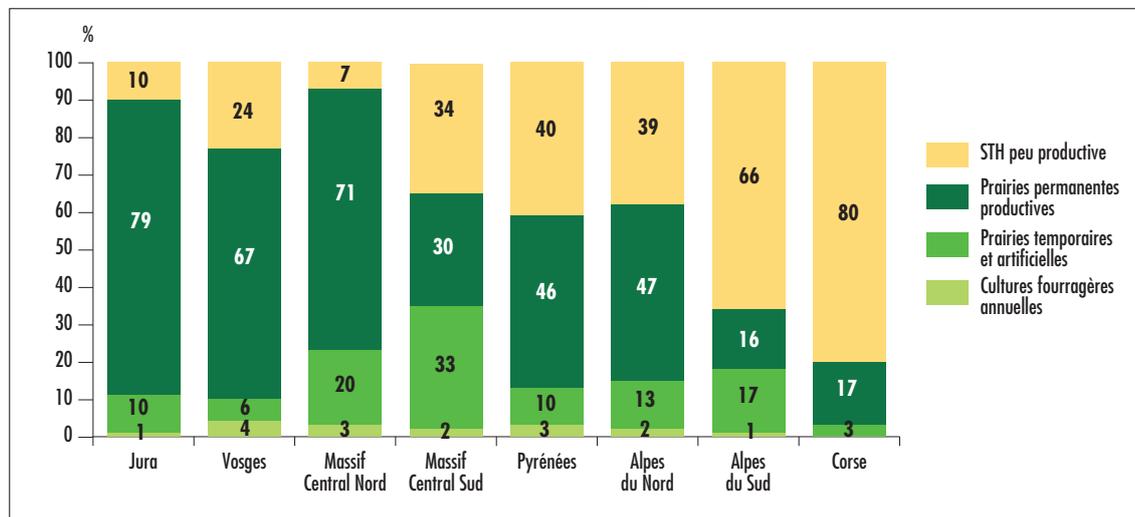
3.1.2.3. La STH

Encore 2,6 millions d'hectares perdus en France depuis 1988, mais les prairies permanentes (espaces pastoraux inclus) résistent mieux en montagne

Sous le terme générique de « prairies permanentes », on a généralement tendance à parler en fait des « superficies toujours en herbe »,

Graphique 51

Les différentes composantes de la surface fourragère (SFP) en 2010 selon les massifs



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

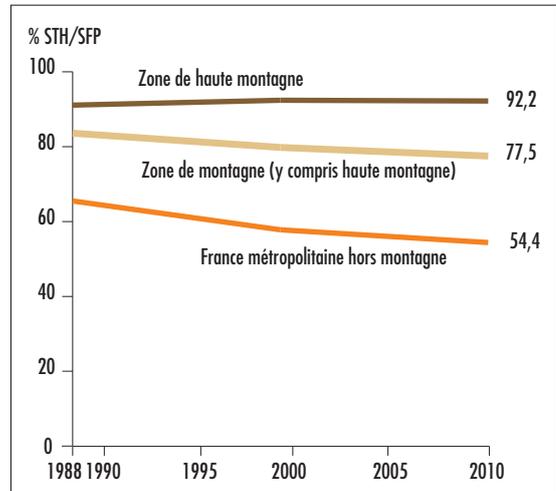
qui regroupent les prairies permanentes « productives » (au sens du RA : prairies qui ont au moins six ans d'âge et produisent au moins 1 500 unités fourragères par hectare) et les espaces pastoraux de type parcours, alpages et estives individuels.

En montagne, en 2010, la SFP est composée pour 78 % par la STH (prairies permanentes « productives » + espaces pastoraux), dont l'intérêt environnemental est largement reconnu (Thiébaud *et al.*, 2001 ; Huyghe, 2008) (graphique 52).

La carte 5 indique la part des superficies toujours en herbe (STH) dans la SAU, c'est-à-dire la part des prairies permanentes et des espaces pastoraux (utilisés à titre individuel). Une contraction s'opère par rapport à la carte 4 (SFP/SAU) : ainsi, en plaine, la Bretagne n'apparaît plus et les zones sont plus réduites en Pays-de-Loire et Normandie, tandis que les

Graphique 52

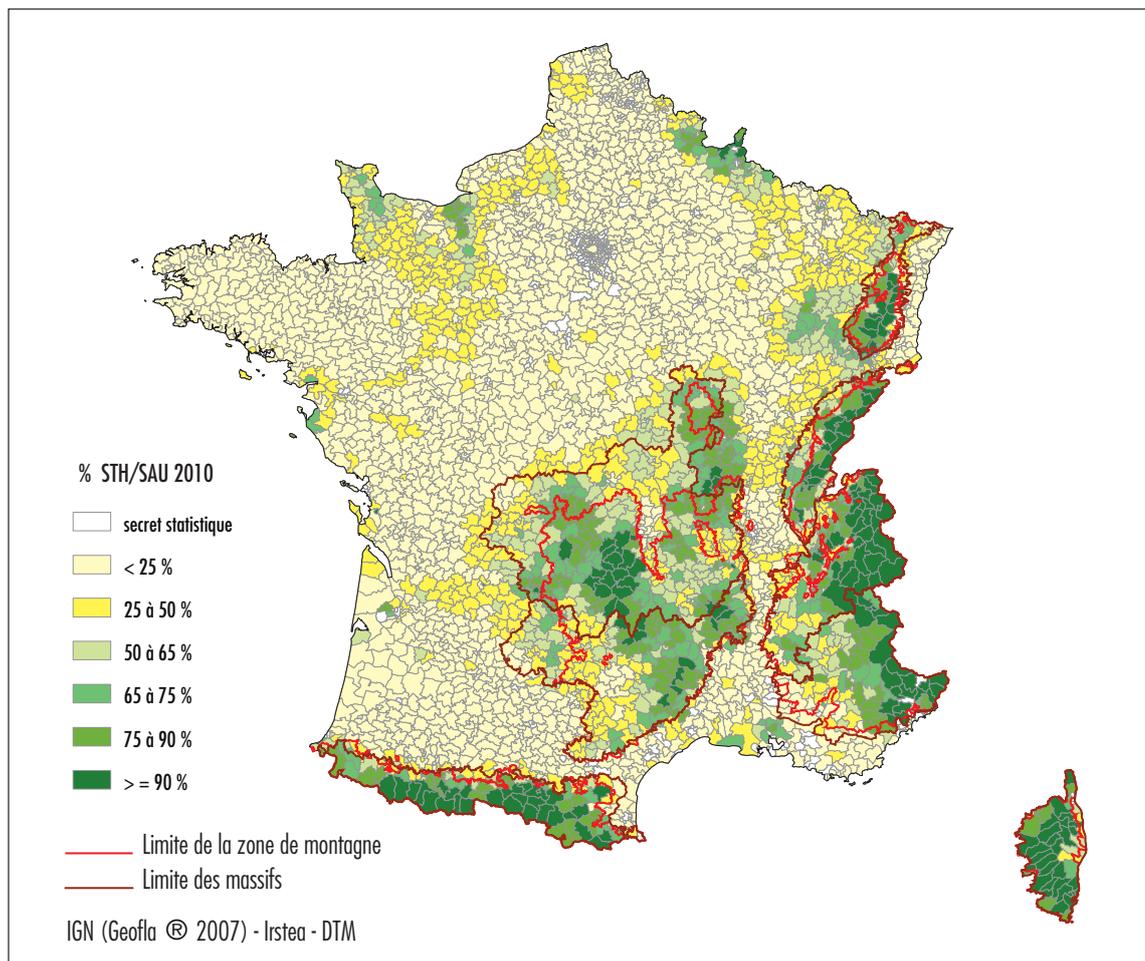
Évolution de la part des superficies toujours en herbe (STH) dans les surfaces fourragères (SFP) (en %) en montagne et en plaine



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Carte 5

Importance de la STH (« superficies toujours en herbe » = prairies permanentes « productives » + espaces pastoraux utilisés à titre individuel) dans la SAU des cantons en 2010



Source : Agreste Recensement agricole 2010